



Comment prévenir les conduites dopantes ?

Guide à l'attention des acteurs



Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Secrétariat aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
Octobre 2008

Sommaire

Préambule

Onglet 1 :

Quelques repères sur les conduites dopantes, les conduites addictives, la santé et la prévention

Onglet 2 :

Programme de prévention des conduites dopantes

But et objectifs	16
Public concerné	17
Descriptif du programme	17
Evaluation du programme	19
Les acteurs institutionnels	20
Les outils disponibles	21
Les ressources disponibles	22

Onglet 3 :

Aide méthodologique pour les acteurs

Généralités	25
Préparation de l'action de prévention	25
Animation d'une action de prévention	27
Evaluation	29
Contexte éthique de l'action de prévention	30
Formation des animateurs de prévention	31

Onglet 4 :

Guide des outils

Onglet 5 :

Référentiel de formation

Onglet 6 :

Annexes

Annexe 1 : Composition de groupe de travail national sur la prévention	85
Annexe 2 : Glossaire	86
Annexe 3 : Bibliographie	89
Annexe 4 : Fiche pour le recensement des outils de prévention	92
Annexe 5 : Fiche d'évaluation du guide	93

Remerciements

Préambule

La loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs attribue au Ministère chargé des sports un rôle central dans l'engagement et la coordination de la prévention, de l'éducation et de la recherche en matière de dopage.

« Le ministre chargé des sports, en liaison avec les autres ministres et organismes concernés, engage et coordonne les actions de prévention, de surveillance médicale, de recherche et d'éducation mises en œuvre avec le concours, notamment, des fédérations sportives agréées dans les conditions définies à l'article L. 131-8, pour assurer la protection de la santé des sportifs et lutter contre le dopage. »

Code du sport (Article L. 230-1)

Des travaux de réflexion ont été engagés en ce sens depuis fin 2006 avec la mise en place d'un groupe de travail national, associant les structures ayant soit une expérience d'actions de prévention du dopage, soit une responsabilité dans la prise en charge des sportifs ou la formation de l'encadrement des sportifs¹. Son objectif général est de **coordonner et d'harmoniser les pratiques d'intervention en matière de prévention des conduites dopantes dans le sport sur tout le territoire national, en se reposant sur l'adhésion la plus large possible des acteurs, autour d'un axe clair et cohérent.**

La politique française contre le dopage dans le sport est fondée sur l'engagement fondamental à préserver la santé des sportifs et l'intégrité des valeurs du sport contre la pratique éthiquement répréhensible du dopage. Afin de préserver la santé et d'améliorer la cohérence des messages de prévention, il est apparu indispensable de ne pas restreindre le champ d'action au seul dopage sportif, mais de l'élargir à celui des conduites dopantes en milieu sportif. Ceci pour favoriser une approche globale positive reposant sur l'éducation, la prévention, le dépistage et la dissuasion, la recherche, le respect des règles. Ainsi, le pratiquant est concerné dans tous les environnements dans lesquels il évolue : sport, école, travail...

Un **programme national de prévention des conduites dopantes dans le sport**² a été établi sur la base des travaux réalisés. Il constitue un socle commun de références pour l'ensemble des acteurs, décideurs, financeurs, professionnels et bénévoles. Ses objectifs généraux permettent à chacun de repérer les grandes orientations et stratégies. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels et plan d'actions qui leur donnent une concrétisation. Chacun peut, à son niveau, concourir à sa pleine mise en œuvre et l'enrichir.

Cette approche prend tout son sens au moment où la promotion de la santé par l'activité physique et sportive gagne en importance, en raison, notamment, des effets préventifs de cette dernière sur de nombreuses maladies chroniques³. En effet, dès lors qu'on souhaite encourager la pratique régulière d'une activité physique et sportive au sein de la population, il convient également de s'assurer d'une exposition la plus faible possible des pratiquants à certaines dérives, dont le dopage. Ceci n'est réalisable qu'à travers une prise de conscience et une action collectives.

Ce programme a naturellement vocation à s'inscrire en cohérence et en continuité avec le contexte international de lutte contre le dopage, les axes nationaux de lutte contre le dopage dans le sport (contrôles, lutte contre la disponibilité des produits dopants) et les orientations du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 (MILDT).

« Les Etats parties s'emploient, dans les limites de leurs moyens, à soutenir, concevoir ou mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation sur la lutte contre le dopage. »

Convention contre le dopage dans le sport de l'UNESCO

¹ Voir composition en annexe 1

² Ce programme est décrit à l'onglet 2

³ Expertise collective INSERM 2008 « Activité physique – contextes et effets sur la santé »

« Chaque organisation antidopage veillera à planifier et à mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation ainsi qu'à en assurer le suivi »

Code Mondial anti-dopage

« Derrière la diversité des questions soulevées par le phénomène des drogues, la multiplicité des regards à travers lesquels il est envisagé, ainsi que les paradoxes et les oppositions qu'il ne manque pas de susciter, il y a un seul et même horizon : celui du vivre ensemble et des valeurs de solidarité. Il faut l'intégrer comme un fait incontournable : qu'il s'agisse de prévention, de soins ou de lutte contre le trafic, on ne peut pas faire face seul aux drogues et aux dépendances. Sur ce sujet, chacun a sa part de responsabilité, chacun est comptable des autres. »

Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011

Le présent guide a pour objectif d'apporter à tous les acteurs de la prévention des conduites dopantes une clarification sur le cadre ainsi mis en place et une aide pour la réalisation d'actions de prévention cohérentes avec la politique nationale de prévention.



Quelques repères

Afin d'améliorer la cohérence du message de prévention apporté auprès des sportifs, il est apparu essentiel de travailler avec l'ensemble des acteurs sur des concepts et un vocabulaire communs⁴.

Dopage et conduites dopantes

Une **conduite dopante** est une consommation de substance pour affronter un obstacle réel ou ressenti par l'utilisateur ou par son entourage, aux fins de performances.

Laure P. Dopage et société, 2000.

Le **dopage** est une pratique interdite, définie par la réglementation : c'est l'utilisation, par des sportifs compétiteurs, de substances ou de méthodes interdites, figurant sur une liste établie chaque année par l'agence mondiale antidopage.
Le dopage représente donc une forme particulière de conduite dopante.

Il est interdit à tout sportif participant à une compétition ou manifestation sportive organisée ou autorisée conformément au titre III du livre Ier du présent code, ou se préparant à y participer :

1) De détenir, sans raison médicale dûment justifiée, une ou des substances ou procédés interdits par la liste mentionnée au dernier alinéa du présent article, pour lesquels l'appendice 1 à la convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée à Paris le 19 octobre 2005, ne prévoit la possibilité de sanctions réduites qu'en cas de circonstances exceptionnelles ;

2) D'utiliser une ou des substances et procédés interdits par la liste mentionnée au dernier alinéa du présent article.

L'interdiction prévue au 2) ne s'applique pas aux substances et procédés pour lesquels le sportif dispose d'une autorisation pour usage à des fins thérapeutiques conformément aux modalités prévues par l'article L. 232-2.

La liste des substances et procédés mentionnés au présent article est celle qui est élaborée en application de la convention internationale contre le dopage dans le sport précitée ou de tout autre accord ultérieur qui aurait le même objet et qui s'y substituerait. Elle est publiée au Journal officiel.

Code du sport – Article L. 232-9

Le dopage concerne donc uniquement des sportifs participant ou se préparant à des compétitions ou manifestations soit organisées par les fédérations agréées, soit autorisées par la fédération délégataire compétente pour la discipline.

L'interdiction de détention (paragraphe 1) concerne les substances non spécifiques (non spécifiées à partir du 1^{er} janvier 2009) de la liste des substances et méthodes établie par l'Agence mondiale antidopage (l'appendice 1 de la convention de l'UNESCO correspond au code mondial antidopage).

L'interdiction d'utilisation (paragraphe 2) concerne l'ensemble des substances et méthodes de la liste de l'Agence mondiale antidopage (sauf si le sportif dispose d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques).

Le dopage est défini comme une ou plusieurs violations des règles antidopage telles qu'énoncées de l'article 2.1 à l'article 2.8 du Code.

2.1 La présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs.

2.1.1 Il incombe à chaque sportif de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme [...]

2.2 L'usage ou la tentative d'usage d'une substance ou méthode interdite

2.3 Le refus ou le fait de se soustraire sans justification valable à un prélèvement d'échantillons [...]

2.4 La violation des exigences de disponibilité des sportifs pour les contrôles hors compétition, y compris le non respect par les sportifs de fournir des renseignements sur leur localisation [...]

2.5 La falsification ou la tentative de falsification de tout élément du processus de prélèvement ou d'analyse des échantillons.

2.6 La possession de substances ou méthodes interdites

2.7 Le trafic de toute substance ou méthode interdite.

2.8 L'administration ou la tentative d'administration d'une substance ou d'une méthode interdite à un sportif [...]

Code mondial antidopage

⁴ Voir glossaire en annexe 2

La description et la compréhension des conduites dopantes sportives, et *a fortiori* du dopage, sont difficiles, car ces comportements sont à la fois cachés et multi déterminés. Le croisement de différentes données lève un coin du voile, dont :

- Les résultats des contrôles anti-dopage⁵, dont environ 3,4% des analyses s'avèrent positives. Toutefois, il faut ôter de ce pourcentage les sportifs ayant une justification thérapeutique. Le nombre d'infractions constatées (sportifs réellement déclarés « dopés ») est donc plus petit. Les principales substances détectées sont le cannabis (43% des cas), les glucocorticoïdes (18 %), les stéroïdes anabolisants (12%) et les diurétiques (10%).
- Les enquêtes de nature épidémiologique, qui mettent en évidence que le dopage ne se limite pas seulement aux sportifs de haut niveau, mais potentiellement l'ensemble des sportifs, quel que soit leur âge, compétiteurs ou non. Ainsi de 5 à 15% des adultes et de 3 à 5% des enfants et adolescents déclarent avoir déjà utilisé des produits interdits⁶.
- Des études qualitatives, qui permettent une approche compréhensive (déterminants des comportements, facteurs de protection et de vulnérabilité...).
- Le numéro vert Ecoute Dopage (0 800 15 2000), dont l'analyse des appels contribue à renseigner sur les publics touchés et les méthodes employées⁷.
- Les antennes médicales de prévention du dopage (AMPD), qui sont notamment des acteurs de veille sanitaire concernant les pratiques de dopage.

Les produits et leurs effets sanitaires ⁸ :

Liste des interdictions 2009 – code mondial antidopage

(Cette liste évolue chaque année : voir la liste actualisée sur le site <http://www.wada-ama.org/fr/prohibitedlist.ch2>)

1) Substances et méthodes interdites en permanence (en et hors compétition) :

S1 : Agents anabolisants

S2 : Hormones et substances apparentées (par exemple EPO, hormone de croissance, etc.)

S3 : Béta-2 agonistes

S4 : Antagonistes et modulateurs hormonaux

S5 : Diurétiques et autres agents masquants

M1 : Méthodes d'amélioration du transfert d'oxygène

M2 : Manipulation chimique et physique

M3 : Dopage génétique

2) Substances et méthodes interdites en compétition

S6 : Stimulants

S7 : Narcotiques

S8 : Cannabinoïdes

S9 : Glucocorticoïdes

3) Substances interdites dans certains sports

Alcool

Béta-bloquants

Pour l'essentiel, ces produits sont des médicaments détournés de leur usage. Certains sont illicites, comme le cannabis ou la cocaïne.

Tous sont susceptibles d'entraîner des effets indésirables pour la santé.

Ces effets dépendent de la nature du produit (certains sont plus dangereux que d'autres), de la dose utilisée, des mélanges de produits, du mode d'administration (oral, injectable et même cutané), du non respect des contre-indications, etc.

Ils s'étendent des allergies au décès, en passant par les maladies cardiovasculaires, les maladies rénales, les troubles sexuels, les maladies hépatiques et certains cancers.

⁵ Rapport d'activité 2007 de l'AFLD

⁶ * Laure P, Binsinger C. Doping prevalence among preadolescents athletes. A four-year follow-up. Br J Sports Med 2007; 41: 660-663

* Laure P, Lecerf T, Friser A, Binsinger C. Drug, Recreational Drug Use and Attitudes Toward Doping of High School Athletes. Int J Sports Medicine 2004; 25:133-138

* Laure P. Dopage : données épidémiologiques. Presse Med 2000; 24:1365-1372.

* Baromètre Santé 2005 – François Beck, Philippe Guilbert, Arnaud Gautier, 2007, ed. INPES, 593 p.

⁷ Rapport d'activité 2007 du N° Vert Ecoute dopage

⁸ Mallette d'information « Le sport pour la santé » CNOSF / MSJSVA / AFLD – Ed 2004 (mises à jour 2008)

www.santesport.gouv.fr

<http://www.aflld.fr/interieur.php?page=23>

Conduites addictives⁹

L'addiction est une envie irrésistible d'utiliser ou de consommer (dimension impulsive) avec obligation de répétition (dimension compulsive). C'est en quelque sorte une forme d'habitude pathologique qui envahit peu à peu la vie mentale et sociale d'un sujet. Elle se caractérise par :

- L'impossibilité répétée de contrôler un comportement de consommation de substance,
- La poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives.

L'objet d'addiction peut être une substance, un comportement ou une personne. Il est mobilisé et intervient à chaque fois que le sujet ne parvient pas à utiliser ses capacités pour gérer les aléas de la vie. Des objets ou produits sont ainsi détournés de leur usage et peuvent permettre à certains sujets de vivre avec les autres.

La liste des addictions possibles est longue. Par exemple : l'alcool, l'activité sexuelle, les substances psychoactives, le travail, le tabac, la télévision, les médicaments, l'Internet, la nourriture, le téléphone cellulaire, les achats compulsifs, les tentatives de suicide, le jeu, l'exercice physique... Il existe fréquemment des associations d'addictions (co-addiction) comme c'est le cas fréquent avec alcool-tabac, drogue-médicament...

La prise en charge thérapeutique des addictions est longue et difficile. Elle fait très souvent appel à des spécialistes de différentes disciplines (médecin, psychologue, assistant de service social,...) et doit traiter l'ensemble des aspects de la pathologie. Dans le cas contraire, par exemple lorsqu'elle se focalise sur le seul produit, on peut observer un transfert d'objet d'addiction, comme le passage de la cocaïne à l'alcool.

Les comportements de consommation de substances sont classés en trois catégories, en fonction des dommages sanitaires ou sociaux qu'ils provoquent. Cette classification ne fait pas référence au caractère licite ou illicite du produit consommé.

- **L'usage** : consommation de substances psychoactives dénuée de dommages. Toutefois, lorsque la substance est illicite, sa consommation peut engendrer des conséquences pénales¹⁰.
Si l'usage ne nécessite aucun traitement médical ou psychologique particuliers, il relève malgré tout de l'éducation pour la santé, notamment pour prévenir le passage à des modes de consommations problématiques. Par exemple augmenter les doses, recourir à des substances potentiellement plus dangereuses, associer des substances, etc. Ce passage ne se produit pas de façon systématique. Il varie selon des éléments spécifiques au produit, des facteurs de vulnérabilité et des facteurs de protections individuels, familiaux et environnementaux.
- **L'usage nocif (ou abus)**¹¹ : consommation répétée induisant des dommages dans les domaines somatiques, psychoaffectifs ou sociaux pour la personne elle-même, son entourage ou pour autrui. Ces dommages n'atteignent pas les critères de la dépendance.
L'usage nocif mérite une prise en charge thérapeutique.
- **la dépendance** : perte de la liberté de s'abstenir de consommer, associée à des dommages sanitaires et / ou sociaux, caractérisée notamment par :
 - l'existence d'une tolérance (besoin de quantité de produit plus grande pour obtenir les mêmes effets et effet diminué pour une même quantité)
 - l'existence d'un syndrome de sevrage
 - d'infructueux essais pour réduire ou arrêter la consommation
 - une poursuite de l'utilisation de la substance bien que la personne sache avoir un problème persistant ou récurrent susceptible d'avoir été causé par la substance
 - un temps important passé à la consommation avec une réduction des autres activités (sociales, loisir, travail...)

Les personnes dépendantes à une ou des substances psychoactives relèvent d'une prise en charge thérapeutique (pharmacologique et comportementale) qui vise à lutter contre les manifestations du syndrome de sevrage, à réduire les complications potentielles de la consommation, à tenter de prévenir une récurrence, voire à réinsérer la personne dans un cadre familial et professionnel.

Des données sur les différentes formes de consommations de substances psychoactives sont publiées régulièrement par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT).¹²

Les conduites dopantes, qu'elles se manifestent au cours de la pratique sportive ou non, relèvent de conduites de consommation de substances. Elles ont des liens avec les conduites addictives, en général liées à la nature des produits utilisés (exemple : amphétamine, cocaïne) et, pour une part d'entre elles, avec les conduites à risque¹³.

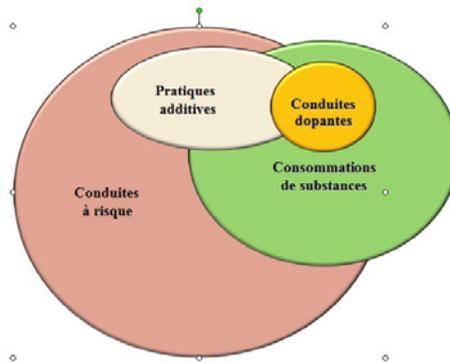
⁹ Livre d'information « Drogues et dépendance » - INPES 2006

¹⁰ Lorsque les problèmes judiciaires sont répétés, il s'agit d'un usage nocif.

¹¹ Abus et dépendance sont définis par des critères très précis détaillés dans la classification internationale des maladies de l'Organisation mondiale de la santé (CIM-10) ou le *Diagnostic and Statistical Manual* de l'Association américaine de psychiatrie (DSM IV).

¹² Voir le site internet de l'OFDT (<http://www.ofdt.fr/>)

¹³ Voir le schéma page suivante



Santé, éducation pour la santé

La santé est un état de complet bien être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS - 1946 – préambule de la constitution)

C'est la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques.

OMS (1986 – Préalable de la charte d'Ottawa)

La santé des individus ou des groupes dépend de plusieurs facteurs appelés **déterminants de la santé**¹⁴ :

- facteurs liés à la biologie humaine
 - génétiques (notamment le sexe),
 - physiologiques,
 - facteurs liés à la maturation et au vieillissement (âge)
- facteurs liés à l'environnement
 - conditions de vie (physique, géographique, écologique [eau, air, alimentation])
 - psychologique, stabilité affective et familiale, compétences pour gérer la vie et affronter la diversité
 - social (situation maritale, soutien du réseau social, familial, professionnel)
 - culturel, éducatif (le développement et la formation durant l'enfance)
 - politique (politiques publiques, logement, inégalité, éducation...)
 - socio-économique (conditions de travail, revenu et statut social)
- facteurs liés aux comportements en matière de santé et aux styles de vie
 - hygiène de vie personnelle, professionnelle
 - facteurs liés aux loisirs
 - modes de consommation (alimentation, produits toxiques)
- facteurs liés au système de santé
 - médecine et ses techniques
 - disponibilité de services de santé
 - organisation des services de santé (prévention, soins curatifs, réadaptation, réhabilitation)

La prévention consiste à anticiper un comportement jugé problématique par un groupe social par rapport à ses valeurs fondamentales, pour limiter l'apparition du comportement ou réduire ses conséquences négatives, par des méthodes non coercitives.

Laure P. Ethique du dopage, 2002

Classiquement, pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) la prévention se décline en quatre catégories d'actions : primaire, secondaire, tertiaire, voire quaternaire :

- Primaire : ce sont toutes les actions qui visent à diminuer l'incidence d'un problème de santé (maladie, accident...) dans une population, donc à réduire le risque d'apparition de nouveaux cas. Les moyens mobilisés pour y parvenir sont, par exemple, l'éducation pour la santé, la législation, la vaccination, etc.
- Secondaire : elle comporte les actions destinées à diminuer la prévalence d'un problème de santé. Elle englobe donc la détection précoce de la maladie, ou du comportement qui en est responsable, voire des cas asymptomatiques ou le dépistage et les mesures curatives.

¹⁴ D'après G-E-A Dever, 1976, p 455

- Tertiaire : elle rassemble les actions qui contribuent à réduire les incapacités chroniques engendrées par le problème de santé, ou les récidives. Elle s'appuie sur des domaines aussi divers que la réadaptation, la réinsertion professionnelle ou la réintégration sociale.
- Quaternaire : il s'agit des actions d'accompagnement au mourant, au travers des soins palliatifs.

Depuis 1987, une autre catégorisation des actions de prévention est également utilisée : universelle (ou généralisée), sélective, indiquée¹⁵ :

- Universelle : il s'agit des actions destinées à la population dans son ensemble, ou à des groupes dont la composition ne repose pas sur un critère de risque. Elles reposent notamment sur l'éducation pour la santé, sur la vaccination, etc.
- Sélective : elle comporte des actions qui concernent un sous-groupe de personnes dont le risque de développer un problème de santé est plus élevé que dans le reste de la population.
- Indiquée: ce sont les actions qui visent des personnes qui présentent déjà les signes d'appel du problème de santé considéré, comme dans une consommation abusive de substances psychoactives.

L'éducation pour la santé est un ensemble de méthodes et de démarches pédagogiques et de communication au service de la promotion de la santé et de la prévention, pour accroître l'autonomie, la capacité de faire des choix favorables à la santé, en respectant la liberté, en promouvant la responsabilité des personnes et en développant leurs connaissances et leurs compétences.

Les programmes de prévention validés comportent des séries d'actions qui tentent d'agir sur différents composants, comme les facteurs de protection et de vulnérabilité, les représentations, les déterminants de santé, les comportements, etc.

Dans le champ des consommations de substances, les méthodes qui visent à développer les compétences sociales, émotionnelles et cognitives des enfants et des adolescents comptent parmi les méthodes les plus efficaces. Les premières actions de ce type ont été mises en place aux Etats-Unis au début des années 1980.

D'autres méthodes complémentaires visent à améliorer les compétences éducatives et relationnelles des parents, des enseignants. Enfin, certaines méthodes visent à agir sur l'environnement du jeune.

L'évaluation des programmes de prévention au cours des 20 dernières années permet de dégager quelques caractéristiques des interventions efficaces :

- méthodes interactives et expérientielles (jeux de rôles, mises en situation, travaux pratiques sur les émotions...) choisies en fonction de la population cible (il est par exemple nécessaire de cibler des compétences spécifiques pour les groupes à risque)
- interventions précoces, avant que les comportements problématiques ne soient installés
- s'inscrivant dans la durée
- agissant sur plusieurs facteurs (par exemple le jeune et son environnement)¹⁶

L'éducation pour la santé comprend une composante éthique (elle est abordée comme un partage de savoirs, un accompagnement au maintien de comportements favorables à la santé, voire au changement de comportement, dans le respect de toute forme de différence, du droit à se taire et du choix des personnes).

Facteurs de vulnérabilité et de protection - développement des compétences psychosociales¹⁷

Les facteurs de vulnérabilité sont les variables qui rendent la personne vulnérable à un facteur de risque

Tarter 1988, Werner 1993

¹⁵ Gordon, R. An operational classification of disease prevention. In: Steinberg JA, Silverman, MM. *Preventing Mental Disorders*, Rockville, MD: US Department of Health and Human Services, 1987.

¹⁶ Prévention des conduites addictives – guide d'intervention en milieu scolaire – MENESR / MILDT - 2006

¹⁷ Bantuelle, Demeulemeester : Référentiel des bonnes pratiques – Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire, Ed. INPES 2008

Ces facteurs de vulnérabilité peuvent être¹⁸ :

- Individuels : agressivité, impulsivité, anxiété, usage précoce de substances, influençabilité, faible adhésion aux valeurs de la société
- Familiaux : pauvreté des relations affectives avec les parents, faible contrôle parental, conflit familial, usage de substances par les parents, attitude permissive des parents et de la fratrie (ainés)
- Environnementaux : pression des pairs, peur d'être rejeté par les pairs, usage de substance par les pairs, disponibilité des substances, absence de loi ou de norme régulant l'usage des substances

Les facteurs de protection sont les variables qui contribuent à minimiser les effets de l'exposition à des facteurs de risque.

Garnezy 1985, Rutter 1979

Ces facteurs de protection peuvent être¹⁹ :

- Individuels : estime de soi, affirmation de soi, capacité à demander de l'aide, résistance à une offre non sollicitée, sentiment d'appartenance, résilience
- Familiaux : forte relation affective avec les parents, règles familiales claires et explicites, soutien parental
- Environnementaux : pairs non usagers de substance, participation à des activités extrascolaires, pratique religieuse, avoir un mentor

Les compétences psycho-sociales sont les aptitudes d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement.

Il existe 10 compétences psycho-sociales de base :

- * Savoir résoudre les problèmes / savoir prendre des décisions
- * Avoir une pensée créatrice / avoir une pensée critique
- * Savoir communiquer efficacement / être habile dans les relations interpersonnelles (ex : savoir s'affirmer, savoir résister à une offre non sollicitée)
- * Avoir conscience de soi / avoir de l'empathie pour les autres (ex : estime de soi)
- * Savoir gérer son stress / savoir gérer ses émotions (ex : savoir gérer son anxiété)

Quand les problèmes de santé sont liés à un comportement et ce comportement lié à une incapacité à répondre efficacement au stress et aux pressions de la vie, l'amélioration des compétences psychosociales pourrait être un élément influent dans la promotion de la santé et du bien-être, les comportements étant de plus en plus impliqués dans les problèmes de santé.

OMS - Genève - 1997

¹⁸ * Tarter RE. Are there behavioral traits that predispose to substance abuse? *Journal of Consulting and Clinical Psychology*. 1988;56:189-196.

* Werner EE. Risk, resilience, and recovery: Perspectives from the Kauai Longitudinal Study. *Development and Psychopathology* 1993 ;5 : 503-515

* Weinberg NZ, Glantz MD. Child psychopathology risk factors for drug abuse. *Journal of Clinical Child Psychology*, 1999;28: 290

* Hawkins JD, Arthur MW, Catalano RF. Preventing substance abuse. In Tonry M (Ed.), *Building a safer society*. Chicago: University of Chicago Press, 1995.

* Herman-Stahl MA, Krebs CP, Kroutil LA, Heller DC. Risk and protective factors for nonmedical use of prescription stimulants and methamphetamine among adolescents. *Journal of Adolescent Health* 2006; 39 : 374-380.

* Rumpold G, Klingseis M, Dornauer K & al. Psychotropic substance abuse among adolescents: a structural equation model on risk and protective factors. *Substance Use and Misuse* 2006; 41: 1155-69.

¹⁹ * Rutter M. Protective factors in children's responses to stress and disadvantage. In M. W. Kent and J. E. Rolf (Eds.), *Primary prevention in psychopathology*, Vol. 3: Social competence in children, (pp. 49-74). Hanover, NH: University Press of New England, 1979.

* Garnezy N. Stress-resistant children: the search for protective factors. In J. E. Stevenson (Ed.). *Recent research in developmental psychopathology*. *Journal of Child Psychology and Psychiatry* (Book Supplement, Number 4, pp.213-233). Oxford: Pergamon Press, 1985.

* Botvin GJ, Schinke S, Epstein JA, Diaz T, Botvin E. Effectiveness of culturally focused and generic skills training approaches to alcohol and drug abuse prevention among minority adolescents: Two year follow-up results. *Psychology of Addictive Behaviours* 1995 ; 9 : 183-94.

* Brook JS, Pahl K. The protective role of ethnic and racial identity and aspects of an Africentric orientation against drug use among African American young adults. *Journal of Genetic Psychology* 2005 ; 166 : 329-45.

* Sanchez ZM, de Oliveira LG, Nappo SA. Razões para o não-uso de drogas ilícitas entre jovens em situação de risco. *Revista de Saúde Pública* 2005 ; 39 : 599-605.

* Guo J, Hawkins JD, Hill KG, Abbott, RD. Childhood and adolescent predictors of alcohol abuse and dependence in young adulthood. *Journal of Studies on Alcohol*, 2001; 62 : 754-62.

Ethique

Pour qu'une action soit éthique, son objet et son intention doivent être bons.

Aristote – *Ethique à Nicomaque*

Un comportement éthique doit :

Être valide universellement ;

Respecter les êtres humains comme individus ;

Être acceptable pour tout être rationnel, de telle sorte que si les rôles étaient inversés, les parties concernées seraient toujours d'accord.

E. Kant – *Critique de la raison pure*

L'éthique doit être entendue comme la connaissance et l'atteinte de la vie meilleure.

Pour Spinoza, est « bon » ce qui permet d'atteindre ce but et il précise, dans l'*Ethique*²⁰ : « Par bon, j'entendrai ce que nous savons avec certitude être un moyen de nous rapprocher du modèle de la nature humaine que nous nous proposons ».

Toutefois, pour Aristote dans *Ethique à Nicomaque*²¹, cette posture rationaliste ne semble pouvoir être tenue qu'à la double condition suivante : l'objet de l'action et son intention doivent être « bons ». Par exemple, dépouiller les gens riches au profit des pauvres n'est pas « éthique » car l'objet, ici le vol, n'est pas « bon », même si l'intention, celle de faire le bien à des personnes démunies, est louable.

Cet argument du « bon » pourrait néanmoins s'avérer insuffisant pour différencier les conduites éthiques des autres. En effet, pour Spinoza : « Nous ne voulons pas une chose parce que nous jugeons qu'elle est bonne, mais nous jugeons qu'une chose est bonne parce que nous faisons effort vers elle, que nous la voulons et tendons vers elle par appétit ou désir ».

Pour Emmanuel Kant, notamment dans *Critique de la raison pratique* (1788), un comportement éthique comprend trois dimensions :

- Être valide universellement ;
- Respecter les êtres humains comme individus ;
- Être acceptable pour tout être rationnel de sorte que, si les rôles étaient inversés, les parties concernées seraient toujours d'accord²².

Avoir une réflexion éthique prépare la personne à agir au quotidien de la meilleure façon pour elle et dans le respect des autres. Par exemple, pour prendre une décision quand plusieurs choix de conduite s'offrent à elle, en lui permettant de préciser les buts qui seraient, par préférence, les plus dignes et les plus valables à ses yeux.

En pratique des guides de prise de décision éthique ont été proposés, en particulier en entreprise et aux Etats-Unis. Ils décrivent les principales questions à se poser avant d'entreprendre une action²³. Par exemple :

- La décision est-elle légale ?
- Est-elle contraire aux obligations morales généralement admises dans la société ?
- Est-elle contraire aux obligations morales de l'entreprise ?
- L'intention est-elle dommageable ?
- Le résultat est-il dommageable ?
- Existe-t-il une action alternative qui produirait des effets équivalents ou meilleurs et qui entraînerait moins de conséquences négatives ?
- Enfreindra-t-elle les devoirs des acteurs susceptibles d'avoir un impact sur le devenir de l'entreprise ?
- Peut-elle laisser une personne ou un groupe appauvri ?

²⁰ Spinoza de B. *L'Ethique*. Paris : Gallimard, 1954.

²¹ Aristote. *Ethique à Nicomaque*. Paris : Vrin, 1959.

²² Il s'agit d'un résumé des lois fondamentales (chapitre I : analyse de la raison pure pratique) :

- « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse avoir en même temps la valeur d'une loi universelle » ;

- « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne d'autrui toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen » ;

- « Agis comme si tu étais en même temps législateur et sujet dans la République des hommes libres et raisonnables ».

²³ Laczniak G, Murphy P. *Ethical marketing decision: the higher road*. Boston: Allyn and Bacon, 1993.

En éducation pour la santé²⁴, une action est éthique si :

- l'on s'assure de la participation active de tous les partenaires, usagers et professionnels,
- elle contribue à lutter contre les inégalités et n'en suscite pas de nouvelles,
- elle est utile et non nocive,
- elle se soumet périodiquement à l'évaluation.

Et la déontologie ?

La déontologie est un ensemble de règles que l'exercice de leur métier impose à des professionnels. Elle tente de fournir à des cas courants des solutions pratiques et précises. La déontologie peut être écrite, comme dans le Code de déontologie médicale, et prévoir des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion, en cas de manquement d'un professionnel à ses devoirs. Pour autant, la déontologie pourrait, dans certains cas, n'avoir que de lointains rapports avec l'éthique, surtout quand elle traduit un fort corporatisme ou un monopole²⁵.

Les valeurs

Depuis deux ou trois décennies, on assiste à une disparition progressive de la notion de « morale » au profit de celle de « valeur », voire parfois de « valeur morale ».

Ainsi, lorsqu'il est question d'apprécier le sens donné à certaines actions, situations ou comportements, la référence aux « valeurs » semble maintenant tenir lieu de discours moral.

Pour Folscheid²⁶, cette situation entraîne un effet indésirable : elle autorise à ne plus parler des *transcendants*, c'est-à-dire le Bien, le Beau et le Vrai qui, pour les Anciens, constituaient le fondement des valeurs. Selon lui, ce nouveau discours est agencé de telle sorte qu'il rend le questionnement éthique superflu. En somme, on proclame des valeurs sans s'interroger sur la valeur de ces valeurs. Cela revient, en pratique, à respecter ou non les règles de vie qu'elles ont éventuellement contribué à déterminer, mais jamais à remettre ces valeurs en question.

Celui-ci sert à la fois d'outil de mesure — une fonction descriptive qui aboutit au jugement de valeur — et d'énoncé de règles de vie — une fonction prescriptive supposée orienter les comportements.

- Dans leur fonction descriptive, les valeurs servent à porter un jugement sur notre environnement, sur une situation, des choses ou des personnes. Celui-ci est l'expression d'une préférence et il se fonde sur un système de référence, collectif ou individuel. Par exemple, Erving Goffman²⁷ a montré que pour juger autrui, les Nord-Américains recouraient inconsciemment au modèle-type suivant : homme, blanc, né aux Etats-Unis, cadre supérieur, sportif, svelte, protestant, hétérosexuel et travailleur. En fonction de la congruence à ce modèle, l'appréciation portée, le jugement, prendra toutes les nuances, de l'admiration au mépris.
- Dans leur fonction prescriptive, les valeurs étayent les comportements des acteurs et des groupes. Dans ce contexte, elles deviennent volontiers des normes, définies comme les règles qui régissent les conduites individuelles et collectives. Mais ces normes ne sont validées qu'à partir du moment où elles sont acceptées par toutes les personnes concernées²⁸. Or, c'est loin d'être toujours le cas en pratique. Elles sont donc parfois transgressées, ce qui engendre (quand ce non-respect est identifié) la déviance, objet de sanctions sociales ou légales qui vont de la réprobation à l'emprisonnement. voire à la mort dans certains pays.

Enfin, rappelons que pour Nietzsche²⁹, toute proclamation de valeurs est suspecte tant que les enjeux de la source ne sont pas établis.

²⁴ Critères retenus par l'Organisation mondiale de la santé

²⁵ Colosse B. De l'éthique dans la technique comptable. In : « Le phénomène éthique », Rev Ethique Affaires, n° spécial, 1997.

²⁶ Folscheid D. La question des valeurs. In : Folscheid D, Feuillet-Le Mintier B, Mattei JF. *Philosophie, éthique et droit de la médecine*. Paris : PUF, 1997 ; 70-77.

²⁷ Goffman E. *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*. Paris : Editions de minuit, 1975.

²⁸ Habermas J. *Morale et communication*. Paris : Flammarion, 1999.

²⁹ Nietzsche F. *Par-delà le bien et le mal*. Hachette : Paris, 2004.

La personne

Pour Emmanuel Kant, le concept de « personne » renvoie à la notion de liberté et d'indépendance à l'égard de la nature.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations Unies, 10 décembre 1948), décrit une « dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ». Près de trente ans plus tard, dans son avis du 15 décembre 1986, le Comité Consultatif National d'Ethique dit : « respecter la personne humaine, aussi bien chez autrui qu'en soi-même, c'est la traiter toujours comme une fin et jamais simplement comme un moyen et donc ne jamais se comporter à son égard d'une manière à laquelle elle ne pourrait librement adhérer par elle-même. C'est reconnaître sa dignité et donc la considérer comme une valeur incommensurable à tout prix. C'est donner à ce respect une portée universelle. »

Si on postule que la notion de personne ne peut-être détachée de celle d'humanisation et de rationalisation de la société, alors il faut admettre une mutuelle influence : l'humanisation de la société construit les personnes et la personnalisation des individus construit la société.



Programme de prévention des conduites dopantes

Une enquête du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative menée en 2007 a montré qu'il existe de nombreux acteurs dans le domaine de la prévention du dopage, mais que les actions sont insuffisamment coordonnées du fait d'une absence de suivi du « programme » et de formalisation des partenariats. En outre :

- Les outils sont peu connus et leur utilisation n'est pas toujours la plus pertinente.
- Les animateurs des actions ont un niveau de connaissances très hétérogène, notamment en techniques de prévention, ce qui entraîne des discours parfois contradictoires.
- Le public cible des actions de prévention et d'éducation n'est pas toujours suffisamment défini.
- Les formations proposées dans le champ de la prévention des conduites dopantes sont trop souvent limitées à un apport de connaissances et proposent trop rarement un travail sur les savoir-être et les savoir-faire, lesquels sont indispensables aux acteurs de prévention. L'évaluation de ces formations se réduit souvent à la satisfaction des participants, et quasiment jamais au réinvestissement des connaissances et compétences acquises dans la pratique professionnelle.

Il en résulte, d'une part, que les sportifs ne sont pas toujours suffisamment armés pour faire face à certaines situations, comme une offre non désirée de substances interdites. C'est également vrai pour leur entourage (parents, professionnels du sport, professionnels de la santé).

D'autre part, les sportifs et leur entourage souffrent d'un manque de connaissances, non seulement législatives et réglementaires (ex : les procédures d'Autorisation d'utilisation temporaire), mais aussi dans le champ des réponses sanitaires ou sociales aux conduites dopantes. Par exemple, savoir, pour un entraîneur, vers qui orienter un jeune sportif qui exprimerait une demande d'aide personnelle. Les actions de prévention devraient donc porter à la fois sur le savoir, le savoir faire, et le savoir être. C'est pourquoi il est indispensable de s'appuyer sur des acteurs de prévention aux compétences complémentaires et issues de disciplines multiples : sciences de la santé et sciences sociales. **L'éducation pour la santé**, telle qu'elle a été définie plus haut, correspond parfaitement à cette exigence.

Pour déterminer si une action de santé est importante, voire prioritaire, on recourt habituellement à différents critères³⁰, dont l'importance du problème en cause (sa fréquence, sa gravité), la perception du public, les répercussions socio-économiques et la faisabilité de l'action.

D'un point de vue sanitaire, les conduites dopantes répondent à plusieurs de ces critères, dont l'importance potentielle et la perception du public.

En outre, quelles valeurs, à terme, transmet-on aux plus jeunes générations si on leur laisse penser que le moindre obstacle dans son parcours de vie quotidienne doit être affronté à l'aide de substances ?

Il est donc important de prévenir les conduites dopantes.

But et objectifs du programme de prévention

Le but du programme est de promouvoir une pratique physique et sportive de qualité, favorable à la santé et conforme à l'éthique en identifiant, prévenant et prenant en charge les conduites dopantes et leurs conséquences dommageables.

Les objectifs du programme sont :

- diminuer de 10 %³¹ l'incidence des conduites dopantes chez les jeunes âgés de 11 à 25 ans (nombre de nouveaux cas³²)
- diminuer de 10 %³³ la prévalence du dopage chez les sportifs (nombre total de cas³⁴)
- améliorer la cohérence et la synergie entre l'ensemble des acteurs concernés par la prévention des conduites dopantes

³⁰ Haut comité de la santé publique, 1994

³¹ Cet objectif de diminution est modéré, du fait de la nécessité de renforcer au préalable l'observation (actuellement incomplète) et de l'absence au préalable de programme de prévention d'ampleur nationale sur la thématique (manque de références)

³² Voir glossaire en annexe 2

³³ Cet objectif de diminution est modéré, du fait de l'absence au préalable de programme de prévention d'ampleur nationale sur la thématique (manque de références)

³⁴ Voir glossaire en annexe 2

Public concerné par le programme de prévention

- **Jeunes sportifs** âgés de 11 à 25 ans, quelles que soient leurs modalités de pratique (loisir, compétition – y compris de haut niveau)
La volonté d'agir avant les comportements problématiques (prévention primaire), le devoir de protection vis-à-vis des mineurs, la grande sensibilité des adolescents à suivre certains « conseils » d'adultes qui peuvent avoir une emprise sur eux (autorité, exemple du champion) expliquent le choix de ce public. Les jeunes sportifs sont généralement scolarisés : la prévention dans le milieu scolaire doit s'appuyer sur les personnels de l'Education Nationale, qu'il faudra être en mesure de former à ce thème.
- **Encadrement « technique » des sportifs** : éducateurs sportifs, entraîneurs fédéraux
Ce sont des personnes relais essentielles, qui participent à la démarche éducative et représentent souvent pour les jeunes sportifs des adultes de référence (modèles).
- **Professionnels de santé** : médecins, pharmaciens, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, etc.
Ils ne sont pas encore assez sensibilisés à l'ampleur du phénomène de dopage, que la plupart pensent circonscrit au sport de haut niveau. Il est nécessaire qu'ils en connaissent mieux les méthodes pour être alertés lors du détournement de moyens thérapeutiques, qui leur semblent trop souvent anodins.

Descriptif du programme de prévention

Le programme de prévention est multi partenarial. Il s'étend sur 4 ans (2008/2011)³⁵.

La réunion régulière d'instances techniques de pilotage et la mise en place d'outils (tableau de bord) permettent d'en assurer le suivi.

A travers différents champs d'intervention (formation, observation, recherche et éducation pour la santé), il comporte plusieurs priorités :

- **Améliorer la qualité de la formation**
Il importe en effet que les personnes en contact direct avec les sportifs (en particulier les éducateurs sportifs et les professionnels de santé) adoptent une attitude favorable à la prévention des conduites dopantes et soient en mesure de réagir de manière adaptée à des situations à risque.
- **Améliorer la cohérence et la coordination entre les acteurs**
- **Approfondir la connaissance sur les prises de compléments alimentaires par les sportifs**
La prise de compléments alimentaires par les sportifs est une pratique qui semble fréquente³⁶, dont l'intérêt n'est pas toujours démontré. De plus, elle entraîne parfois un risque d'analyse anti-dopage positive, du fait de la présence (signalée ou non) de substances interdites³⁷. Un groupe de travail ad hoc est constitué pour éclairer le Ministère sur la réalité de la pratique, son éventuel caractère problématique et les pistes d'action possibles.

Objectif stratégique 1 : améliorer la connaissance des conduites dopantes

- Objectif opérationnel 1-1 :
 - Inscrire les conduites dopantes en tant que thématique spécifique dans les appels d'offres de recherche communs (notamment MILDT, INSERM, CNRS, ANR, INPES), afin d'en connaître les spécificités par rapport aux autres pratiques de consommation ou addictions
- Objectif opérationnel 1-2 :

³⁵ Cette durée permet de garder une cohérence institutionnelle (plan MILDT 2008/2011)

³⁶ Rapport d'activité 2007 du N° Vert Ecoute dopage

³⁷ * Ayotte C, Lévesque JF, Cléroux M, Lajeunesse A, Goudreault D, Fakirian A. Sport nutritional supplements: quality and doping controls. Canadian Journal of Applied Physiology 2001;26 Suppl:S120-9

* Baume, N., Mangin, P., Saugy, M. Compléments alimentaires: phénomène de société et problématique dans le monde antidopage. Médecine & Hygiène 2004; 62: 1510-1514.

* Baume N, Mahler N, Kamber M, Mangin P, Saugy M. Research of stimulants and anabolic steroids in dietary supplements. Scand J Med Sci Sports. 2006;16(1):41-8.

* Baume, N., Hellemans, I., Saugy, M. Guide to over-the-counter sports supplements for athletes. International SportMed Journal 2007; 8 (1): 2-10.

- Réaliser un appel d'offres de recherche spécifique (direction des sports) sur la prévention des conduites dopantes, afin d'améliorer la connaissance de ces pratiques et de leurs déterminants
- Objectif opérationnel 1-3 :
 - Améliorer la connaissance des flux de produits dopants, notamment via l'Internet

Objectif stratégique 2 : améliorer l'observation et l'évaluation des actions de prévention

- Objectif opérationnel 2-1 :
 - Informer les acteurs des bonnes pratiques d'évaluation des actions de prévention
- Objectif opérationnel 2-2 :
 - Elaborer et mettre en place un outil de suivi des actions de prévention et de recueil des informations

Objectif stratégique 3 : améliorer la formation des professionnels

- Objectif opérationnel 3-1 :
 - Mettre en place une formation nationale interministérielle de formateurs d'animateurs de prévention des conduites dopantes³⁸
- Objectif opérationnel 3-2 :
 - Diffuser un **référentiel** destiné aux organismes de formation des différentes catégories d'acteurs (entraîneurs et professionnels de santé intervenant en prévention individuelle, animateurs de prévention collective et formateurs)
- Objectif opérationnel 3-3:

Mettre en place un module obligatoire et spécifique à la prévention des conduites dopantes qui s'appuie sur le référentiel ci-dessus dans les cursus de formation initiale des éducateurs sportifs, entraîneurs et professionnels de santé
- Objectif opérationnel 3-4 :
 - Inciter à la formation continue de tous les acteurs concernés, sur la base de référentiel mentionné en 3-1, en s'appuyant sur l'ensemble des réseaux

Objectif stratégique 4 : informer les acteurs de prévention et le public

- Objectif opérationnel 4-1 :
 - Diffuser à tous les acteurs participant à la prévention du dopage et des conduites dopantes (notamment les fédérations et les clubs) un guide leur permettant de choisir les ressources les plus adaptées à la réalisation de leur action
- Objectif opérationnel 4-2 :
 - Mettre à disposition du public des outils pertinents pour la prévention des conduites dopantes
- Objectif opérationnel 4-3 :
 - Encourager, si l'on ne dispose pas d'outils pertinents dans ces champs, à la réalisation d'outils de prévention pour des publics ou actions ciblés et prioritaires
- Objectif opérationnel 4-4 :
 - Maintenir un dispositif pérenne de repérage et d'évaluation des outils, afin d'actualiser régulièrement l'information apportée au public

Objectif stratégique 5 : développer et organiser l'offre de prévention

- Objectif opérationnel 5-1 :
 - Finaliser des **réseaux de prévention des conduites dopantes multidisciplinaires**, issus de structures aux compétences complémentaires, dans chaque région, coordonnés par les médecins conseillers jeunesse et sports et permettant une déclinaison cohérente du programme de prévention
- Objectif opérationnel 5-2:
 - Encourager, notamment par un soutien financier, des actions de prévention réalisées selon les principes conformes à ce programme et avec des acteurs ayant la compétence requise

³⁸ Voir encadré en page suivante

Evaluation du programme

L'évaluation du programme de prévention des conduites dopantes dans le sport porte sur les aspects structurels, administratifs, juridiques et financiers. Les indicateurs complémentaires (qualitatifs et quantitatifs) estiment la cohérence et la synergie entre les acteurs, la pertinence, l'efficacité et la durabilité des actions, mais aussi leur efficacité.

Cette évaluation dynamique permettra les réajustements éventuellement utiles.

Exemple de l'évaluation des objectifs du programme :

- La diminution de l'incidence des conduites dopantes chez les jeunes âgés de 11 à 25 ans sera mesurée par la comparaison des données déclaratives de consommations dans cette population.
 - o Exemple : questions spécifiques dans les enquêtes ESCAPAD³⁹.
- La réduction de la prévalence du dopage chez les sportifs sera mesurée par la comparaison entre les données de consommation
 - o Exemple : questions spécifiques dans le Baromètre santé⁴⁰.
- La cohérence et la synergie entre l'ensemble des acteurs concernés par la prévention des conduites dopantes seront estimées par le fonctionnement des réseaux d'acteurs et d'institutions et leur articulation dans la prévention des conduites dopantes.
 - o Exemple : nombre de réunions régionales entre acteurs d'institutions différentes, nombre d'actions départementales ou territoriales menées entre acteurs d'institutions différentes, etc.

Un objectif opérationnel atteint : Objectif opérationnel 3-1 (Mettre en place une formation nationale interministérielle de formateurs d'animateurs de prévention des conduites dopantes)

L'état des lieux a fait apparaître le besoin de développer un cadre de formation partagé et structuré.

Un référentiel⁴¹ a été élaboré et constitue le cadre permettant aux acteurs d'acquérir une culture commune, les connaissances et les compétences qui leur sont nécessaires pour agir ou pour former dans cette thématique – et les faire évoluer. Il s'adresse aux structures qui souhaiteront investir la prévention des conduites dopantes en commanditant ou en réalisant des formations d'acteurs dans ce champ. Il devrait faciliter la mise en place de formations de qualité, s'appuyant non seulement sur des objectifs de formation harmonisés, mais aussi sur un socle commun de connaissances.

Il est décliné en 3 niveaux :

- Les **acteurs de prévention individuelle** (toute personne susceptible d'avoir, au cours de son activité quotidienne, un contact avec des personnes confrontées aux conduites dopantes : entraîneurs, professionnels de santé...)
- Les **animateurs de prévention collective** (toute personne chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une action collective de prévention des conduites dopantes)
- Les **formateurs** (toute personne chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une formation auprès des animateurs de prévention collective et/ou des acteurs de prévention individuelle)

Une formation nationale interministérielle de formateurs⁴² a été mise en place par la direction des sports, avec un financement mixte (MILDT / sport), à l'automne 2008, réunissant 120 personnes, issues de l'ensemble des régions métropolitaines et d'Outre-mer et de structures variées (jeunesse et sports, AMPD, CIRDD, CRES et CODES, Education nationale, Gendarmerie, Police (PFAD), Justice (PJJ), CNOSF et fédérations...). Elle se déroule en 2 sessions entre lesquelles les stagiaires sont amenés à travailler sur un projet régional de formation d'animateurs de prévention, à mettre en œuvre en 2009.

³⁹ Enquête déclarative annuelle (réalisée par l'OFDT depuis 2000) sur la santé et les comportements auprès de l'ensemble des jeunes présents lors d'une Journée d'appel de préparation à la défense

⁴⁰ Enquête périodique en population générale (réalisée par l'INPES) sur les comportements, attitudes, opinions et connaissances en matière de santé

⁴¹ Voir glossaire en annexe 2

⁴² Voir contenu en annexe de l'onglet 5

Les acteurs institutionnels du programme

Pour répondre à sa mission de coordination de la prévention du dopage et dans la perspective d'harmoniser les pratiques d'intervention sur tout le territoire national, le Ministère chargé des Sports a mis en place un groupe de travail spécifique. Ses objectifs étaient d'identifier, hors du domaine d'action habituel du Ministère, les acteurs de prévention et leurs champs de compétence, ainsi que les stratégies de réseaux et les pratiques d'intervention qui ont pu être mises en place par ces acteurs.

Chacun peut, à son niveau, apporter sa participation à la prévention des conduites dopantes dans le sport, notamment en contribuant à diffuser les informations sur les ressources et aides disponibles.

Les **fédérations** et le mouvement sportif olympique sont encouragés à planifier et mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation, ainsi qu'à en assurer le suivi, auprès de leurs sportifs amateurs et de haut niveau et du personnel d'encadrement technique et médical. Les actions, qui devront répondre aux objectifs du programme énoncés plus haut, pourraient offrir aux participants des renseignements précis et actualisés, au moins sur les questions suivantes :

- Lois et règlements (AMA, Fédération Internationale, convention Unesco et réglementation française, liste des substances et méthodes interdites, droits et responsabilités des sportifs, AUT, procédures de contrôle)
- Conséquences du dopage (sur la santé physique et mentale, sanctions pour les sportifs)
- Renforcer la confiance dans l'organisation de la lutte contre le dopage (sécurité des contrôles, localisation des sportifs, sécurité des analyses)
- Obligations de l'entourage des sportifs (obligations morales et légales concernant le personnel d'encadrement, aide à l'encadrement pour avoir une influence positive et contribuer à l'information des sportifs, responsabilités des organisateurs de manifestations, des commissions disciplinaires)

Ils sont également encouragés à **prendre en compte la dimension sanitaire** (protection de la santé de tous leurs membres) **dans leur politique sportive** (calendrier de compétitions, surclassements, dispositifs d'accès au haut niveau sportif, formation des éducateurs sportifs de leur domaine de compétence...).

Le **Ministère** assurera la promotion et coordonnera les programmes d'information et d'éducation sur la prévention des conduites dopantes dans le sport :

- coordination intra gouvernementale
- harmonisation des politiques qu'il instaure dans le domaine du sport avec la politique française de prévention des conduites dopantes dans le sport
- incitation auprès des fédérations de son ressort pour respecter la politique française de prévention des conduites dopantes dans le sport
- rôle international et coordination de la lutte contre les trafics de produits dopants

Les agents de ses services déconcentrés, notamment les médecins conseillers auprès des directeurs régionaux, coordonneront la mise en œuvre locale de la politique de prévention, avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ses établissements et personnels placés auprès des fédérations, participeront à la mise en œuvre des aspects concernant les formations pour lesquelles ils ont des compétences, notamment celle des éducateurs sportifs (certifications des organismes de formation...).

Les **antennes médicales de prévention du dopage** (AMPD), structures implantées dans chaque région dans des établissements publics de santé et dont le fonctionnement est financé par le Ministère, exercent les missions suivantes :

- soin (consultations pour les sportifs ayant eu recours à des produits dopants ou susceptibles d'y recourir – obligation de consulter après une sanction pour dopage avant la reprise de licence)
- veille sanitaire
- recherche
- prévention (cette mission a été récemment renforcée – étant donné leur implantation leur rôle est particulièrement important dans ce domaine en direction des professionnels de santé ou de la formation d'autres professionnels concernés par la prévention)
- expertise et conseil (les antennes médicales de prévention du dopage sont devenues des centres de référence dans chaque région sur la problématique du dopage).

Le **N° Vert Ecoute dopage (0800 15 2000)** est un espace privilégié d'écoute destiné à informer, prévenir, aider et orienter toute personne se sentant concernée par le phénomène du dopage. Il dispose d'une ligne téléphonique (numéro vert anonyme et gratuit – entretiens avec des psychologues et médecins), d'un site internet (permettant l'accès à des dossiers thématiques d'information et à une foire aux questions), du « centre d'appel internet » (l'appelant qui navigue sur un site internet partenaire clique sur le bouton N° Vert et est rappelé automatiquement s'il indique son numéro de téléphone) et de la mise en réseau des données avec accès rapide aux bases de référence (médicaments, compléments alimentaires, ressources). Cette base de données va évoluer de manière à permettre sa mutualisation à l'ensemble des acteurs concernés (extranet). Par ailleurs, le numéro vert développe une collaboration efficace avec les antennes médicales de prévention du dopage

Une recherche impliquant le N° Vert, dont l'objectif est de mettre en évidence les facteurs prédisposant au dopage, par analyse rétrospective (anonyme) des fiches d'appelants rendra prochainement des conclusions qui devraient être utiles dans le cadre de la prévention (afin d'optimiser les outils et les actions de prévention).

L'**agence française de lutte contre le dopage (AFLD)**, autorité administrative indépendante, est compétente sur le territoire français dans le domaine des contrôles, de l'analyse des échantillons (détection) et des sanctions (en complément des fédérations). Elle délivre les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques pour les sportifs ayant besoin d'utiliser des substances normalement interdites dans le cadre du traitement d'une maladie. Elle participe par ailleurs à des actions de recherche et de prévention, en lien avec les autres acteurs et sous la coordination du Ministère.

Les services répressifs et d'enquête sont concernés principalement par la disponibilité des produits et la lutte contre le trafic (OCLAESP, policiers, douaniers). Certains personnels sont formés également pour la réalisation d'actions d'information et de prévention.

D'autres acteurs sont associés à des degrés divers dans les équipes régionales de prévention des conduites dopantes mises en place autour du médecin conseiller DRDJS, ou sous sa coordination :

- associations de prévention générale (**réseau d'éducation pour la santé** [CRES, CODES] notamment) ou de prévention des conduites dopantes (vivre sport, EPESS⁴³ Midi-Pyrénées, réseau des animateurs conférenciers des Pays de Loire, EPS⁴⁴ Languedoc Roussillon...) ou des addictions (CIRDD)
- services déconcentrés et personnels d'**autres administrations** (Policiers Formateurs anti-drogue PFAD, Gendarmes formateurs relais anti-drogue FRAD, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, enseignants et autres personnels de l'Education nationale ou du Ministère de l'agriculture et de la pêche...)
- associations sportives locales
- **collectivités territoriales** et éducateurs sportifs territoriaux
- personnels de prévention de l'assurance maladie ou de mutuelles de santé, etc...

Les outils disponibles

Un outil est un objet de différente nature (mallette, jeu, film, quiz, ouvrage, etc) destiné à améliorer les effets d'une action de prévention auprès d'un public déterminé. Au cours d'une action, on peut recourir à un ou plusieurs outils.

L'efficacité de l'outil est liée à son utilisation adaptée : connaissance de son mode d'emploi, évaluation des effets produits. Il est donc essentiel d'apporter aux acteurs des éléments complémentaires pour leur permettre de choisir les outils qu'ils utiliseront lors de leurs actions. Ce choix dépend de facteurs multiples, parmi lesquels les objectifs de l'action, l'âge et la typologie du public ciblé, la nature et la validité des informations apportées (datées, citation des sources...), les conseils d'accompagnement des outils...

Dans ce but, un recensement et une évaluation des outils utilisés par les acteurs ont été réalisés en 2007.

⁴³ Equipe de prévention et d'éducation pour la santé en milieu sportif

⁴⁴ Ensemble prévenons la santé des sportifs

Le comité de pilotage « outils »⁴⁵ a émis différents avis (points forts et points faibles de l'outil) et conseils pour son utilisation. Ces avis et recommandations ont été rassemblés dans un guide téléchargeable gratuitement sur l'Internet⁴⁶.

En outre, un système pérenne d'évaluation des outils a été mis en place. Son mode de fonctionnement est le suivant :

- repérage des nouveaux outils par les différents réseaux (en premier lieu les médecins conseillers auprès des directeurs régionaux de la jeunesse et des sports et les antennes médicales régionales de prévention du dopage, mais aussi le réseau d'éducation pour la santé, les CIRDD et les partenaires institutionnels).
- convergence des informations vers le Ministère chargé des sports (bureau DSB2)⁴⁷
- évaluation par une commission nationale des outils de prévention des conduites dopantes
- édition d'une version actualisée du guide (disponible par téléchargement à partir des sites internet des réseaux, en attendant une prochaine édition papier)

Progressivement le ministère chargé des sports et ses principaux partenaires vont mettre à disposition des acteurs les outils de référence recommandés dans ce guide (au minimum par prêt dans les services déconcentrés, AMPD, voire CROS et CDOS, CODES et CIRDD, selon la nature des outils).

Les ressources disponibles

Documentation et soutien méthodologique pour la mise en place d'actions de prévention :

- Instance régionale d'éducation pour la santé (IRES), comités départementaux et régionaux d'éducation pour la santé (CODES, CRES) : réseau ayant une activité généraliste dédiée à l'éducation pour la santé et à la promotion de la santé. Ces structures disposent d'un fonds documentaire spécialisé, mettent en place des actions et des formations et donnent des conseils méthodologiques pour tout ce qui concerne l'éducation pour la santé.
- Les services déconcentrés du Ministère en charge des sports, qui assurent la coordination régionale de la mise en œuvre du programme de prévention des conduites dopantes.
- Antennes médicales de prévention du dopage (AMPD) : ces structures hospitalières sont spécialisées dans le domaine du dopage et des conduites dopantes, pour lesquels elles assurent des missions d'information et de prévention, de soin, de veille sanitaire et de recherche.
- Centres d'information et de Ressources sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD) : ce sont des ressources mises en place progressivement dans les régions et organisées autour de trois fonctions essentielles (documentation et information, observation, formation et conseil méthodologique) dans le domaine des addictions.

Sites internet :

- Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (réglementation française, liste des substances et procédés interdits, prévention...)
www.santesport.gouv.fr
- UNESCO (convention internationale contre le dopage dans le sport)
<http://portal.unesco.org>
- Conseil de l'Europe (convention contre le dopage dans le sport)
<http://conventions.coe.int>
- Agence mondiale antidopage (liste des substances et méthodes interdites, code mondial antidopage, recherche, outils éducatifs)
www.wada-ama.org/fr
- Agence française de lutte contre le dopage (réglementation, sanctions, autorisations d'usage à des fins thérapeutiques...)
www.a fld.fr
- Ecoute dopage (écoute, conseils et orientation)
www.dopage.com
- Antennes médicales de prévention du dopage (coordonnées et missions des AMPD, actions de prévention, outils, informations)

⁴⁵ Voir composition en annexe 1

⁴⁶ Téléchargeable sur le site internet www.santesport.gouv.fr

⁴⁷ A l'aide de la fiche figurant en annexe 5

- www.dop-sante.net
- Comité national olympique et sportif français (actions de prévention et de formation, outils de prévention)
<http://sportsante.franceolympique.com/accueil.php>
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (documentation, outils et actions d'éducation pour la santé)
<http://www.inpes.sante.fr/>
- Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (conduites addictives : outils de prévention, recherche, coordonnées des CIRDD)
<http://www.drogues.gouv.fr/>
- Observatoire français des drogues et des toxicomanies (statistiques et publications sur les conduites addictives)
<http://www.ofdt.fr/>

Information, écoute et orientation :

Ecoute dopage 0 800 15 2000 (anonyme et gratuit depuis un poste fixe / du lundi au vendredi de 10h à 20h)
www.dopage.com



Prise en charge thérapeutique :

Antennes médicales de prévention du dopage (AMPD) dans chaque région (consultations anonymes et gratuites en centre hospitalier dans chaque région).

Pour connaître l'adresse de l'antenne médicale de votre région : www.dop-sante.net

Financements

Des crédits du programme sport, du CNDS, de la MILDT peuvent être mobilisés pour la mise en place d'actions en cohérence et respectant les priorités du programme de prévention des conduites dopantes, mobilisant des réseaux d'acteurs coordonnés et formés. Il est également possible d'associer des crédits complémentaires (collectivités territoriales, fondations, assurance maladie⁴⁸ et mutuelles de santé, etc...).

⁴⁸ Programme pour le bon usage du médicament



courage fuyons
Tenir hors de la portée des enfants



Aide méthodologique pour les acteurs

Dans ce chapitre nous souhaitons apporter aux acteurs quelques conseils pour mettre en place leurs actions de prévention en cohérence avec les buts et objectifs de ce programme⁴⁹. A cette fin il est important qu'ils puissent s'appuyer sur les ressources existantes, notamment sur des informations validées et à jour et sur les structures pouvant leur donner si nécessaire un soutien méthodologique.

1. Généralités

Pour améliorer l'efficacité des différentes actions de prévention, il est utile d'en harmoniser le schéma général.

Toute action de prévention des conduites dopantes devrait donc s'inscrire dans un cadre préétabli, comportant :

- Un thème : les conduites dopantes dans le sport,
- Un objectif général : promouvoir une pratique physique et sportive de qualité, favorable à la santé et conforme à l'éthique sportive,
- Une population prioritaire, qu'il conviendra de déterminer,
- Une démarche générale fondée sur l'éducation pour la santé : vision positive de la santé, approche basée sur un partage de savoirs, accompagnement au maintien de comportements favorables à la santé, voire au changement de comportement,
- Un respect fondamental : celui de l'éthique. Par exemple : respect des personnes, de leur culture, de leurs connaissances, attitudes et croyances, liberté d'expression de chacun (sans jugement ni culpabilisation), etc.

2. Préparation de l'action de prévention⁵⁰

Les étapes de la préparation d'une action de prévention se calquent sur celles d'une démarche de projet : analyse de la situation, choix des objectifs et de la population cible de l'action, choix des partenaires, choix des moyens à mobiliser, mise en œuvre, communication, évaluation.

Le respect de cette démarche augmente la probabilité d'aller à son terme avec succès⁵¹

a) Constitution de l'équipe

- définir un projet commun et un cadre partagé⁵² ;
- répartir les tâches en faisant agir la complémentarité des compétences ;
- faire appel si nécessaire à des ressources externes (partenariat, notamment pour un appui méthodologique, une formation complémentaire⁵³).

b) Analyse de la situation (état des lieux)

L'analyse de la situation initiale, ou état des lieux, a pour objectif de décrire, d'expliquer et si possible de comprendre le problème qui sera l'objet de l'action de prévention. Elle permet d'adapter au mieux cette dernière (objectifs, public cible, moyens, etc), tout en fournissant des éléments pour l'évaluation finale (comparaison de la situation avant et après l'action).

Elle comprend toujours une étude :

⁴⁹ Voir le programme à l'onglet 2

⁵⁰ On parle parfois de programmation ou de planification dès ce premier stade de préparation du programme ou des actions de prévention.

⁵¹ Broussouloux S., Houzelle-Marchal N. : Education à la santé en milieu scolaire – choisir, élaborer et développer un projet, Ed. INPES 2006

⁵² Il est vivement conseillé de s'accorder sur des règles et une éthique d'intervention (voir chapitre 5 : contexte éthique)

⁵³ Voir chapitre 6 : formation des animateurs de prévention

- Des demandes émanant du public concerné, et des besoins déterminés par les intervenants ou autres professionnels (observatoires régionaux de la santé, etc). Ces éléments confèrent sa pertinence à l'action.
- Du public auquel s'adressera potentiellement l'action (sexe, âge, connaissance, croyances, disponibilité, etc).

L'analyse de la situation comporte également un relevé des actions de prévention qui ont lieu par ailleurs (auprès du même public ou pas), pour assurer la cohérence générale. Par exemple, pour éviter des messages contradictoires ou des redondances d'action.

Les priorités d'action sont choisies en fonction de critères qui permettent de hiérarchiser les besoins en tenant compte des ressources disponibles et des financements accessibles. La restitution des résultats de l'analyse de la situation ne doit pas être négligée car elle est souvent une première étape de mobilisation de la population concernée.

c) Choix des objectifs

L'objectif général porte sur le projet dans son ensemble.

Les objectifs stratégiques précisent l'objectif général et définissent de véritables stratégies d'intervention. Par exemple, ils déterminent un mode d'action plutôt orienté sur l'environnement proche en améliorant certains paramètres qui contribuent à la prévention (règles de vie, communication visible, mise à disposition de documentation) ou un mode d'action plus éducatif, en apportant des connaissances au public cible, en abordant des manières de réagir face au problème.

Les objectifs opérationnels annoncent les actions à réaliser. En pratique, ils peuvent, par exemple, être élaborés en utilisant l'outil **SMART** : **S**pécifiques (ils décrivent ce qui doit changer et chez qui), **M**esurables (les résultats doivent pouvoir être mesurés de manière objective), **A**mbitieux (impliquant un effort), **R**éalistes (atteignables avec les moyens disponibles), fixés dans le **T**emps (à la fin du projet, voire par étapes).

La formulation adéquate et précise des objectifs est primordiale. D'autant plus que cela facilite, par la suite, l'évaluation de l'action.

d) Mise en œuvre

La mise en œuvre d'une action de prévention dépend de plusieurs facteurs : la planification, le financement, la logistique, l'animation.

- La planification.

Planifier une action, s'est prévoir tout ce qui est nécessaire à son bon déroulement. Divers outils de suivi existant (tableau de bord, feuille de route, etc) constituent autant d'aides à la planification.

- Le financement.

Toutes les dépenses relatives à l'action doivent être prévues (voir logistique). Elles permettent d'en déduire les recettes nécessaires, même si parfois un ajustement des dépenses est indispensable. Les demandes de financement peuvent concerner différents partenaires (MILDT, GRSP, collectivité territoriale, mouvement sportif, entreprises, etc). En général, elles doivent préciser le promoteur, l'identification de l'action et sa justification (contexte, besoins identifiés), ses objectifs et le public concerné, la description de l'action, les moyens mobilisés (humains et financiers) et la méthode d'évaluation retenue. Il est important de s'assurer que les objectifs de l'action sont en adéquation avec le programme de prévention des conduites dopantes (ou d'autres programmes en fonction des financements visés⁵⁴). Ainsi, seules des actions cohérentes, respectant les priorités, mobilisant des réseaux d'acteurs coordonnés et formés sont éligibles aux financements du programme sport et du

⁵⁴ Voir à l'onglet 2 (ressources disponibles)

CNDS. En revanche, des conférences ou actions d'informations isolées ne tenant pas compte du contexte ne pourront plus prétendre à un tel financement.

- La logistique.

Elle est au service de l'action en répondant à ses besoins directs ou indirects de la façon la plus appropriée et au moindre coût. Elle concerne de nombreux aspects : lieu de l'action (réservation préalable, etc), matériel disponible, organisation du déplacement des intervenants voire des participants, restauration, hébergement, etc.

- L'animation des séances.

Les techniques d'animation dépendent des objectifs opérationnels. Elles requièrent de définir les séquences d'animation (contenu, chronologie), les méthodes pédagogiques, les outils, etc. Elles sont ici l'objet d'un chapitre à part (voir ci-dessous).

e) Communication

La communication a pour objectif de rendre visible et lisible l'action de prévention, tant pour les partenaires, notamment financiers, que pour les participants et le grand public. C'est une étape importante.

Elle informe et elle valorise à travers divers supports :

- supports internes à l'action, comme par exemple : brochure d'information, rapport d'action, présentation de l'action en colloques, site web, podcast, etc.
- supports externes : presse générale écrite, parlée, télévisée, presse spécifique (bulletin communal, lettre d'information du comité départemental, etc).

3. Animation d'une action de prévention ⁵⁵

a) Cas général

Animer une action de prévention, c'est déterminer par quelles méthodes et avec quels outils, les objectifs opérationnels seront atteints, puis savoir les mettre en œuvre avec le public concerné.

Etre animateur suppose de :

- maîtriser le champ d'intervention
- maîtriser des méthodes d'animation, voire des outils de prévention
- savoir ne pas porter de jugement de valeur sur les participants
- savoir impliquer les participants

Parmi les techniques d'animation, certaines favorisent l'engagement des participants, par exemple ⁵⁶ :

- Le remue-méninge (brainstorming) (recueil de nombreuses idées pour mettre en évidence les représentations du groupe sur un thème donné)
- La technique de Delphes (chacun exprime des priorités de 1 à 5 à partir d'une proposition faite par l'animateur – l'objectif est le travail sur la recherche d'un consensus et la construction d'une communication en groupe)
- Le métaplan⁵⁷ (cartes à épingler – une idée ou un mot par carte – il favorise l'implication de tous et prend en compte toutes les opinions)

⁵⁵ Les actions de prévention ne nécessitent pas toujours une animation auprès d'un public cible. On peut en effet faire le choix d'agir sur les déterminants des conduites dopantes (par exemple réduire l'accessibilité des produits).

⁵⁶ Broussouloux S., Houzelle-Marchal N. : Education à la santé en milieu scolaire – choisir, élaborer et développer un projet, Ed. INPES 2006

⁵⁷ Voir le site internet www.metaplan.fr

- L'abaque de Régnier® (expression des jugements silencieux nuancés de chacun (6 couleurs) à partir d'affirmations formulées par l'animateur – puis argumentations)
- Le photolangage®⁵⁸ (photographies à choisir en fonction de ce qu'elles expriment pour le sujet – il permet l'expression des représentations de chacun sur le thème)
- Le blason (ou écusson) (réflexion individuelle puis collective sur les points positifs et négatifs d'un sujet)

Le travail sur les représentations permet de confronter des points de vue et amène les destinataires de l'action de prévention à se questionner sur ce qui sous-tend leurs croyances, leurs connaissances et leurs comportements.

Certains outils peuvent faciliter le déroulement de votre action de prévention⁵⁹. Vous trouverez à l'onglet 4 quelques outils pertinents et disponibles dans ce champ, ainsi que des conseils pour leur utilisation.

Animer un groupe, c'est aussi savoir motiver les participants. Ainsi, pour une écoute active, il est souvent indispensable de recourir à des techniques comme :

- partir de ce que savent les participants, de leurs représentations, de leurs expériences.
- éviter de monopoliser la parole
- expliquer systématiquement les mots et concepts nouveaux
- illustrer ses propos par des exemples, solliciter les participants pour qu'ils en trouvent
- reformuler la question d'un participant, puis la retourner à l'ensemble du groupe
- valoriser le groupe.

b) Cas particulier : la demande d'aide suscitée

Il peut arriver que l'action de prévention suscite une demande d'aide. Ainsi, l'intervenant peut-il être sollicité par un participant ou un membre de son entourage (parent, conjoint). Par exemple une personne qui fumerait du cannabis et qui souhaiterait savoir comment s'arrêter, ou encore un adolescent qui pense que son meilleur ami prend des produits interdits en sport.

Pour faciliter l'émergence d'une demande, il convient de respecter les principes suivants :

- signifier à la personne qu'on est prêt à en parler, sans jugement de valeur, en dehors du groupe (par exemple en fin de séance)
- savoir ne pas insister
- connaître ses propres représentations, avoir une écoute compréhensive, analyser et accompagner
- ne pas se précipiter dans le « faire » (savoir différer la réponse, si besoin demander une aide extérieure)

Il est nécessaire d'être attentif à une éventuelle souffrance et permettre le cas échéant une rencontre individuelle pour une orientation vers des ressources adaptées.

⁵⁸ Photolangage est une marque déposée par ses concepteurs (Alain Baptiste et Claire Belisle).

Voir site internet www.photolangage.com

⁵⁹ Outils d'intervention en éducation pour la santé : critères de qualité (Lemonnier F., Bottéro J., Vincent I., Ferron C. - *Collection "Référentiels"* INPES – 2006) : « ressources à la disposition de l'intervenant pour le travail sur des savoirs, savoir-faire et savoir-être dans le champ de la santé ; l'utilisation d'outils d'intervention en éducation pour la santé implique l'interaction entre l'intervenant et le destinataire. »

4. Evaluation ⁶⁰

a) Généralités

L'évaluation a pour principaux objectifs d'apprécier la valeur de l'action et de l'améliorer, si nécessaire. Elle n'a de sens que si elle ne constitue pas une fin en soi, c'est un outil au service du projet.

L'évaluation permet de faire ressortir les résultats d'une action, ses points forts, ses points faibles, les effets qu'elle a produits et leur durée dans le temps, etc.

Elle peut être réalisée par l'équipe projet (auto-évaluation) ou par des évaluateurs externes.

Ses conclusions doivent être diffusées aux bénéficiaires de l'action, aux partenaires, aux financeurs.

b) Les indicateurs d'évaluation

L'évaluation commence avant même le début de l'action de prévention, et elle se poursuit tout au long de celle-ci.

Elle peut porter sur de nombreux aspects, les deux les plus connus étant :

- le processus (mise en œuvre et déroulement du projet) : comité de pilotage, tableau de bord
- les résultats (atteinte des objectifs généraux et intermédiaires, résultats non attendus)

Il existe de très nombreux critères d'évaluation, comme :

- la pertinence : écart entre les objectifs de l'action et les besoins
- la cohérence : écart entre les objectifs de l'action et l'existant
- l'efficience : écart entre le cahier des charges de l'action et ce qui a été fait
- l'efficacité : écart entre les objectifs de l'action et les résultats obtenus
- les effets inattendus : effets de l'action imprévus, positifs ou négatifs
- l'impact : changement produit par l'action de prévention
- la durabilité : durée attendue des effets de l'action de prévention
- l'imputabilité : lien de causalité entre les résultats observés et l'action de prévention.

Il est souvent très intéressant d'étudier l'articulation de ces différents critères entre eux et de chercher comment l'un peut avoir été influencé par d'autres.

c) Les principales étapes de l'évaluation

Une action d'évaluation s'inscrit dans une démarche de projet, avec des objectifs, des moyens, etc.

Parmi les étapes habituelles, on trouve :

- déterminer l'utilité et les objectifs de l'évaluation
 - repérer et collecter les sources de référence
 - Quels critères et quels indicateurs (quantitatifs / qualitatifs) ?
 - Quelles méthodes de mesure, de recueil et de traitement des données ?
 - Comment juger des résultats ?
 - désigner les évaluateurs
 - conduire l'évaluation
 - recueil des données,
 - analyse
 - rédiger et diffuser le rapport d'évaluation
- Il a pour finalité de rendre accessibles les résultats de l'évaluation et de formuler des propositions. Il doit comporter l'identification de l'équipe, le titre et la présentation du projet

⁶⁰ Fontaine D., Beyragued L., Miachon C. : L'évaluation en 9 étapes : fiches pratiques pour l'évaluation des actions et programmes santé et social – Lyon ERSP – 2004

(public visé, objectifs, calendrier et activités), la présentation de l'évaluation (objectifs, indicateurs et méthode retenus) et de ses principaux résultats, enfin les recommandations pouvant conditionner les décisions sur la poursuite ou les aménagements du projet.

- valoriser : prendre en compte les résultats de l'évaluation et communiquer auprès du public destinataire de l'action, du promoteur, de l'équipe projet et des partenaires.

5. Contexte éthique de l'action de prévention

L'action de prévention des conduites dopantes doit s'appuyer sur un projet éducatif global⁶¹ correspondant à l'éducation pour la santé et s'appuyant à chaque fois que possible sur l'entourage du sportif (parents, éducateurs, professionnels de santé, etc.).

Quelle que soit l'origine (institutionnelle ou associative) de l'intervenant, il veillera à inscrire son action dans un projet construit et éviter les interventions ponctuelles, de portée éducative limitée.

Son projet doit viser le développement de compétences, reposant sur :

- l'appropriation de connaissances utiles pour comprendre et agir ;
- la maîtrise de méthodes d'analyse pour comprendre et agir
- le développement de compétences et d'attitudes telles que l'estime de soi, l'affirmation de soi, le respect des autres, la solidarité, l'autonomie, la responsabilité, etc.
- la possibilité d'accès, si nécessaire, aux personnes ressources pour le soutien et le soin.

La méthode adoptée doit favoriser la participation et la réflexion du public. Respecter les valeurs et le libre arbitre du public (garantir, prendre en compte et valoriser l'expression de chacun, sans jugement ni interprétation mais avec empathie), est une condition indispensable de toute action de prévention. Néanmoins toute personne doit pouvoir également préférer garder le silence et ce choix doit également être respecté.

L'intervenant doit avoir des connaissances solides et actualisées sur la thématique et doit être conscient de ses propres représentations et de ses intentions éducatives. Il est indispensable d'utiliser un langage compréhensible par le public auquel il s'adresse, sans toutefois s'identifier à lui.

Il est nécessaire de se présenter au public en indiquant au nom de qui (et dans quel cadre) est menée l'action de prévention. Il est également utile de lui rappeler les règles d'intervention décrites ci-dessus.

6. Formation des animateurs en prévention

a) Généralités

Une formation initiale des intervenants en prévention peut s'avérer nécessaire, quel que soit le métier qu'ils exercent par ailleurs. Par exemple des professionnels de santé pourraient bénéficier d'informations complémentaires sur les méthodes pédagogiques, tandis que des professionnels du sport pourraient être utilement formés à l'éducation pour la santé.

La formation continue est essentielle pour tous les intervenants.

D'une façon générale, il semble important que les intervenants soient conscients de leurs propres connaissances, mais aussi de leurs représentations, attitudes et comportements par rapport au thème des conduites dopantes. Ce travail préalable permet à chacun d'identifier ses limites et de connaître ses besoins de compétences complémentaires.

b) L'équipe d'animateurs en prévention

L'équipe d'animation doit être pluridisciplinaire, car le champ des sujets relatifs aux conduites dopantes est vaste. C'est la raison pour laquelle des réseaux multidisciplinaires, regroupant des personnes aux compétences complémentaires (AMPD, professionnels de la prévention et de l'éducation pour la santé...) sont mis en place dans chaque région autour des médecins conseillers placés auprès des services déconcentrés du ministère en charge des sports.

⁶¹ Prévention des conduites addictives – guide d'intervention en milieu scolaire – MENESR / MILDT – 2006

Dans le prolongement de la formation nationale de formateurs⁶², des formations locales d'animateurs de prévention collective et d'acteurs de prévention individuelle vont avoir lieu dans chaque région à partir de 2009, selon le référentiel établi⁶³.

c) La formation

Ce référentiel devrait faciliter la mise en place de formations de qualité, s'appuyant non seulement sur des objectifs de formation harmonisés, mais aussi sur un socle commun de connaissances (nécessaire pour assurer un rôle dans la prévention en direction des populations sportives avec lesquelles les acteurs de prévention sont en contact).

En outre il est nécessaire de respecter quelques principes fondamentaux en formation d'adultes :

- le formateur maîtrise le sujet et ne porte pas de jugements de valeur
- les acquis et attentes des apprenants doivent être pris en compte par le formateur
- les objectifs doivent être clairs et les apprenants doivent pouvoir suivre leur progression
- l'équipe pédagogique est le garant de la mise en œuvre de l'ensemble de la démarche de formation en tenant compte :
 - de la problématique de départ du groupe en formation et de son évolution
 - des règles du groupe (non jugement, respect de l'autre, confidentialité,...)
 - des objectifs définis au départ
 - des modalités prévues pour les atteindre (méthodes, étapes, contenus)

⁶² Voir à l'onglet 5

⁶³ Voir à l'onglet 5



Guide des outils de prévention des conduites dopantes

Sommaire

Introduction	34
Données générales	34
Méthodologie	36
Constats relatifs au recensement et à l'évaluation	37
Comment lire ce guide ?	38
Présentation des outils	40
Mallette « Le sport pour la santé »	41
La performance	42
Le sport pour la santé	43
SPORT – Parcours sans faute	44
Prévenir pour progresser	45
Sport net challenge	46
Sport dépendance et bien être social	47
Trivial prévention dopage	48
Bouge-toi pour le sport	49
Dopage – pas dopage	50
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
Sport et dopage	52
Dopage	53
Non au dopage	54
Clean	55
Oui à l'esprit sportif	56
Le piège	57
Sport santé – Les fruits de la passion	58
Dopé et dupé	59
Lutte contre le dopage – Les métiers du sport	60
Autres ressources	61
Outils de formation	61
Sites internet	63
Diaporamas	65
Outils non évalués	65
Conclusion et perspectives	67
Index des outils	68
Annexes	73
Composition du comité de pilotage « outils »	73
Liste des experts	74
Liste des outils recensés	75
Fiche pour le recensement des outils de prévention des conduites dopantes	77

Ce guide a été conçu pour aider les acteurs de prévention des conduites dopantes à choisir les outils qu'ils utiliseront lors de leurs actions. Ce choix dépend de facteurs multiples, parmi lesquels les objectifs de l'action, l'âge et la typologie du public ciblé, la nature et la validité des informations apportées, des ressorts utilisés, les conseils d'accompagnement des outils...

Sachant qu'un outil ne peut se suffire à lui-même et que son efficacité est liée à son utilisation, il a semblé essentiel d'apporter aux acteurs, dans un même document, des éléments complémentaires pour leur permettre de construire des actions cohérentes et utiles. C'est pourquoi il vous est vivement recommandé de prendre connaissance de toutes les étapes de cette construction (qui figurent à l'onglet 3 « aide méthodologique pour les acteurs ») et de vous appuyer sur les conseils des structures ressources, afin que les outils soient effectivement utilisés dans un objectif de prévention.

Ce travail résulte de la réflexion engagée depuis fin 2006 sous la coordination du Ministère chargé des sports après la Loi du 4 avril 2006, qui a abouti à la définition, avec l'ensemble des acteurs concernés, d'un programme de prévention reposant sur des concepts, des objectifs et des priorités partagés (voir onglet 2 « programme de prévention des conduites dopantes »).

Le Ministère remercie vivement tous ceux qui ont contribué à ce travail, que ce soit en répondant à cette enquête, en diffusant les informations et mobilisant les réseaux (jeunesse et sports, CNOSF et fédérations sportives, réseau d'éducation pour la santé, PFAD et FRAD, Education nationale, assurance maladie, collectivités territoriales, CIRDD...), en organisant l'expertise (laboratoire « sport et culture » Paris X Nanterre), avec une mention toute particulière pour le comité de pilotage « outils », dont l'investissement sans faille a permis aux travaux d'aboutir.

Données générales :

Complémentarité avec les autres dispositifs d'évaluation ou de labellisation d'outils de prévention :

Le présent travail est centré sur les outils évoquant une thématique précise (le dopage et les conduites dopantes) et a fixé des critères d'évaluation correspondant aux besoins de mise en place de la politique de prévention des conduites dopantes coordonnée par le Ministère chargé des sports. Dans un premier temps il a été décidé de ne pas attribuer de label aux outils, mais de porter une appréciation commentée pour aider les utilisateurs à faire leur choix.

Il se veut complémentaire des dispositifs existants :

- La **commission nationale de validation des outils de prévention de la MILDT**⁶⁴ fonctionne de manière permanente depuis 7 ans. Elle est chargée d'étudier la nature, l'accessibilité, l'efficacité et l'efficacé des outils de prévention des toxicomanies (incluant les conduites dopantes mais pas le dopage sportif) qui lui sont proposés spontanément. Elle repose sur une analyse interministérielle qui se veut consensuelle mais ne peut entrer dans le détail de tous les champs d'action de chaque ministère. Certains types d'outils ne peuvent obtenir une validation, indépendamment de leur qualité (le théâtre interactif, les outils à vocation locale ...). La validation des outils est attribuée à un moment donné et selon des critères précis (pouvant différer des critères de notre étude).
- La **pédagothèque de l'INPES**⁶⁵ étudie les outils d'éducation pour la santé et porte une appréciation sur leur qualité (ni label, ni validation).
- Le label RIP⁶⁶ (reconnu d'intérêt pédagogique) de l'Education Nationale.
- **L'enquête ReLion** conduite en 2007 par l'OFDT avec l'appui des CIRDD (9 régions sont concernées) recense les actions et outils de la prévention des toxicomanies, notamment auprès des services jeunesse et sports.
- La base de données du réseau des CIRDD

⁶⁴ <http://www.drogues.gouv.fr/>

⁶⁵ http://www.inpes.sante.fr/index.asp?page=pedagotheque/presentation_pedago.htm

⁶⁶ <http://www2.educnet.education.fr/contenus/rip/>

Pérennisation du système d'évaluation des outils de prévention des conduites dopantes :

Le ministère chargé des sports a décidé de mettre en place un système pérenne d'évaluation des outils :

- Le repérage des nouveaux outils sera effectué par les différents réseaux (en premier lieu les médecins conseillers auprès des directeurs régionaux de la jeunesse et des sports et les antennes médicales régionales de prévention du dopage, mais aussi le réseau d'éducation pour la santé, les CIRDD et les partenaires institutionnels, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés).
- Convergence des informations vers le Ministère chargé des sports (bureau DSB2)⁶⁷
- Une commission nationale des outils de prévention des conduites dopantes (une réunion trimestrielle) sera chargée de :
 - réajuster la grille d'évaluation
 - clarifier les types d'outils concernés
 - réaliser l'évaluation des nouveaux outils, ainsi que de ceux qui ont été recensés mais non évalués, ou de ceux qui sont connus mais n'ont pas été recensés
 - réévaluer des outils anciens présentant un risque d'obsolescence

Une version actualisée du guide sera disponible par téléchargement à partir des sites internet des réseaux⁶⁸, en attendant une prochaine édition papier.

Mise à disposition des outils recommandés et soutien pour la réalisation d'actions de prévention :

Progressivement le ministère chargé des sports et ses principaux partenaires vont mettre à disposition des acteurs les outils de référence recommandés dans ce guide (au minimum par prêt dans les services déconcentrés, AMPD, voire CROS et CDOS, CODES et CIRDD, selon la nature des outils).

Chaque région, sous la coordination de la DRDJS (notamment le médecin conseiller régional), dispose d'un réseau régional d'intervenants de prévention, dont le rôle est notamment de soutenir les associations pour la mise en place d'actions.

Droits de propriété intellectuelle - droits à l'image :

Nous souhaitons attirer l'attention des promoteurs et des utilisateurs d'outils de prévention des conduites dopantes sur la réglementation relative à la propriété intellectuelle⁶⁹. Le droit d'auteur protège toute création intellectuelle (œuvre de l'esprit) considérée comme originale, quels qu'en soient sa forme, son mérite, sa destination et son genre. Ce droit comprend une composante morale (paternité, respect, divulgation ou repentir), qui est perpétuelle, et une composante patrimoniale (droits de reproduction, de représentation, de suite et de transposition), limitée dans le temps (70 ans après le décès de l'auteur).

Le droit à l'image est une prérogative reconnue à toute personne de s'opposer, à certaines conditions, à ce que des tiers non autorisés reproduisent, et a fortiori, diffusent son image. Une autorisation expresse, suffisamment précise quant aux modalités de diffusion, est requise.

Indépendance de l'information :

Nous souhaitons attirer l'attention des utilisateurs d'outils de prévention des conduites dopantes sur les conflits d'intérêts potentiels et l'indépendance des messages apportés. Il convient de rester vigilant sur la position des financeurs et partenaires (logos).

⁶⁷ Voir la fiche de recensement en annexe

⁶⁸ www.santesport.gouv.fr

⁶⁹ Code de la propriété intellectuelle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20081105>

<http://www.droitsdauteur.culture.gouv.fr/ministere.htm>

<http://www.cspla.culture.gouv.fr>

Utilisation de témoignages :

Les témoignages peuvent être difficiles à manier dans le cadre de la prévention (ils peuvent mobiliser les ressorts de la honte, de la peur...). Il conviendra d'être attentif à les replacer dans un contexte plus général afin de ne pas en exagérer la portée.

Evaluation du guide :

Nous comptons sur vos suggestions et avis pour améliorer ce guide. C'est la raison pour laquelle nous vous remercions de nous renvoyer la fiche d'évaluation ci-jointe.⁷⁰

Méthodologie :

Afin de mettre en évidence les forces et faiblesses des ressources actuelles, de présenter aux acteurs de prévention des bonnes pratiques dans la mobilisation d'outils et d'apporter des conseils aux concepteurs pour orienter leurs efforts de création d'outils, le groupe de pilotage a défini la méthodologie suivante :

1. **Recensement** courant 2007, par questionnaire auto-administré, des **outils d'intervention**⁷¹ **actuellement utilisés** par les acteurs, en mobilisant divers réseaux (jeunesse et sports, CNOSF et fédérations sportives, réseau d'éducation pour la santé, PFAD et FRAD, Education nationale, assurance maladie, collectivités territoriales, CIRDD...)
2. Evaluation des outils recensés, à partir d'une grille d'évaluation prenant appui sur les travaux de l'INPES, l'évaluation réalisée en 2004 et revue par l'équipe de Paris X et les experts
 - chaque outil (affecté en respectant le principe de neutralité), est évalué par :
 - les utilisateurs (items du questionnaire relatifs à l'usage de l'outil, ses forces et faiblesses)
 - trois experts issus de chacun des champs suivants⁷² :
 - lutte anti-dopage ou prévention santé [A]
 - communication, médiation ou intervention [B]
 - sportif [C]
 - les membres du comité de pilotage « outils de prévention des conduites dopantes »⁷³ lorsque cela s'est avéré nécessaire
 - rarement par observation d'outils en situation (sociologues de l'équipe de Paris X)
 - une réunion des experts est organisée en juin et en octobre 2007 pour confronter les évaluations (*persistance parfois de divergences de points de vue*).
 - la sélection des outils à évaluer a été effectuée par l'équipe de Paris X selon les critères suivants :
 - notoriété
 - outils émanant d'institutions ou ayant une visibilité dans le champ de la prévention du dopage
 - variété des outils évalués pour permettre une offre satisfaisante
3. Analyse et établissement des recommandations
Cette étape s'appuie sur une démarche de qualité, une analyse critique basée sur :
 - des critères de qualité :
 - outils datés,
 - mise à jour prévue (effective et diffusée)
 - s'appuyant sur des connaissances validées (scientifiques, juridiques...), avec citation des sources
 - qualité pédagogique

⁷⁰ Voir la fiche d'évaluation du guide en annexe 5

⁷¹ Outils d'intervention en éducation pour la santé : critères de qualité (Lemonnier F., Bottéro J., Vincent I., Ferron C. - *Collection "Référentiels"* INPES – 2006) : « ressources à la disposition de l'intervenant pour le travail sur des savoirs, savoir-faire et savoir-être dans le champ de la santé ; l'utilisation d'outils d'intervention en éducation pour la santé implique l'interaction entre l'intervenant et le destinataire. »

⁷² Voir la liste des experts en annexe

⁷³ Voir composition en annexe

- l'expression d'**objectifs** précis par le concepteur de l'outil (importante pour une bonne utilisation).

Les deux premières étapes ont été confiées à l'équipe du laboratoire « sport et culture » de Paris X Nanterre.

Le comité de pilotage, à partir du rapport d'étude réalisé par l'équipe de Paris X, a établi les fiches de présentation et émis les avis et recommandations figurant dans ce guide.

Constats relatifs au recensement et à l'évaluation :

Le premier constat est que certains outils recensés ne correspondaient pas au type d'outils souhaités (outil d'intervention pour des actions de prévention) : s'agit-il d'une erreur d'interprétation du questionnaire ou d'un témoin de l'adaptation des acteurs aux outils et moyens dont ils disposent ?

C'est le cas par exemple des diaporamas (très dépendants de la présentation qui en est faite) ou des sites internet (les échanges avec les utilisateurs sont réduits), même si un travail pédagogique est possible avec ces ressources. Ces outils seront cités dans le chapitre « ressources complémentaires ».

Des outils (dont le comité de pilotage a connaissance) n'ont pas été recensés. Nous indiquerons ceux qui nous semblent assez renommés dans le chapitre « ressources complémentaires ». Ils feront l'objet d'une évaluation ultérieure, de même que les outils très récents.

Il s'est avéré difficile de recueillir des informations précises sur les outils (noms approximatifs, objectifs...). Ceci résulte probablement du parti pris de questionner les utilisateurs et non les concepteurs. Ce choix devait permettre de ne recenser que les outils réellement utilisés par les acteurs. Il a permis de mettre en évidence un certain écart entre les intentions des concepteurs et les utilisations des outils (compétence de l'utilisateur à se l'approprier, l'adapter, voire le détourner).

Le recensement a reçu 211 réponses (avec ou sans description d'outils), issues majoritairement des réseaux sportifs, jeunesse et sports et prévention et de professions médicales ou du sport. 166 descriptions d'outil ont ainsi été réalisées, réparties en 118 utilisateurs (certains décrivant plusieurs outils).

Les outils recensés⁷⁴ sont majoritairement décrits une seule fois (87%). Un outil (mallette Le sport pour la santé) l'a été 61 fois.

L'analyse permet de dégager les éléments suivants :

- les meilleurs outils ne sont pas les plus sophistiqués.
- il est préférable que les outils aient des objectifs précis, notamment en précisant l'usage pour les différentes cibles (ceux dont les objectifs sont très diversifiés s'exposent davantage à la critique). Il est illusoire de penser que nous pouvons créer des outils « universels ».
- de nombreux outils présentent une surcharge d'informations, qui peut nuire à la mémorisation des messages et à l'efficacité et oblige les utilisateurs à hiérarchiser les contenus.
- certains outils ne sont pas à jour et très peu d'outils sont datés. **L'utilisateur doit donc acquérir le réflexe de s'interroger sur le risque de recourir à un outil obsolète.** Les concepteurs sont invités à dater leurs outils et à prévoir systématiquement un dispositif de mise à jour.
- des effets non attendus par le promoteur (positifs ou négatifs) ont parfois été mis en évidence

Certains champs sont actuellement peu couverts, par exemple :

- l'aide aux éducateurs sportifs et aux entraîneurs pour réagir de manière adaptée dans leur pratique quotidienne auprès de jeunes sportifs ou de sportifs engagés dans une pratique de haut niveau
- la sensibilisation des médecins généralistes et médecins du sport en contact avec des sportifs amateurs
- la sensibilisation des parents de sportifs

Il pourrait être utile d'investir ces champs avec la création d'outils spécifiques.

⁷⁴ Voir la liste des outils recensés en annexe

Comment lire ce guide ?

La partie suivante rassemble les outils expertisés. Nous les avons tous présentés sous la forme d'une fiche au format harmonisé, afin de faciliter la consultation, la réflexion et le choix du lecteur (qui s'interroge sur la pertinence d'un outil), en lui donnant des éléments utiles à sa réflexion. Parfois les expertises ont donné lieu à des avis contradictoires. Le lecteur retrouvera une vision générale qui a fait consensus au sein du comité de pilotage et il aura soin de s'approprier l'outil pour découvrir ces utilisations potentielles.

Les données figurant sur les fiches correspondent aux recommandations du comité de pilotage. Elles peuvent différer des préconisations du promoteur (par exemple sur les publics cibles, objectifs...).

Nous avons souhaité donner pour chaque outil un avis argumenté, associé à un pictogramme (recommandé / à optimiser / déconseillé).

Les fiches sont présentées selon le niveau de recommandation (en premier lieu les outils recommandés, puis les autres outils évalués, les ressources complémentaires et les outils non évalués). Une exception a été faite dans cette présentation pour la mallette « Le sport pour la santé », dont chacun des composants évalués figure consécutivement.

Un index⁷⁵ permet de retrouver un outil selon certains critères : index général puis tri par nature d'outils, par public cible et par thématique.

Explication des critères retenus dans les fiches :

1. Date de publication de la version expertisée :

Quand l'outil n'est pas daté, la date de publication de l'outil (recueillie auprès du promoteur) est indiquée entre parenthèses.

2. Type de support :

- Edition : tout outil sur support papier (brochure, flyer, dépliant, affiche, bande dessinée...)
- Exposition
- Jeu de plateau
- Informatique : tout outil nécessitant la mobilisation d'un ordinateur
- Audiovisuel : film, musique...
- Autre : toute autre forme de support sera décrite précisément

3. Objectifs :

Les objectifs figurant dans les fiches correspondent à ceux qui ont été repérés par le comité de pilotage (ne correspondant pas forcément à ceux définis par le promoteur).

Ils sont formulés en cinq catégories :

- Sensibiliser : susciter l'intérêt d'un public sur une thématique
- Informer : apporter des connaissances, des savoirs
- Susciter la réflexion et favoriser la compréhension
- Développer les compétences, c'est-à-dire les capacités à mettre en œuvre des connaissances, des savoir-faire et des comportements en situation d'exécution
- Favoriser l'implication

4. Public cible :

Il nous a semblé important de définir le public cible à la fois par son âge et par sa qualité.

Les qualités sont définies comme suit :

- Scolaire : jeune dans le cadre de l'école

⁷⁵ Voir l'index des outils en annexe

- Sportif : pratiquant d'une activité sportive – si l'outil est destiné à une catégorie spécifique de sportif (discipline, sportif de haut-niveau...), la précision sera donnée.
- Acteur du champ sportif ou éducatif : cette catégorie inclut les éducateurs sportifs, les enseignants, les parents, les animateurs de prévention, les dirigeants sportifs et toute personne pouvant avoir un rôle éducatif – si l'outil est destiné à un public spécifique dans ce champ (par exemple les parents ou les éducateurs sportifs), la précision sera donnée.
- Professionnel de santé
- Autre : toute autre qualité sera précisée (sponsors, médias...)

5. Thématique :

Dans cette rubrique apparaissent chacun des champs développés par l'outil :

- Compétences : capacités à mettre en œuvre des connaissances, des savoir-faire et des comportements en situation d'exécution (comprennent les compétences psychosociales : aptitudes d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement – par exemple capacité à s'affirmer, à dire non, à établir des relations avec les autres...)
- Comportements et usages : concerne tout ce qui est relatif aux modes de consommation des produits, aux types de produits et méthodes
- Description, facteurs influençant les pratiques : décrit les facteurs de vulnérabilité et de protection et donne des informations de nature à améliorer la compréhension du phénomène
- Effets sanitaires : toute information concernant les effets sur la santé (attendus ou indésirables)
- Prise en charge, réseaux d'aide et ressources : toute information relative aux structures et modalités de prise en charge et d'aide, mais aussi toute ressource pour rechercher des informations complémentaires valides
- Lois et règlements : toute information juridique ou réglementaire (comprenant notamment les normes, les AUT, les contrôles anti-dopage, les sanctions, la liste des substances et méthodes interdits...)

6. Utilisation préconisée :

Figure dans cette rubrique le mode d'utilisation préconisé par le comité de pilotage (individuel et / ou collectif, avec ou sans accompagnement) - il est également indiqué si l'accompagnant doit être spécifiquement formé.

7. Actualité et modalités de mise à jour des données :

Quand aucune des données ne nécessite de mise à jour, il est indiqué « sans objet » dans ce champ. La nature des données qui ne sont pas à jour est précisée, de manière à permettre aux acteurs de rechercher des données actualisées auprès de ressources validées.

8. Ethique :

Les questions éventuelles que certains outils posent concernant l'éthique, figurent dans ce champ.

9. Disponibilité, conditions d'accessibilité :

Dans ce champ figurent tous les éléments utiles pour se procurer l'outil :

- adresse du promoteur et / ou diffuseur
- coût éventuel
- modalités de diffusion, notamment téléchargement

Dans la version papier du guide les adresses des sites internet sont générales (page d'accueil).

Dans la version électronique du guide⁷⁶, figure le lien précis vers la page concernée.

⁷⁶ Disponible par téléchargement sur le site www.santesport.gouv.fr

10. Recommandations pour l'utilisateur :

Dans cette rubrique le comité de pilotage a souhaité indiquer les points forts et points faibles de l'outil et effectuer les avertissements et conseils éventuellement utiles pour son utilisation.

Un niveau de confiance figure de manière très synthétique :

- Recommandé : l'outil peut être utilisé en toute confiance
- A optimiser : l'outil peut être utilisé en respectant les conseils rédigés dans ce champ (certains des outils à optimiser le sont du fait d'informations qui ne sont pas à jour, ou parce qu'une adaptation de leur utilisation est indispensable...)
- Déconseillé : l'outil (dans la forme expertisée) n'a pas sa place dans une action de prévention.

Présentation des outils :

Mallette : Le sport pour la santé



Promoteur :
Comité National Olympique et Sportif Français
(CNOSF -Fondation Sport Santé)

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

2005 (avec mises à jour 2007)

Thématiques abordées

Compétences
Comportements et usages
Description, facteurs influençant les pratiques
Effets sanitaires
Prise en charge, réseaux d'aide et ressources
Lois et règlements

Public cible :

Adultes

* Acteurs du champ sportif ou éducatif
* Professionnels de santé

Objectifs :

Informers et aider les professionnels pour organiser des séances de sensibilisation adaptées à chaque public

Descriptif⁷⁷:

Cette mallette « Le sport pour la santé » est l'émanation d'un travail de réactualisation de l'outil créé en 1998 appelé « Mallette Sport Net ».

Le **guide** constitué de fiches regroupées en sept grands chapitres (le sport dans la société les bienfaits de la pratique sportive, le dopage, les facteurs de vulnérabilité, tous concernés, la bonne pratique du sport de haut niveau, l'alimentation et la santé) constitue le corps de la mallette. Son contenu est essentiellement informatif et devrait évoluer en donnant davantage de pistes aux animateurs pour faire évoluer les comportements et animer les séances de prévention.

En complément, un **DVD** propose : un **film « Prévenir pour progresser »** (13mn) donnant la parole à des personnes impliquées (élus, sportifs...), un documentaire « **La performance** » (12mn) et son guide d'utilisation, pour développer une réflexion sur la place de la pratique sportive dans le projet de vie des personnes, une **série d'animations** pour mieux comprendre les mécanismes d'actions des substances dopantes sur l'organisme et un **diaporama** synthétique. Un **dépliant éventail** questions-réponses « Parcours sans faute » et un **jeu de cartes** « Sport net Challenge », un pin's Net sport, viennent soutenir une information de sensibilisation à destination des jeunes sportifs.

La dernière réactualisation (mars 2008) tient compte de la nouvelle loi contre le dopage dite « Loi Lamour » du 5 avril 2006.

Plusieurs des outils contenus dans la mallette, utilisés de manière séparée par les acteurs, ont été signalés lors du recensement et évalués. Leurs fiches figurent ci-après.

Ethique :

Ne pose aucun problème quant à l'éthique

Modalités de mise à jour des données :

Prévues chaque année (édition et envoi des fiches et outils mis à jour aux personnes ayant renvoyé leurs coordonnées à l'aide de la fiche incluse).
Les mises à jour sont également disponibles par téléchargement :
<http://sportsante.franceolympique.com/>

Actualité des données :

Données à jour

Disponibilité :

La mallette « Le sport pour la santé » est vendue 95€ TTC port compris
Certaines institutions mettent à disposition la mallette sous forme de prêt

Comment se le procurer ?

CNOSF – Mission « médical et sport santé »
1, Av Pierre de Coubertin
75640 Paris Cedex 13
<http://sportsante.franceolympique.com>
Courriel : dopage@cnosf.org
Téléphone : 01 40 78 29 24

Le lecteur notera que plusieurs outils pédagogiques évalués proviennent de la mallette "Le sport pour la santé", elle-même présentée mais non évaluée dans ce document, car elle est considérée comme un outil de communication ou d'information. Elle représente malgré tout, un outil de référence pour la prévention du dopage, ne serait-ce que par son dispositif de mise à jour (à tout moment en fonction des évolutions de la lutte contre le dopage).

Dans le cadre d'une nouvelle réédition (prévue en 2009), certains des outils pédagogiques qui la composent seront modifiés en tenant compte des observations figurant dans ce guide. En outre, un nouveau chapitre donnera davantage des pistes aux animateurs pour faire évoluer les comportements et animer les séances de prévention.

⁷⁷ Fiche réalisée avec le concours du CIRDD Ile de France et de l'évaluation Pipsa (équivalent belge de la pédagogie : fiche en ligne http://www.pipsa.org/index.cfm?P_ID=1&R_ID=3334899&Content_ID=5316985&Outil_ID=475202305)

La performance



Promoteur :
Comité National Olympique et Sportif Français
(CNOSF - Fondation Sport Santé)

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

Non datée (2005)

Descriptif :

Film sur support DVD (configuration minimum : pentium 500 MHz, 96 Mo de RAM), d'une durée totale de 12 mn, divisé en 4 séquences (« la performance, c'est quoi ? » ; « Comment on y arrive ? » ; « A quoi ça sert ? » ; « Comment on s'en sort ? ») + un guide accompagnateur d'une dizaine de pages (mode d'utilisation, exemples d'animation, dialogues, glossaire)

Public cible :

*Adolescents	* Sportifs
* Jeunes adultes	* Acteurs du champ sportif ou éducatif
* Adultes	

Objectifs :

Susciter la réflexion et favoriser la compréhension des facteurs pouvant entraîner, entre autres, des conduites dopantes

Sensibiliser sur les bonnes pratiques sportives (entraînement, hygiène de vie)

Type de support :

Informatique
Audiovisuel

Utilisation préconisée :

Utilisation collective
Avec accompagnement

Thématiques abordées :

Compétences
Comportements et usages
Description, facteurs influençant les pratiques
Effets sanitaires

Ethique :

Ne pose aucun problème quant à l'éthique

Modalités de mise à jour des données :

Sans objet

Actualité des données :

Sans objet

Disponibilité :

Ce film fait partie de la mallette « Le sport pour la santé » qui est vendue 95€ TTC port compris
Certaines institutions mettent à disposition la mallette sous forme de prêt

Comment se le procurer ?

CNOSF – Mission « médical et sport santé »
1, Av Pierre de Coubertin
75640 Paris Cedex 13
<http://sportsante.franceolympique.com>
Courriel : dopage@cnosf.org
Téléphone : 01 40 78 29 24

Recommandations pour l'utilisateur :

☺ **Recommandé**

Le film qui sert de support à cet outil a reçu le label de la commission nationale de validation des outils de prévention de la MILDT en octobre 2003

Points forts :

Outil d'utilisation aisée (guide accompagnateur utile et complet), adaptable à la carte (séquences indépendantes), suscitant le débat en utilisant la métaphore du cirque.

Il convient à un public très large (aussi bien aux adultes participant à l'encadrement qu'aux sportifs).

Points faibles :

Son coût (mais possibilité de prêt).

Suggestions et conseils d'utilisation :

Nécessite un temps d'appropriation et de préparation. Il est conseillé de fractionner le visionnement.

Apporter des exemples proches des préoccupations et des centres d'intérêts du public visé.

Le sport pour la santé



<p>Promoteur : Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF - Fondation Sport Santé)</p>				
<p><u>Date de l'expertise :</u> 2008</p>	<p><u>Date de publication de la version expertisée :</u> Non datée (2005)</p>			
<p><u>Descriptif :</u> Dépliant papier 5 feuillets 24X13 cm Reprenant le contenu de l'exposition itinérante du CNOSF</p> <p>Exposition itinérante de 8 panneaux transportables avec socles intégrés Taille dépliée de chaque panneau : 80 x180 cm + socle métallique Taille des boites 80 cm x15 cm Ø</p>	<p><u>Public cible :</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; vertical-align: top;"> <p>* Jeunes adultes</p> <p>* Adultes</p> </td> <td style="border: none; vertical-align: top;"> <p>* Sportifs</p> <p>* Acteurs du champ sportif ou éducatif</p> <p>* Professionnels de santé</p> </td> </tr> </table>	<p>* Jeunes adultes</p> <p>* Adultes</p>	<p>* Sportifs</p> <p>* Acteurs du champ sportif ou éducatif</p> <p>* Professionnels de santé</p>	<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Sensibiliser et informer sur les conduites dopantes et le dopage, leurs déterminants, les différents produits et méthodes interdits, les bonnes pratiques (entraînement, hygiène de vie, suivi médical)</p> <p>Sensibiliser sur les bienfaits des activités physiques sur la santé</p>
<p>* Jeunes adultes</p> <p>* Adultes</p>	<p>* Sportifs</p> <p>* Acteurs du champ sportif ou éducatif</p> <p>* Professionnels de santé</p>			
<p><u>Type de support :</u></p> <p style="text-align: center;">Edition</p> <hr style="width: 50%; margin: auto;"/> <p style="text-align: center;">Exposition</p>	<p><u>Utilisation préconisée :</u></p> <p style="text-align: center;">Utilisation individuelle ou collective Avec accompagnement</p>	<p><u>Thématiques abordées :</u></p> <p style="text-align: center;">Comportements et usages Description, facteurs influençant les pratiques Effets sanitaires Lois et règlements</p>		
<p><u>Ethique :</u></p> <p style="text-align: center;">Ne pose aucun problème quant à l'éthique Quelques jugements de valeur (sport propre)</p>	<p><u>Modalités de mise à jour des données :</u></p> <p style="text-align: center;">Prévues tous les 2 ans (dépliant) – Non prévues actuellement (exposition)</p>	<p><u>Actualité des données :</u></p> <p style="text-align: center;">La majorité des données sont à jour. Toutefois la liste des produits et méthodes ne tient pas compte des modifications de la liste 2008 (S4, substances spécifiques) et ne précise pas le statut des glucocorticoïdes selon le mode d'administration.</p>		
<p><u>Disponibilité :</u></p> <p>Le dépliant fait partie de la mallette « Le sport pour la santé » qui est vendue 95€ TTC port compris Certaines institutions mettent à disposition la mallette sous forme de prêt</p> <p style="text-align: center;">Les dépliants peuvent être commandés par lots de 200 unités (24€ + 5€ port) à 5000 unités (600€ + 30€ port). Diffusion nationale Téléchargement gratuit sur le site internet http://sportsante.franceolympique.com/</p> <hr style="width: 50%; margin: auto;"/> <p>L'exposition est disponible en prêt (possibilité de caution) dans les 70 CDOS et CROS qui en ont fait l'acquisition – se renseigner auprès du CNOSF</p>		<p><u>Comment se le procurer ?</u></p> <p>CNOSF – Mission « médical et sport santé » 1, Av Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13 http://sportsante.franceolympique.com Courriel : dopage@cnosf.org Téléphone : 01 40 78 29 24</p> <p style="text-align: center;">Dépliant en rupture de stock</p>		
<p><u>Recommandations pour l'utilisateur :</u></p>				
<p>☹ A optimiser</p>	<p>Points forts : Informations détaillées sur les produits et méthodes interdites et leurs dangers</p> <p>Points faibles : Il manque des références aux ressources permettant l'actualisation des données et la connaissance des réseaux d'aide</p> <p>Suggestions et conseils d'utilisation : Pour la réalisation d'une action de prévention, un accompagnement est souhaitable pour susciter la réflexion et apporter les informations manquantes sur les ressources complémentaires.</p>			

SPORT - Parcours sans faute



Promoteur :
Comité National Olympique et Sportif Français
(CNOSF - Fondation Sport Santé)

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

2001

Descriptif :

Dépliant éventail de 7 fiches plastifiées (18cm x 6cm) avec 18 questions / réponses

Public cible :

* Enfants de 8-10 ans

* Scolaires
* Sportifs

Objectifs :

Sensibiliser les jeunes sur les bienfaits du sport, les bonnes pratiques (entraînement, hygiène de vie) et les dangers du dopage

Type de support :

Edition

Utilisation préconisée :

Utilisation individuelle ou collective
Avec ou sans accompagnement

Thématiques abordées :

Comportements et usages
Lois et règlements

Ethique :

Ne pose aucun problème quant à l'éthique

Modalités de mise à jour des données :

Non prévues

Actualité des données :

La majorité des données sont à jour.
Toutefois les liens vers les ressources citées et les obligations de surveillance médicale ne sont pas à jour.

Disponibilité :

Cet éventail fait partie de la mallette « Le sport pour la santé » qui est vendue 95€ TTC port compris
Certaines institutions mettent à disposition la mallette sous forme de prêt.

Il peut être commandé par lots de
50 unités (30€ + 5€ port) à 500 unités (260€ + 15€ port)

Diffusion nationale

Comment se le procurer ?

CNOSF – Mission « médical et sport santé »
1, Av Pierre de Coubertin
75640 Paris Cedex 13
<http://sportsante.franceolympique.com>
Courriel : dopage@cnosf.org
Téléphone : 01 40 78 29 24

Recommandations pour l'utilisateur :

☹ **A optimiser**

Points forts :

Outil d'utilisation aisée et ludique – niveau d'information adapté aux jeunes enfants

Points faibles :

Certaines données ne sont pas actualisées (réglementation sur la surveillance médicale) et certains exemples ne sont pas adaptés au public ciblé.

Suggestions et conseils d'utilisation :

Compléter l'information par l'utilisation d'outils ou de ressources complémentaires

Un accompagnement est souhaitable pour engager une réflexion approfondie, notamment sur les aspects éthiques ou le « bon » usage du médicament.

Prévenir pour progresser



Promoteur :
Comité National Olympique et Sportif Français
(CNOSF - Fondation Sport Santé)

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

Non datée (2004)

Descriptif :

Film sur support DVD (configuration minimum : pentium 500 MHz, 96 Mo de RAM), d'une durée totale de 13 mn

Public cible :

- | | |
|------------------|--|
| * Adolescents | * Sportifs |
| * Jeunes adultes | * Acteurs du champ sportif ou éducatif |
| * Adultes | |

Objectifs :

Susciter la réflexion et favoriser la compréhension des pratiques dopantes
Sensibiliser et informer sur le dopage (dangers, prévention)

Type de support :

Informatique
Audiovisuel

Utilisation préconisée :

Utilisation collective
Avec accompagnement

Thématiques abordées :

Comportements et usages
Description, facteurs influençant les pratiques
Prise en charge, réseaux d'aide et ressources
Lois et règlements

Ethique :

Ne pose aucun problème quant à l'éthique

Modalités de mise à jour des données :

Non prévues

Actualité des données :

Certaines données ne sont pas actualisées (CPLD, code mondial anti-dopage)

Disponibilité :

Ce film fait partie de la mallette « Le sport pour la santé » qui est vendue 95€ TTC port compris
Certaines institutions mettent à disposition la mallette sous forme de prêt.

Comment se le procurer ?

CNOSF – Mission « médical et sport santé »
1, Av Pierre de Coubertin
75640 Paris Cedex 13
<http://sportsante.franceolympique.com>
Courriel : dopage@cnosf.org
Téléphone : 01 40 78 29 24

Recommandations pour l'utilisateur :

☹ **A optimiser**

Points forts :

Approche du dopage sous ses diverses facettes, permettant d'ouvrir le débat.

Points faibles :

Long et non fractionnable. N'utilise que la stratégie du témoignage.

Suggestions et conseils d'utilisation :

Cet outil peut être utilisé principalement pour susciter un débat. Il est conseillé de bien le préparer en définissant au préalable les axes utiles lors de la discussion avec le public visé.

Il sera utile de compléter les informations en utilisant d'autres ressources à jour (aspects réglementaires notamment).

Sport net challenge

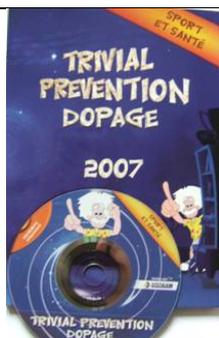


		<p align="center">Promoteur : Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF - Fondation Sport Santé)</p>							
		<p><u>Date de l'expertise :</u> 2008</p>	<p><u>Date de publication de la version expertisée :</u> Non datée (2004)</p>						
<p><u>Descriptif :</u> Jeu bilingue (français / anglais) de 54 cartes : 4 séries de 9 cartes comportant des informations sur l'alimentation, l'équilibre psychologique, l'entraînement et la récupération, des cartes d'alerte (dopage avec définition, conduite dopante avec définition, arrêt médical), des cartes de contrôle de jeu (joker, changement de tour) qui ne fournissent pas d'information</p>	<p><u>Public cible :</u></p> <table border="1"> <tr> <td>* Préadolescents et adolescents</td> <td>* Sportifs</td> </tr> <tr> <td>* Jeunes adultes</td> <td>* Acteurs du champ sportif ou éducatif</td> </tr> <tr> <td>* Adultes</td> <td></td> </tr> </table>	* Préadolescents et adolescents	* Sportifs	* Jeunes adultes	* Acteurs du champ sportif ou éducatif	* Adultes		<p><u>Objectifs :</u> Sensibiliser et informer les sportifs sur l'hygiène alimentaire, l'importance du repos et de la récupération, l'importance de l'équilibre psychologique et la nécessité d'un entraînement respectueux de la personne, dans un cadre ludique</p>	
* Préadolescents et adolescents	* Sportifs								
* Jeunes adultes	* Acteurs du champ sportif ou éducatif								
* Adultes									
<p><u>Type de support :</u> Autre (jeu de cartes)</p>	<p><u>Utilisation préconisée :</u> Utilisation collective Avec ou sans accompagnement</p>	<p><u>Thématiques abordées :</u> Comportements et usages Effets sanitaires</p>							
<p><u>Ethique :</u> Les conseils d'utilisation de la carte « dopage » sont en contradiction avec l'esprit sportif</p>	<p><u>Modalités de mise à jour des données :</u> La réédition de la mallette en 2009 prévoit les modifications souhaitées du jeu (cartes prédécoupées)</p>	<p><u>Actualité des données :</u> Sans objet</p>							
<p><u>Disponibilité :</u> Ce jeu fait partie de la mallette « Le sport pour la santé » qui est vendue 95€ TTC port compris Certaines institutions mettent à disposition la mallette sous forme de prêt. Il peut être commandé par lots de 10 unités (5€ l'unité + 5€ port) à 200 unités (4€ l'unité + 18€ port) Diffusion nationale</p>		<p><u>Comment se le procurer ?</u> CNOSF – Mission « médical et sport santé » 1, Av Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13 http://sportsante.franceolympique.com Courriel : dopage@cnosf.org Téléphone : 01 40 78 29 24</p>							
<p><u>Recommandations pour l'utilisateur :</u></p>									
<p>Déconseillé dans sa forme actuelle</p>	<p>Points forts : Utilisation possible en intergénérationnel (analogie avec un jeu connu). Qualité des informations apportées sur les cartes. Points faibles : L'objectif annoncé est ambitieux. On peut jouer sans prendre connaissances des informations ou conseils délivrés sur chacune des cartes. L'une des cartes spéciales est contestable sur le principe : la carte « Dopage » permet au joueur qui l'utilise de pénaliser le joueur suivant, à condition de l'utiliser à bonne escient, c'est-à-dire de n'avoir dans son jeu aucune autre carte jouable. Les promoteurs du jeu présentent cette carte dopage comme permettant de bluffer ! Ils conseillent même aux joueurs : « calculez vos risques », « bluffez à bon escient » !!! Il y a donc ici une incitation à « tricher » qui est en parfaite contradiction avec la promotion de l'esprit sportif. Suggestions et conseils d'utilisation : L'animateur doit veiller à ce que les jeunes lisent les cartes avant de les poser. Nécessité d'un aménagement pour éviter que la carte dopage ne soit incitative à la triche.</p>								

Sport dépendance et bien être social

		Promoteur : Office des sports de Ronchin	
		Date de l'expertise : 2008	Date de publication de la version expertisée : 2006
Descriptif : 7affiches, transformables en panneaux pour une exposition (120cm x 200cm avec trépié et spot), dans une chemise cartonnée contenant un dossier de presse, la philosophie du projet et un lacet bleu « t'es dopé, t'es cassé »	Public cible :		Objectifs : Susciter la réflexion et favoriser la compréhension en abordant les conduites dopantes dans leur environnement (société, développement de la personnalité et adolescence) et en questionnant le sens des pratiques (sport, consommation de produits)
	<ul style="list-style-type: none"> * Enfants de 8-10 ans * Préadolescents et adolescents * Jeunes adultes * Adultes 	<ul style="list-style-type: none"> * Scolaires * Sportifs * Acteurs du champ sportif ou éducatif * Professionnels de santé * Autres 	
Type de support : Exposition	Utilisation préconisée : Utilisation collective Avec accompagnement spécifiquement formé	Thématiques abordées : Compétences Comportements et usages Description, facteurs influençant les pratiques	
Ethique : Ne pose aucun problème quant à l'éthique	Modalités de mise à jour des données : Sans objet	Actualité des données : Sans objet	
Disponibilité : Sur demande à l'office du sport de Ronchin pour obtenir l'outil et l'accompagnateur spécifiquement formé. Gratuit pour les établissements scolaires Payant (400€) pour les autres acteurs Diffusion régionale (Nord Pas de Calais)		Comment se le procurer ? Office du sport de Ronchin Hôtel de ville. 650 Avenue Jean Jaurès. 59700 RONCHIN OSR@ville-ronchin.fr Téléphone : 03 20 62 12 69 Courriel : cams@ville-ronchin.fr	
Recommandations pour l'utilisateur :			
 Recommandé	Cet outil a reçu le label de la commission nationale de validation des outils de prévention de la MILDT en avril 2006. Il a fait l'objet d'un concours (le slogan primé, écrit par un enfant de 9 ans, figure sur le lacet bleu). Points forts : Outil étudié pour susciter la réflexion – aborde les conduites dopantes dans leur environnement très large. Points faibles : Le graphisme (nombreuses polices de caractères, couleurs et iconographie « agressives ») peut mettre mal à l'aise. Suggestions et conseils d'utilisation : Cet outil ne peut être utilisé sans l'accompagnement prévu par le promoteur. Il est indispensable d'organiser des moments d'échange.		

Trivial prévention dopage



Promoteur :

SEDAP (Société d'Entraide et d'Action Psychologique)

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

2007

Descriptif :

CDRom présenté dans une pochette plastifiée (configuration minimum pentium IV, 256Mo Ram, carte vidéo 128Mo, lecteur CDx48, Windows WP, 2000, 98).
Quiz thématique selon trois niveaux de connaissance, chaque niveau comportant 40 questions. Quatre thèmes (produits dopants, prévention et loi, histoire et actualité, contexte). Un module statistique intégré permet à chaque instant de visualiser les résultats des groupes participants et de créer un fichier repère dans le cadre d'une action plus large. (2 à 6 équipes maximum – durée de jeu 2h maximum).

Public cible :

*Préadolescents et adolescents

* Scolaires

* Sportifs

Objectifs :

Sensibiliser et informer sur le dopage et les conduites dopantes

Susciter la réflexion et favoriser la compréhension

Favoriser l'implication des jeunes

Type de support :

Informatique

Utilisation préconisée :

Utilisation individuelle ou collective avec accompagnement

Thématiques abordées :

Comportements et usages
Description, facteurs influençant les pratiques
Effets sanitaires
Prise en charge, réseaux d'aide et ressources
Lois et règlements

Ethique :

Ne pose aucun problème quant à l'éthique

Modalités de mise à jour des données :

Prévues

Actualité des données :

Données à jour

Disponibilité :

Disponible gratuitement (frais de mise sous pli 5,5 €)

Diffusion nationale

Comment se le procurer ?

SEDAP
Service de prévention,
30 Bd de Strasbourg,
21000 Dijon.
Tél : 03 80 68 27 27
Fax : 03 80 68 27 20
Courriel : sedap-prevention@wanadoo.fr
www.trivial-prevention.fr

Recommandations pour l'utilisateur :

☺ **Recommandé**

Cet outil a reçu le label de la commission nationale de validation des outils de prévention de la MILDT en avril 2003 (édition 2003).

Points forts :

Jeu sur mesure, paramétrable par l'animateur en fonction de ses objectifs et de son public (fractionnable).
Graphisme agréable.

Points faibles :

Le calibrage de la difficulté des questions n'est pas toujours adapté.

Suggestions et conseils d'utilisation :

Installer le jeu sur l'ordinateur plutôt que de jouer directement à partir du CD (améliore la rapidité).

Bouge-toi pour le sport !

		<p>Promoteur :</p> <p>Union Nationale Sportive Léo Lagrange DRDJS Ile de France</p>					
		<p>Date de l'expertise :</p> <p>2008</p>	<p>Date de publication de la version expertisée :</p> <p>Non datée (2004)</p>				
<p>Descriptif :</p> <p>Kit de prévention (prévu pour une classe de 25 enfants) comprenant, dans un sac à dos :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une cassette vidéo VHS (5 séquences d'une minute : violence physique, violence verbale, dopage, exclusion et intimidation), - 25 mini-jeux de cartes « Léo et Léa » (modèle 7 familles), - 25 quiz pour les parents (dépliant 4 pages format A5 – 12 questions) - un feuillet d'information avec un mot de passe permettant de télécharger un livret pédagogique de quatorze pages 		<p>Public cible :</p> <table border="1"> <tr> <td>* Enfants 8-10 ans</td> <td>* Scolaires * Sportifs</td> </tr> <tr> <td>* Adultes</td> <td>* Parents (Acteurs du champ sportif ou éducatif)</td> </tr> </table>		* Enfants 8-10 ans	* Scolaires * Sportifs	* Adultes	* Parents (Acteurs du champ sportif ou éducatif)
* Enfants 8-10 ans	* Scolaires * Sportifs						
* Adultes	* Parents (Acteurs du champ sportif ou éducatif)						
<p>Type de support :</p> <p>Autre (kit)</p>		<p>Utilisation préconisée :</p> <p>Utilisation collective avec accompagnement</p>					
<p>Ethique :</p> <p>Parfois prescriptif, en utilisant des schémas réducteurs.</p>		<p>Modalités de mise à jour des données :</p> <p>Non prévues</p>					
<p>Disponibilité :</p> <p>Disponible gratuitement pour les associations sportives d'Ile de France et le réseau national Léo Lagrange (il ne reste que quelques dizaines d'exemplaires en stock)</p> <p>Il n'existe actuellement plus de possibilité de téléchargement du livret pédagogique</p>		<p>Comment se le procurer ?</p> <p>DRDJS, Paris Ile de France Bureau du médecin conseiller 6/8 rue d'Eugène Oudine 75013 Paris</p> <p>Union Nationale Sportive Léo Lagrange 153 avenue Jean Lolive 93695 Pantin Cedex http://www.esprit-sportif.org/02adu_01_bouge.php</p>					
<p>Recommandations pour l'utilisateur :</p>							
<p>☺ A optimiser</p>		<p>Points forts : Outil d'utilisation aisée et ludique. Implication des parents</p> <p>Points faibles : Le contenu est simpliste et certaines informations sont discutables.</p> <p>Suggestions et conseils d'utilisation : Accompagnement nécessaire par un animateur bien informé sur la problématique. Il est indispensable de télécharger et de lire au préalable le livret pédagogique, ainsi que les questions / réponses des cartes. Il est conseillé pendant l'animation de relativiser les réponses apportées. Encourager l'enfant à discuter avec ses parents lors de la remise du quiz. Il est utile de compléter l'action par l'utilisation de ressources plus complètes.</p>					

Dopage - pas dopage



Promoteur :

DRDJS Basse Normandie
CROS Basse Normandie

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

Non datée (2001)

Descriptif :

Dépliant (format A3 plié en triptyque)

Exposition de 5 panneaux
(200 x 80 cm)

Public cible :

*Préadolescents et adolescents

* Jeunes adultes
* Adultes

* Sportifs

* Acteurs du champ sportif ou éducatif

* Professionnels de santé

* Autres (médias, sponsors)

Objectifs :

Sensibiliser et informer sur le dopage, ses déterminants et ses dangers, les alternatives (entraînement raisonné, surveillance médicale et psychologique)

Susciter la réflexion et favoriser la compréhension

Type de support :

Edition

Exposition

Utilisation préconisée :

Collective, avec accompagnement

Thématiques abordées :

Comportements et usages
Description, facteurs influençant les pratiques
Effets sanitaires
Prise en charge, réseaux d'aide et ressources
Lois et règlements

Ethique :

Ne pose aucun problème quant à l'éthique.
S'appuie sur les valeurs « humanistes » du sport.

Modalités de mise à jour des données :

Non prévues actuellement

Actualité des données :

La majorité des données sont à jour.
Toutefois les aspects réglementaires n'ont pas été mis à jour après la Loi de 2006 et la caféine ne figure plus sur la liste des produits interdits.

Disponibilité :

Dépliants disponibles gratuitement (en petites quantités) pour les acteurs de la région, dans la limite des stocks disponibles
Pour les acteurs hors région et les commandes en grande quantité, se renseigner auprès de la DRDJS (possibilités de réédition)
Téléchargement gratuit sur le site :
www.drjds-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr

Le promoteur propose également une exposition mobile (non évaluée)

Comment se le procurer ?

DRDJS de Basse Normandie :
6 avenue maréchal Montgomery
BP 5185 14075 CAEN Cedex
Tél. 02 31 43 26 26
Courriel : dr014@jeunesse-sports.gouv.fr

Recommandations pour l'utilisateur :

☹ A optimiser

Points forts :

Accès rapide et facile à un premier niveau d'information – Utilisation de l'humour

Points faibles :

Certaines informations sont obsolètes

Suggestions et conseils d'utilisation :

Organiser un moment de débat pour mieux accompagner l'appropriation des informations et des messages transmis.
Se référer à d'autres outils pour des références réglementaires à jour et des informations plus précises.

Avertissements :

Les ressources régionales sont citées (DRDJS et AMPD de Basse Normandie)

Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir



Promoteur :

Comité National Olympique et Sportif Français
(CNOSF - Fondation Sport Santé)

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

Non datée (2004)

Descriptif :

Pochette plastifiée, imprimée recto et verso, destinée à recueillir des ordonnances (protège-ordonnances). Il se divise en trois parties « Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir » (trois pages), « Ce que vous devez faire » et « Ce que vous ne devez pas oublier »

Public cible :

- * Adolescents
- * Jeunes adultes
- * Adultes
- * Sportifs (réservé aux sportifs de haut niveau)

Objectifs :

Informers les sportifs de haut niveau et favoriser leur implication sur les règles concernant la prise de médicaments
Favoriser le dialogue entre le sportif et son médecin

Type de support :

Autre (protège-ordonnances)

Utilisation préconisée :

Utilisation individuelle avec ou sans accompagnement

Thématiques abordées :

Effets sanitaires
Prise en charge, réseaux d'aide et ressources
Lois et règlements

Ethique :

Les conseils proposés sont directifs mais exposés avec pédagogie, posant le principe de responsabilité du sportif.

Modalités de mise à jour des données :

Prévues (nouvelle édition en avril 2008)

Actualité des données :

Des données sont à jour, d'autres ne le sont pas
La version expertisée est obsolète en raison de l'évolution législative de 2006, certaines institutions ayant été modifiées.

Disponibilité :

La version de 2004 est épuisée
Réédition (avec mise à jour) en avril 2008 (version non évaluée)
Gratuit
La diffusion est limitée aux sportifs de haut niveau (sur demande directe au promoteur ou par l'intermédiaire des fédérations).

Disponible uniquement par téléchargement :
<http://sportsante.franceolympique.com/>

Comment se le procurer ?

CNOSF – Mission « médical et sport santé »
1, Av Pierre de Coubertin
75640 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 78 29 24
Fax : 01 40 78 28 34
Courriel : dopage@cnosf.org
<http://sportsante.franceolympique.com/>

Recommandations pour l'utilisateur :

☹ A optimiser

Points forts :

Outil original, concis et adapté aux sportifs de haut niveau (le responsabilise face aux prescriptions médicales et à la réglementation concernant le dopage).
Facilite le dialogue entre le sportif et son médecin.

Points faibles :

Certaines données ne sont pas à jour (dans la version expertisée). Ces données ont été mises à jour dans la réédition 2008.

Suggestions et conseils d'utilisation :

Engager le sportif à garder le protège-ordonnance avec lui (dans son sac de sport, lors de toute consultation médicale).
Une autre idée d'utilisation pourrait être l'organisation de simulations de consultation médicale, avec prescriptions de médicaments, de sorte que le sportif s'entraîne à poser des questions, qu'il vérifie les composants d'un médicament et se réfère aux listes de substances et méthodes interdites.

Sport et dopage



Promoteur :

Collège Sainte Foy d'Agen

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

Non datée (2005)

Descriptif :

Dépliant bariolé, de petit format (12 X 7 cm). Il se déplie et se compose de dix-huit faces illustrées et commentées.
Différents thèmes sont abordés : les définitions du dopage, les valeurs du sport, les raisons qui incitent l'athlète à se doper, les risques encourus selon les produits consommés, les conséquences, les bonnes pratiques du sportif et l'histoire du dopage. Deux petits jeux sont proposés.

Public cible :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| * Enfants de 8-10 ans | * Scolaires |
| *Préadolescents et adolescents | * Sportifs |

Objectifs :

Sensibiliser et informer sur le dopage (définition, facteurs, produits et leurs dangers) et les bonnes pratiques du sport
Susciter la réflexion et favoriser la compréhension

Type de support :

Edition

Utilisation préconisée :

Utilisation individuelle sans accompagnement

Thématiques abordées :

- Compétences
- Comportements et usages
- Description, facteurs influençant les pratiques
- Effets sanitaires
- Prise en charge, réseaux d'aide et ressources
- Lois et règlements

Ethique :

Ne pose aucun problème quant à l'éthique.
Le dépliant fait la promotion de l'esprit sportif

Modalités de mise à jour des données :

Non prévues

Actualité des données :

Données à jour

Disponibilité :

Disponible
Gratuit, dans la limite des stocks (12000 ex)
Frais de port à la charge du demandeur
Diffusion nationale

Comment se le procurer ?

Collège Privé Sainte Foy Agen
30 bis boulevard Scaliger
47000 Agen
Tél : 05 53 77 01 30
Fax : 03 53 77 01 31
Courriel : institution.stefoyagen@wanadoo.fr

Recommandations pour l'utilisateur :

☺ **A optimiser**

Le dépliant a été réalisé par les élèves du collège de Sainte Foy d'Agen à l'issue d'une action de prévention initiée par leur professeur d'éducation physique et sportive. Il contient des multiples points d'information, mais sans aucun approfondissement (le format ne s'y prête pas).
A noter que l'outil est disponible en anglais et en espagnol.
Points forts :
Bien construit pour le public cible, percutant et ludique.
Points faibles :
Informations saupoudrées. L'iconographie est un peu agressive.
Suggestions et conseils d'utilisation :
Cet outil ne peut pas (utilisé seul) être un outil de prévention, et n'est pas éducatif sur le plan des valeurs.
Il s'agit d'un bon support de communication.

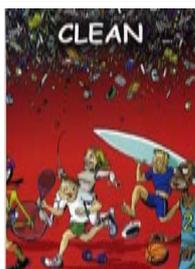
Dopage

		<p><u>Promoteur :</u> CDOS du Cher (18)</p>			
		<p><u>Date de l'expertise :</u> 2008</p>	<p><u>Date de publication de la version expertisée :</u> Non datée (2002)</p>		
<p><u>Descriptif :</u> CD-Rom destiné à accompagner l'exposition « Le sport pour la santé » (8 panneaux) du CNOSF. Il comporte un quiz (QCM) et 4 rubriques (histoire du dopage, effets du dopage, mode de vie et suivi médical)</p>	<p><u>Public cible :</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none; width: 50%;">*Préadolescents et adolescents</td> <td style="border: none; width: 50%;">* Sportifs</td> </tr> </table>		*Préadolescents et adolescents	* Sportifs	<p><u>Objectifs :</u> Sensibiliser et informer sur les effets, la définition et l'histoire du dopage, le suivi médical et l'entraînement</p>
*Préadolescents et adolescents	* Sportifs				
<p><u>Type de support :</u> Informatique</p>	<p><u>Utilisation préconisée :</u> Utilisation individuelle ou collective sans accompagnement</p>	<p><u>Thématiques abordées :</u> Comportements et usages Description, facteurs influençant les pratiques</p>			
<p><u>Ethique :</u> Ne pose aucun problème quant à l'éthique</p>	<p><u>Modalités de mise à jour des données :</u> Non prévues</p>	<p><u>Actualité des données :</u> Données à jour</p>			
<p><u>Disponibilité :</u> Pour une action de prévention, le CD-Rom et l'exposition sont mis gratuitement à disposition des acteurs du département auprès du CDOS 18. Payant (10 €) pour les autres destinataires.</p>		<p><u>Comment se le procurer ?</u> Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher Esplanade de l'Aéroport 1, Avenue d'Issoudun – 4 Rue Didier Daurat 18000 – BOURGES Tel : 02 48 24 31 22 http://cher.franceolympique.com/accueil.php</p>			
<p><u>Recommandations pour l'utilisateur :</u></p>					
<p>☺ A optimiser</p>	<p>Cet outil est destiné à être utilisé auprès de jeunes sportifs, en complément de l'exposition « Le sport pour la santé ».</p> <p>Points forts : Le quiz</p> <p>Points faibles : Un guide d'utilisation serait nécessaire. La navigation est difficile. Les données sont incomplètes. Les animations visuelles et sonores peuvent perturber la transmission des messages.</p> <p>Suggestions et conseils d'utilisation : Consulter les panneaux d'exposition pour rechercher des informations complémentaires. Dépasser l'aspect ludique pour prendre les informations utiles.</p>				

Non au dopage

		<p>Promoteurs : Association 100% sport pur DRDJS Midi-Pyrénées</p>					
		<p>Date de l'expertise : 2008</p>	<p>Date de publication de la version expertisée : 2002</p>				
<p>Descriptif : Livret de 64 pages représentant une exposition de 26 panneaux avec un Quiz d'accompagnement Thématiques abordées : définitions, produits, leurs effets et dangers, bénéfices de la pratique sportive versus les dangers, alimentation, ressources et dispositions réglementaires. Exposition itinérante de 26 panneaux</p>	<p>Public cible :</p> <table border="1"> <tr> <td>*Préadolescents et adolescents</td> <td>* Scolaires</td> </tr> <tr> <td>* Jeunes adultes</td> <td>* Sportifs</td> </tr> </table>	*Préadolescents et adolescents	* Scolaires	* Jeunes adultes	* Sportifs	<p>Objectifs :</p> <p>Informer sur le dopage et les conduites dopantes</p> <p>Susciter la réflexion des jeunes sur le respect de l'éthique sportive et les motivations à consommer des produits dopants et/ou médicaments</p> <p>Proposer des alternatives à la prise de produits pour gérer une situation ou résoudre un problème</p>	
*Préadolescents et adolescents	* Scolaires						
* Jeunes adultes	* Sportifs						
<p>Type de support :</p> <p>Edition</p> <hr/> <p>Exposition</p>	<p>Utilisation préconisée :</p> <p>Utilisation collective Avec accompagnement</p>	<p>Thématiques abordées :</p> <p>Compétences Comportements et usages Description, facteurs influençant les pratiques Effets sanitaires Prise en charge, réseaux d'aide et ressources Lois et règlements</p>					
<p>Ethique :</p> <p>Ne pose aucun problème quant à l'éthique</p>	<p>Modalités de mise à jour des données :</p> <p>Non prévues</p>	<p>Actualité des données :</p> <p>Des données sont à jour, d'autres ne le sont pas (statut de certaines substances comme les anesthésiques locaux, le cannabis et les corticostéroïdes, organisation des contrôles)</p>					
<p>Disponibilité :</p> <p>Actuellement disponible auprès du promoteur Coût : 2 euros par livret</p>		<p>Comment se le procurer ?</p> <p>100 % Sport Pur CROS - 7 rue André Citroën 31130 Balma http://www.sport-pur.asso.fr/</p>					
<p>Recommandations pour l'utilisateur :</p>							
<p>☺ A optimiser</p>	<p>Cet outil a reçu le label de la commission nationale de validation des outils de prévention de la MILDT en octobre 2002. Approche très datée mais cet outil peut être utilisé par des animateurs compétents.</p> <p>Points forts : Permet d'aborder différents aspects des conduites dopantes et du dopage. Oriente également vers des ressources (médecin, N° Vert Ecoute dopage).</p> <p>Points faibles : La brochure est la transposition « papier » de panneaux d'exposition et l'organisation de l'information ne convient pas à ce format. Les panneaux qui proposent des conseils (gérer ses résultats, dire non au dopage) sont très injonctifs : il faut, tu dois, il est impératif... ce qui ne favorise ni la réflexion, ni l'autonomie. Les sources ne sont pas citées.</p> <p>Suggestions et conseils d'utilisation : Il semble préférable d'utiliser la version exposition plutôt que la version brochure afin que l'animateur puisse en faire un support d'information mais aussi et surtout de discussion avec les jeunes, en particulier pour les panneaux qui abordent les questions de gestion des résultats, de qualité de l'entraînement et de refus du dopage. L'accompagnement semble d'autant plus nécessaire que certaines données sont obsolètes.</p>						

Clean



Promoteurs :

Association « Y'EN A »
CDOS du Cher (18)

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

Non datée (2006)

Descriptif :

Bande dessinée humoristique de 28 pages, cartonnée au format A4, illustrée par des dessins en noir et blanc ou en couleur.

Public cible :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| * Enfants de 8-10 ans | * Scolaires |
| * Préadolescents et adolescents | * Sportifs |

Objectifs :

Sensibiliser sur les conduites addictives (alcool, cannabis) et les conduites dopantes
Susciter la réflexion et favoriser la compréhension

Type de support :

Edition

Utilisation préconisée :

Utilisation individuelle sans accompagnement

Thématiques abordées :

Compétences
Comportements et usages
Description, facteurs influençant les pratiques
Effets sanitaires
Prise en charge, réseaux d'aide et ressources

Ethique :

Ne pose aucun problème quant à l'éthique

Modalités de mise à jour des données :

Non prévues

Actualité des données :

Une minorité de données ne sont pas à jour (organisation des contrôles ne relevant plus du Ministère, Antenne médicale de lutte contre le dopage devenue antenne médicale de prévention du dopage)

Disponibilité :

Disponible gratuitement pour les acteurs du département (à retirer sur place)
Payant pour les acteurs des autres départements (5€ l'unité incluant les frais d'envoi)

Comment se le procurer ?

CDOS 18
Maison des Sports
4, rue Didier Daurat - Esplanade de l'aéroport
18000 BOURGES
Tel : 02 48 24 31 22
Fax : 02 48 65 95 62
Extrait consultable sur le site:
<http://cher.franceolympique.com/accueil.php>

Recommandations pour l'utilisateur :

☺ **A optimiser**

Outil utilisant la BD et la caricature pour s'interroger sur les représentations des conduites dopantes et des conduites addictives.

Points forts :

Les scénarios sont variés et ne laissent jamais indifférents. Utilise le ressort de l'humour.

Points faibles :

Le graphisme est réalisé par quatre dessinateurs différents ce qui rebute certains lecteurs, le type fanzine correspondant au public cible.

Suggestions et conseils d'utilisation :

L'organisation d'échanges et de débat dans les suites de la lecture est recommandée.

Il est souhaitable de lire plusieurs fois la BD pour s'appropriier toutes les subtilités des dessins.

Il est nécessaire de consulter d'autres ressources pour préciser certaines thématiques abordées.

Oui à l'esprit sportif



Promoteur :

Union nationale sportive Léo Lagrange

Date de l'expertise :

2008

Date de publication de la version expertisée :

Non datée (2007)

Descriptif :

3 affiches format A2 accompagnées d'une notice

Public cible :

*Adolescents

* Sportifs

Objectifs :

Favoriser l'implication et l'engagement par la signature d'une charte pour la promotion de l'esprit sportif, en abordant la violence, le dopage et la triche

Type de support :

Edition

Utilisation préconisée :

Utilisation individuelle ou collective avec accompagnement

Thématiques abordées :

Comportements et usages
Description, facteurs influençant les pratiques

Ethique :

Ne pose aucun problème quant à l'éthique

Modalités de mise à jour des données :

Sans objet

Actualité des données :

Sans objet

Disponibilité :

Gratuit
Diffusion nationale
Formulaire de demande sur le site internet :
http://www.esprit-sportif.org/02adu_01_kit.php

Comment se le procurer ?

Site internet : www.esprit-sportif.org
Union Nationale Sportive Léo Lagrange
153 avenue Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Courriel : Maria.lacombe2@wanadoo.fr

Recommandations pour l'utilisateur :

☹ A optimiser

La présence active d'un adulte est nécessaire, pour expliciter les valeurs de la charte et favoriser la réflexion. Il est nécessaire de prendre garde à ne pas induire une culpabilisation excessive. Seules deux affiches peuvent être utilisées avec des objectifs de prévention (les 6 règles d'or et la charte).

Le piège

		<p><u>Promoteur :</u></p> <p>Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF - Fondation Sport Santé)</p>					
<p><u>Date de l'expertise :</u></p> <p>2008</p>		<p><u>Date de publication de la version expertisée :</u></p> <p>1998</p>					
<p><u>Descriptif :</u></p> <p>Cassette VHS – film de 11 mn (fiction) retraçant le parcours d'un sportif de ses débuts à l'annonce d'un contrôle positif</p>	<p><u>Public cible :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">*Préadolescents et adolescents</td> <td style="padding: 5px;">* Scolaires</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">* Jeunes adultes</td> <td style="padding: 5px;">* Sportifs</td> </tr> </table>		*Préadolescents et adolescents	* Scolaires	* Jeunes adultes	* Sportifs	<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Sensibiliser et informer sur le dopage</p> <p>Susciter la réflexion et favoriser la compréhension</p>
*Préadolescents et adolescents	* Scolaires						
* Jeunes adultes	* Sportifs						
<p><u>Type de support :</u></p> <p style="text-align: center;">Audiovisuel</p>	<p><u>Utilisation préconisée :</u></p> <p>Utilisation collective avec accompagnement spécifiquement formé</p>		<p><u>Thématiques abordées :</u></p> <p style="text-align: center;">Comportements et usages Description, facteurs influençant les pratiques Effets sanitaires</p>				
<p><u>Ethique :</u></p> <p>Ne pose aucun problème quant à l'éthique</p>	<p><u>Modalités de mise à jour des données :</u></p> <p style="text-align: center;">Sans objet</p>		<p><u>Actualité des données :</u></p> <p style="text-align: center;">Sans objet</p>				
<p><u>Disponibilité :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Epuisé</u></p> <p>(film extrait de la mallette « Sport net » remplacée en 2004 par la mallette « Le sport pour la santé » (CNOSF))</p>			<p><u>Comment se le procurer ?</u></p> <p style="text-align: center;">Epuisé</p>				
<p><u>Recommandations pour l'utilisateur :</u></p>							
<p>☺ A optimiser</p>	<p>Approche très datée mais l'outil peut être utilisé par un animateur compétent.</p> <p>Points forts : Aborde de nombreux aspects du dopage.</p> <p>Points faibles : Support obsolète. Pas de guide d'accompagnement.</p> <p>Suggestions et conseils d'utilisation : Nécessite obligatoirement un débat avec l'animateur sur un ou plusieurs thèmes (la performance, les sponsors, l'argent, la gloire, le contrôle antidopage, l'encadrement médical et sportif, le trafic de produits dopants, la prise en charge, etc...). L'animateur doit rester vigilant pour que le dopage ne paraisse pas inéluctable dans le sport de haut niveau.</p>						

Sport santé - les fruits de la passion

		<u>Promoteur :</u> Institut Régional de Biologie et de Médecine du Sport (IRBMS) région Nord-Pas-de-Calais	
		<u>Date de l'expertise :</u> 2008	<u>Date de publication de la version expertisée :</u> Non datée
<u>Descriptif :</u> Pochette cartonnée en 3 volets (21x10,5 cm), comprenant 4 fiches thématiques	<u>Public cible :</u>		<u>Objectifs :</u> Sensibiliser Informé Susciter la réflexion et favoriser la compréhension
	*Préadolescents et adolescents * Jeunes adultes * Adultes	* Sportifs * Acteurs du champ sportif ou éducatif * Professionnels de santé * Autres	
<u>Type de support :</u> Edition	<u>Utilisation préconisée :</u> Utilisation individuelle sans accompagnement		<u>Thématiques abordées :</u> Comportements et usages Description, facteurs influençant les pratiques Effets sanitaires Lois et règlements
<u>Ethique :</u> Ne pose aucun problème quant à l'éthique	<u>Modalités de mise à jour des données :</u> Une refonte de l'outil a été réalisée en 2008 (non évaluée) « Sport santé : tous concernés par le dopage »		<u>Actualité des données :</u> Des données sont à jour, d'autres ne le sont pas (version expertisée) (la fiche 3 « les produits interdits et leurs dangers » devrait être actualisée)
<u>Disponibilité :</u> Version mise à jour disponible sur commande 2 € par brochure (1 € pour les membres de l'IRBMS)			<u>Comment se le procurer ?</u> IRBMS Maison Régionale du Sport 367, rue Jules Guesde 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél. : 03 20 05 68 32 Fax : 03 20 40 21 43 Un bon de commande est mis en ligne : http://www.irbms.com/rubriques/Services/brochures-sport-sante-bon-de-commande.pdf
<u>Recommandations pour l'utilisateur :</u>			
Déconseillé dans sa version initiale	La version expertisée est un outil de communication et non un outil de prévention réutilisable. L'évaluation de la version de 2008 figurera dans la version téléchargeable du guide, disponible sur le site santesport.gouv.fr début 2009.		

Dopé et dupé

		<u>Promoteur :</u> Comité français Pierre de Coubertin	
		<u>Date de l'expertise :</u> 2008	<u>Date de publication de la version expertisée :</u> Non datée
<u>Descriptif :</u> Bande dessinée 4 pages format A4	<u>Public cible :</u>		<u>Objectifs :</u> Sensibiliser sur les dangers du dopage
	* Enfants 8-10 ans *Préadolescents	* Sportifs	
<u>Type de support :</u> Edition	<u>Utilisation préconisée :</u> Utilisation individuelle sans accompagnement		<u>Thématiques abordées :</u> Effets sanitaires Lois et règlements
<u>Ethique :</u> Jugements de valeurs, joue sur la peur et la culpabilisation	<u>Modalités de mise à jour des données :</u> Sans objet		<u>Actualité des données :</u> Sans objet
<u>Disponibilité :</u> ---		<u>Comment se le procurer ?</u> Comité français Pierre de Coubertin : Maison du sport français 1, avenue Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13 Téléphone / Fax : 01 40 78 28 47	
<u>Recommandations pour l'utilisateur :</u>			
Déconseillé	Cet outil ne correspond pas à une approche préventive. Il apporte en outre des informations incomplètes.		

Lutte contre le dopage - les métiers du sport

		<u>Promoteur :</u> René Bregevin (DDJS91)	
		<u>Date de l'expertise :</u> 2008	<u>Date de publication de la version expertisée :</u> Non datée
<u>Descriptif :</u> Affiche format A3	<u>Public cible :</u> Non défini	<u>Objectifs :</u> Sensibiliser sur les dangers du dopage en utilisant la peur	
<u>Type de support :</u> Edition	<u>Utilisation préconisée :</u> Sans objet	<u>Thématiques abordées :</u> Effets sanitaires Lois et règlements	
<u>Ethique :</u> Approche stigmatisante basée sur la peur, à partir d'informations parcellaires	<u>Modalités de mise à jour des données :</u> Non prévues	<u>Actualité des données :</u> La majorité des données ne sont pas à jour	
<u>Disponibilité :</u> ----		<u>Comment se le procurer ?</u> M. René BREGEVIN DDJS ESSONNE 98, allée des Champs Elysées 91008 EVRY CEDEX	
<u>Recommandations pour l'utilisateur :</u>			
Déconseillé	Cet outil ne correspond pas à une approche préventive.		

Ressources complémentaires :

Figurent dans ce chapitre les documents et ressources qui ne sont pas des supports d'action mais présentent un intérêt pour les acteurs (notamment dans le cadre de formations), ainsi que les outils qui n'ont pas été recensés ou évalués en 2007 et feront l'objet d'une évaluation ultérieure.

Les sites internet ne peuvent être présentés comme les autres outils (ils sont plutôt des ressources et les critères d'évaluation utilisés ne leur sont pas adaptés). Les sites internet recensés (ainsi que ceux qui méritent l'intérêt des acteurs) figurent dans ce chapitre. Ils feront l'objet d'une évaluation ultérieure, selon des critères comparables à ceux de la Haute Autorité de Santé (pour les sites de santé).

Les diaporamas ne peuvent pas non plus être considérés comme des outils de prévention. L'intention de leurs auteurs n'est généralement pas qu'ils soient utilisés par d'autres personnes et ils sont plutôt destinés à un usage personnel, tenant compte d'un contexte particulier (non reproductibles).

1) Outils de formation :

- Performance et santé N°10 (février 2007) :

Lettre régionale d'information pour la protection de la santé des sportifs, se présentant comme un magazine en couleur de 10 pages (format A4).

Cette publication est un bon document d'information visant à augmenter les compétences des acteurs de prévention (destinée à animer un réseau régional institutionnel et associatif). Elle offre une présentation claire et complète. On apprécie la caution scientifique, les articles étant écrits principalement par des médecins, mais aussi la touche humoristique, le document étant illustré par des caricatures. Attention, la diversité du public cible fait que certains contenus peuvent apparaître complexes, selon la formation du lecteur.

Disponible gratuitement par téléchargement :

- site internet DRDJS PACA : <http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr>
- site internet CIRDD PACA : www.cirdd-paca.org
- site internet www.dopage.com

- Repères pour votre pratique – performance, dopage et conduites dopantes :

Brochure réalisée par l'INPES en 2008, à destination des professionnels de santé (collection « Repères pour votre pratique »)

Elle s'adresse plus spécifiquement aux généralistes, pédiatres et médecins des fédérations sportives et recense les occasions permettant au médecin d'aborder le sujet du dopage et/ou des conduites dopantes (demande d'un produit ou, pour les sportifs, délivrance d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport). Elle revient également sur les facteurs qui peuvent motiver une conduite dopante et/ou un dopage sportif. Enfin, elle donne des exemples de questions pour faciliter l'ouverture du dialogue, des repères pour préciser les objectifs de l'entretien et des pistes d'orientation pour une prise en charge spécifique, ainsi qu'un certain nombre de ressources pour les patients (sites internet et numéro vert).

Téléchargeable sur le site internet de l'INPES :

<http://www.inpes.sante.fr/index.asp?page=CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1130>

- Mallette pour entraîneur (AMA)⁷⁸ :

Mallette pédagogique à destination des entraîneurs (sport d'élite), réalisée par l'agence mondiale antidopage (AMA) en 2007.

⁷⁸ Fiche réalisée avec le concours du CIRDD Ile de France

Elle comprend un atelier prêt à livrer sur la prévention du dopage dont l'objectif est d'informer les entraîneurs des enjeux et de la réglementation anti-dopage, leur fournir des documents de références utiles visant à les sensibiliser sur leurs rôles et responsabilités dans la promotion du sport sans dopage. L'atelier, divisé en modules, propose un programme de formation de base de trois heures avec l'ajout de modules optionnels. Interactif, il comprend des analyses de scénarios, des résolutions de problèmes et des débats en petits groupes. La mallette contient tous les outils nécessaires à la présentation de l'atelier, de sa promotion jusqu'à son évaluation, incluant un guide de l'organisateur, des directives pour l'animateur, un diaporama accompagné de notes de présentation, du matériel audio-visuel, un cahier du participant ainsi que plusieurs documents de référence et outils pratiques.

Le développement du second volet de la Mallette (à l'intention des enseignants) vient de paraître.

Diffusion limitée à un exemplaire par organisation et payante (40\$)
Téléchargement gratuit sur le site internet de l'Agence mondiale antidopage
<http://www.wada-ama.org/fr/dynamic.ch2?pageCategory.id=262>

▪ Dossier « Athlètes de haut niveau » de la fédération française de natation (2006/2007) :

Brochure de 130 pages (format A4) à destination des sportifs de haut niveau, dont seul le chapitre « médecine et santé » a été évalué. Exclusivement réservée aux sportifs de haut niveau de la FFN, elle regroupe des informations sur différents thèmes : « Substances et méthodes interdites », « Contrôles antidopage », liste des « Antennes médicales de prévention du dopage », « AUT et AUTA », « Santé » et « Prévention et conseils ».

Il peut être jugé comme trop complexe et peu synthétique pour la cible visée, mais peut constituer une base de données pour les professionnels encadrant les sportifs et les sportifs adultes. A ce titre on ne peut le considérer comme un outil utilisable lors d'une action de prévention.

La liste des substances et méthodes interdits étant établie pour une année civile, il faut être vigilant à cause du chevauchement saison / année civile.

Fédération Française de Natation
Bureau de la vie de l'athlète
148, avenue Gambetta
75980 Paris Cedex 20
Tél : 01 40 31 17 70
Fax : 01 40 31 19 90

D'autres fédérations disposent également de documents d'information à destination de leurs sportifs ou de leur encadrement. Nous les incitons à y inclure systématiquement des éléments d'information sur la santé, sa protection et la prévention du dopage.

▪ Vidéo sur le contrôle du dopage⁷⁹ :

Film éducatif réalisé par l'Agence mondiale anti-dopage en collaboration avec l'Office fédéral suisse du sport, destiné à informer les sportifs et à former les agents préleveurs sur les standards internationaux de contrôle et les prélèvements d'échantillons d'urine.

Téléchargement gratuit sur le site internet de l'Agence mondiale antidopage
<http://www.wada-ama.org/fr/dynamic.ch2?pageCategory.id=441>

⁷⁹ Fiche réalisée avec le concours du CIRDD Ile de France

- Stop au dopage :

CDRom à destination des professionnels de santé, réalisé en 2002 par la société française de médecine du sport avec un financement de la fondation d'entreprise de La Française des Jeux et distribué gratuitement (6000 exemplaires).

Il a pour objectif de former les professionnels de santé sur la réglementation, la prévention (alternatives thérapeutiques, alimentation et surveillance médicale), les effets sanitaires du dopage, les filières et les structures ressources, en informant, suscitant la réflexion et favorisant la compréhension.

C'est un outil très complet au contenu informatif dense (rubriques : dictionnaire, filières du dopage, définition et historique du dopage, témoignages, les substances dopantes et les procédés interdits, questionnaire d'auto-évaluation QCM) mais la mise à jour des informations est indispensable (réglementation, ressources, AUT - des mises à jour ont été prévues aux liens suivants, qui ne fonctionnent pas : <http://www.sfms.asso.fr/> et <http://www.crosif.org/dopage>) et il est parfois difficile de s'y retrouver (il n'y a pas de cohérence de présentation, particulièrement dans la rubrique « 10 questions fondamentales »). Par ailleurs certaines informations pourraient être détournées de leur objectif de prévention et l'outil nécessite une prise en mains longue.

Cet outil est épuisé.

2) Sites internet ⁸⁰ :

Il est important de signaler que la seule liste de référence est celle publiée par l'agence mondiale antidopage, annexée à la convention internationale contre le dopage de l'UNESCO et publiée au journal officiel de la République française. La liste des spécialités françaises contenant des substances interdites aux sportifs, qui est consultable sur les sites internet officiels français ne peut être considérée que comme une liste indicative.

- <http://santesport.gouv.fr/>

Site institutionnel, créé par le Ministère chargé des Sports et destiné au sportif et à son entourage.

Site de référence sur la prévention du dopage, dont le contenu est clair, facile d'accès et informatif (sport et santé, définitions et réglementation du dopage, acteurs et moyens mis en œuvre pour la prévention et la lutte contre le dopage, substances et méthodes interdites avec accès à la base des spécialités françaises contenant des substances interdites).

- <http://www.afld.fr/>

Site institutionnel, créé par l'Agence française de lutte contre le dopage et destiné aux professionnels de santé et de la lutte contre le dopage.

Site officiel, sérieux mais également facile d'utilisation. Il est très documenté, notamment dans les domaines suivants :

- présentation de l'agence et de ses missions,
- actions de lutte antidopage, notamment dans ses aspects disciplinaires (déroulement d'un contrôle, procédures, sanctions...)
- recherche et médecine, dont les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), les risques sanitaires.

Possibilité de télécharger de nombreux documents.

⁸⁰ Ne figurent ici que les sites internet recensés et évalués. Voir aussi d'autres sites de référence à l'onglet 2 (ressources).

- <http://www.dopage.com/>

Site créé par l'association Vivre Sport et destiné au sportif et à son entourage (parents, dirigeants).

Le site est très complet et est apprécié par son graphisme, sa navigabilité, sa clarté et le sérieux de ses informations (juridiques et scientifiques), par contre il gagnerait à améliorer la régulation des forums. Il se décline en 4 rubriques correspondant chacune à un objectif précis :

- « s'informer : l'essentiel à comprendre » (liste des substances, Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques [AUT], risques sanitaires, ressources téléchargeables, notamment réglementaires...)
- « prévenir : agir sur le terrain » (outils, structures ou dispositifs de prévention)
- « en parler : service d'aide téléphonique » (rubrique du N° Vert Ecoute Dopage)
- « comprendre : la recherche avance »

- <http://www.dop-sante.net/>

Site créé par l'antenne médicale de prévention du dopage des Pays de Loire (hébergeant une page pour chaque antenne médicale régionale) et destiné au sportif et à son entourage (parents, dirigeants), ainsi qu'aux professionnels (login pour accès réservé).

Différentes rubriques sont abordées (références bibliographiques, témoignages, infos-pratiques, sport et santé, conditions d'une performance sans dopage, substances et procédés interdits avec un lien vers le site www.dopage.com et le numéro vert Ecoute Dopage, institutions antidopage, AUT). Conçu comme un site-relais dirigeant vers des moyens d'approfondissement du sujet, l'interface est peu attractive mais les contenus riches (points de vue multidisciplinaires) et la mise à jour régulière.

- <http://www.vivre-sport.com/>

Site créé par l'association Vivre sport (qui vise à évaluer, promouvoir et développer « des actions de prévention prenant en compte le respect de l'intégrité des personnes dans les domaines du sport et de la santé ») et destiné aux sportifs amateurs et professionnels, à l'encadrement du sportif et aux sponsors et médias.

Le site promeut le dispositif de prévention basé sur l'implication et l'engagement à une charte (matérialisé par le lacet vert – le visiteur est invité à adopter une attitude active, responsable, engagée).

- <http://www.leolagrange-sport.org/>

Site créé par l'union sportive Léo Lagrange, à destination des adolescents (jeunes sportifs) et de leurs éducateurs et consacré à la lutte contre la violence et le dopage dans le sport.

Il dispose d'un espace jeune (accès à des séances de prévention interactives) et d'un espace adultes, dont le repérage mériterait d'être amélioré. Il existe une véritable préoccupation pédagogique mais la forme du site n'est pas en totale adéquation avec le public adolescent visé, qui devrait être guidé par un adulte dans son exploration.

Il permet le téléchargement d'outils, dont certains sont payants.

- <http://www.irbms.com/rubriques/Dopage/dopage.php> (rubrique prévention du dopage)

Site créé par l'Institut régional de biologie et de médecine du sport (IRBMS) de la région Nord-Pas-de-Calais et destiné aux sportifs et aux professionnels du sport et de la santé. Ce site est labellisé HON code (Health on the net, choisie par la Haute autorité de santé pour mettre en place la certification des sites français selon la Loi du 13 août 2004).

Les thématiques abordées sont vastes, allant de la pratique sportive à la psychologie du sport, en passant par la traumatologie, la cardiologie et la prévention du dopage (historique, dangers sanitaires, lois, déroulement d'un contrôle antidopage, AUT, institutions de lutte antidopage, procédures disciplinaires et les sanctions, conditions d'une performance sans dopage, bibliographie...). La maniabilité du site est jugée plutôt satisfaisante, malgré une conception graphique un peu datée et l'interaction avec les utilisateurs est intéressante.

- <http://www.athle.com/> (rubrique antidopage)

Site créé par la fédération française d'athlétisme, comportant des pages spécifiques sur la lutte antidopage, destiné aux sportifs et à leur encadrement.

La rubrique « lutte antidopage » développe plusieurs thèmes (performance sans dopage, dangers sanitaires, Ecoute Dopage et institutions de lutte antidopage, procédure de contrôle, produits interdits, AUT, sanctions, textes officiels). La grande profusion d'informations peut s'avérer préjudiciable.

3) **Diaporamas :**

- Dopage et hygiène de vie

Jeu de questions / réponses (sous forme de diaporama avec règle du jeu) destiné à sensibiliser et informer les jeunes sportifs (de 8 à 15 ans) sur les bonnes pratiques (entraînement, hygiène de vie) et sur les dangers du dopage, ainsi qu'à susciter leur réflexion et favoriser leur compréhension.

Cet outil est particulièrement adapté aux jeunes investis dans une pratique sportive importante. Toutefois les règles du jeu ne sont pas assez précises et la présentation pourrait être améliorée (aucune illustration). Il est souhaitable que l'animateur maîtrise les techniques d'animation pour amorcer un débat vivant et impliquer les jeunes.

Sporsanrisk / AMPD Poitou-Charentes
CHU La Milétrie Pavillon Beauchant
Cécile Egreteau (Psychologue) et Maud Ottavy (Médecin du sport)
rue de la Mileterie - service EFR
86000 POITIERS
Tél : 05 49 44 46 80

4) **Autres outils (non évalués) :**

- Se doper ou pas ?

Brochure réalisée par l'INPES en 2008, destinée principalement aux jeunes sportifs amateurs et aux étudiants.

Elle présente la distinction entre « conduite dopante » et « dopage sportif », les motivations à l'origine de telles conduites, les produits utilisés, les risques pour la santé et rappelle la législation en vigueur. Elle donne également des conseils pour être performant intellectuellement et physiquement) sans recourir aux produits dopants et fournit une liste de supports et de lieux de prise en charge pour se faire aider.

Disponible gratuitement dans les CRES et CODES.

Téléchargeable sur le site internet de l'INPES :

<http://www.inpes.sante.fr/>

- Quiz sur le dopage (AMA)⁸¹

Ce jeu interactif de questions-réponses (quiz), réalisé par l'Agence mondiale antidopage en 2005, permet aux sportifs de tester leurs connaissances en matière de lutte contre le dopage.

Il est possible de jouer en ligne sur le site de l'Agence Mondiale Anti-dopage et de télécharger les fiches www.wada-ama.org/fr.

- Le dopage :

Brochure réalisée par l'UNESCO, en partenariat avec l'AMA, destinée aux jeunes sportifs

Elle présente un aperçu des aspects fondamentaux du Code mondial antidopage, notamment en ce qui concerne les substances et méthodes interdites, les contrôles du dopage et les violations des règles antidopage. Les questions sont abordées d'une manière positive, l'accent étant mis sur le franc jeu et l'éthique sportive.

Disponible par téléchargement sur le site internet de l'UNESCO

http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=10538&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

- Sport, santé, dopage :

Exposition réalisée par la DRDJS de Haute Normandie réactualisée en 2008, à destination des sportifs de 11 à 25 ans et du milieu associatif sportif.

Elle constitue une première approche de la problématique de dopage et a pour objectifs de sensibiliser à l'éthique du sport et informer sur le dopage et ses dangers.

- Le jeu de l'esprit sportif⁸²

Jeu de plateau, réalisé par l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange (UNSL) en 2004, destiné à inciter les enfants (de 8 à 12 ans) à découvrir l'esprit sportif et réfléchir sur 4 thèmes liés à la pratique sportive (la violence, le dopage, le respect des règles, la santé).

Composé de 200 cartes questions-réponses (les questions « dopage » apportent une information concrète sur qui se dope, pourquoi, avec quelles conséquences...), ce dispositif pédagogique et ludique est adapté aux thématiques, qui sont abordés à la fois au plan théorique et pratique. Il est prévu pour quatre équipes de 4 joueurs maximum. L'animateur est invité à stimuler l'expression des enfants et réguler le groupe (nécessité d'un accompagnement compétent). L'intérêt du dispositif nécessite d'y consacrer du temps (temps de discussion entre enfants et temps d'épreuves sportives).

Diffusion :

Union Nationale Sportive Léo Lagrange

153 avenue Jean Lolive

93695 Pantin Cedex

Formulaire de commande sur le site internet : http://www.esprit-sportif.org/02adu_01_jeu.php

Payant (40,00€)

⁸¹ Fiche réalisée par le CIRDD Ile de France

⁸² Fiche réalisée avec le concours du CIRDD Ile de France et de l'évaluation Pipsa (équivalent belge de la pédagogie) : fiche en ligne http://www.pipsa.org/index.cfm?P_ID=1&R_ID=3334899&Content_ID=5316985&Outil_ID=-815161891

- Sport et santé⁸³

Exposition réalisée par le CRIPS Ile de France en 2003, destinée à faire réfléchir le sportif à sa pratique, à ses motivations, aux exigences et aux conséquences de la compétition, au rôle de la médecine sportive, aux notions de règles de jeu, de fair-play et de responsabilité, à sa vie en dehors du sport.

Les six affiches, illustrées de photographies, de citations, de témoignages et d'extraits d'enquêtes, traitent respectivement les thèmes suivants : le sport et la santé ; la compétition et le dopage ; les risques liés au sport ; le suivi médico-sportif ; les règles du jeu ; la vie après le sport.

Diffusion :
Crips-Cirdd Ile de France
Tour Montparnasse
33 av. du Maine
BP 53
75755 Paris cedex 15

Gratuite pour l'Ile de France, payante pour la province (0,90€ + frais de port)

- Vivre le sport : éthique sportive, prévention et lutte contre le dopage⁸⁴

Vidéo réalisée par le CRDP et le CREPS d'Aquitaine en 2002, destinée à sensibiliser le public adolescent à la lutte contre le dopage, par une série de témoignages d'entraîneurs, formateurs et de jeunes athlètes s'exprimant sur leur pratique. Le livret d'accompagnement (27p) reprend les thèmes abordés dans chaque séquence et les complète en développant les aspects juridiques et physiologiques du dopage et en proposant une bibliographie.
Cassette VHS SECAM d'une durée de 20mn

Diffusion :
CNDP-SCEREN / CRDP Aquitaine
Bon de commande en ligne
<http://crdp.ac-bordeaux.fr/c2000/index.asp?title=Vivre+le+sport&tag=ti&idx=&menu=111>
Payant (20,00€)

Conclusions et perspectives :

Ce travail a vocation à se poursuivre, de manière à informer l'ensemble des acteurs des évolutions concernant les outils à leur disposition.

Les outils n'ayant pu être évalués, qui figurent dans le chapitre « ressources complémentaires » feront l'objet d'une évaluation dans les prochains mois. Il en sera de même des nouveaux outils signalés qui présentent un intérêt dans la prévention des conduites dopantes.

Une version actualisée du guide sera disponible par téléchargement à partir des sites internet des réseaux⁸⁵, en attendant une prochaine édition papier.

⁸³ Fiche réalisée avec le concours du CIRDD Ile de France

⁸⁴ Fiche réalisée avec le concours du CIRDD Ile de France

⁸⁵ www.santesport.gouv.fr

Index des outils :

1. Index général

Mallette : Le sport pour la santé	41
La performance	42
Le sport pour la santé	43
SPORT - Parcours sans faute	44
Prévenir pour progresser	45
Sport net challenge	46
Sport dépendance et bien être social	47
Trivial prévention dopage	48
Bouge-toi pour le sport !	49
Dopage - pas dopage	50
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
Sport et dopage	52
Dopage	53
Non au dopage	54
Clean	55
Oui à l'esprit sportif	56
Le piège	57
Sport santé – les fruits de la passion	58
Dopé et dupé	59
Lutte contre le dopage - les métiers du sport	60

2. Index par public cible (tranches d'âge)

Enfants de 8 à 10 ans :

SPORT - Parcours sans faute	44
Sport dépendance et bien être social	47
Bouge-toi pour le sport !	49
Sport et dopage	52
Clean	55
Dopé et dupé	59

Préadolescents et adolescents :

La performance	42
Prévenir pour progresser	45
Sport net challenge	46
Sport dépendance et bien être social	47
Trivial prévention dopage	48
Dopage - pas dopage	50
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
Sport et dopage	52
Dopage	53
Non au dopage	54
Clean	55
Oui à l'esprit sportif	56
Le piège	57
Sport santé – les fruits de la passion	58
Dopé et dupé	59

Jeunes adultes :

La performance	42
Le sport pour la santé	43
Prévenir pour progresser	45
Sport net challenge	46
Sport dépendance et bien être social	47
Dopage - pas dopage	50
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
Non au dopage	54
Le piège	57
Sport santé – les fruits de la passion	58

Adultes :

Mallette : Le sport pour la santé	41
La performance	42
Le sport pour la santé	43
Prévenir pour progresser	45
Sport net challenge	46
Sport dépendance et bien être social	47
Bouge-toi pour le sport !	49
Dopage - pas dopage	50
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
Sport santé – les fruits de la passion	58

3. Index par public cible (typologie)

Scolaire :

SPORT - Parcours sans faute	44
Sport dépendance et bien être social	47
Trivial prévention dopage	48
Bouge-toi pour le sport !	49
Sport et dopage	52
Non au dopage	54
Clean	55
Le piège	57

Sportif :

La performance	42
Le sport pour la santé	43
SPORT - Parcours sans faute	44
Prévenir pour progresser	45
Sport net challenge	46
Sport dépendance et bien être social	47
Trivial prévention dopage	48
Bouge-toi pour le sport !	49
Dopage - pas dopage	50
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
Sport et dopage	52
Dopage	53
Non au dopage	54
Clean	55
Oui à l'esprit sportif	56

Le piège	57
Sport santé – les fruits de la passion	58
Dopé et dupé	59

Acteurs du champ sportif ou éducatif :

Mallette : Le sport pour la santé	41
La performance	42
Le sport pour la santé	43
Prévenir pour progresser	45
Sport net challenge	46
Sport dépendance et bien être social	47
Bouge-toi pour le sport !	49
Dopage - pas dopage	50
Sport santé – les fruits de la passion	58

Professionnels de santé :

Mallette : Le sport pour la santé	41
Le sport pour la santé	43
Sport dépendance et bien être social	47
Dopage - pas dopage	50
Sport santé – les fruits de la passion	58

Autres :

Sport dépendance et bien être social	47
Dopage - pas dopage	50
Sport santé – les fruits de la passion	58

4. Index par type d'outil

Edition :

Le sport pour la santé	43
SPORT - Parcours sans faute	44
Dopage - pas dopage	50
Sport et dopage	52
Non au dopage	54
Clean	55
Oui à l'esprit sportif	56
Sport santé – les fruits de la passion	58
Dopé et dupé	59
Lutte contre le dopage - les métiers du sport	60

Informatique :

La performance	42
Prévenir pour progresser	45
Trivial prévention dopage	48
Dopage	53

Exposition :

Le sport pour la santé	43
Sport dépendance et bien être social	47
Dopage - pas dopage	50

Non au dopage	54
Audiovisuel :	
La performance	42
Prévenir pour progresser	45
Le piège	57
Autre :	
Sport net challenge	46
Bouge-toi pour le sport !	49
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
5. Index par thématique abordée dans l’outil	
Compétences :	
La performance	42
Sport dépendance et bien être social	47
Sport et dopage	52
Non au dopage	54
Clean	55
Comportements et usages :	
Mallette : Le sport pour la santé	41
La performance	42
Le sport pour la santé	43
SPORT - Parcours sans faute	44
Prévenir pour progresser	45
Sport net challenge	46
Sport dépendance et bien être social	47
Trivial prévention dopage	48
Bouge-toi pour le sport !	49
Dopage - pas dopage	50
Sport et dopage	52
Dopage	53
Non au dopage	54
Clean	55
Oui à l’esprit sportif	56
Le piège	57
Sport santé – les fruits de la passion	58
Description, facteurs influençant les pratiques :	
Mallette : Le sport pour la santé	41
La performance	42
Le sport pour la santé	43
Prévenir pour progresser	45
Sport dépendance et bien être social	47
Trivial prévention dopage	48
Dopage - pas dopage	50
Sport et dopage	52
Dopage	53

Non au dopage	54
Clean	55
Oui à l'esprit sportif	56
Le piège	57
Sport santé – les fruits de la passion	58

Effets sanitaires :

Mallette : Le sport pour la santé	41
La performance	42
Le sport pour la santé	43
Sport net challenge	46
Trivial prévention dopage	48
Dopage - pas dopage	50
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
Sport et dopage	52
Non au dopage	54
Clean	55
Le piège	57
Sport santé – les fruits de la passion	58
Dopé et dupé	59
Lutte contre le dopage - les métiers du sport	60

Prise en charge, réseaux d'aide et ressources :

Mallette : Le sport pour la santé	41
Prévenir pour progresser	45
Trivial prévention dopage	48
Dopage - pas dopage	50
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
Sport et dopage	52
Non au dopage	54
Clean	55

Lois et règlements :

Mallette : Le sport pour la santé	41
Le sport pour la santé	43
SPORT - Parcours sans faute	44
Prévenir pour progresser	45
Trivial prévention dopage	48
Dopage - pas dopage	50
Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir	51
Sport et dopage	52
Non au dopage	54
Sport santé – les fruits de la passion	58
Dopé et dupé	59
Lutte contre le dopage - les métiers du sport	60

Annexes :

Composition du comité de pilotage « Outils de prévention des conduites dopantes »

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies (MILDT) :

M. Michel Massacret,
Mme Sylvie Vella

Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative :

Direction des sports :
Mme Sophie Chaillet (2007),
M. Jean-Pierre Bourély,
Mme Ghislaine Havard,
Dr Véronique Meyer,
M. Jean-Marc Julien

Dr Nathalie Catajar (médecin conseiller DRDJS Bourgogne puis DRDJS Ile de France)

M. Michel Erlich (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire)

Antennes médicales de prévention du dopage :

M. Bertrand Guérineau (Pays de Loire),
Pr Philippe-Jean Parquet (Nord Pas de Calais)

N° Vert Ecoute Dopage :

M. Dorian Martinez

Comité national olympique et sportif français (CNOSF) :

M. Patrick Magaloff

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) :

Mme Fabienne Lemonnier

CIRDD Ile de France :

M. Olivier Smadja,
Mme Béatrice Delpech,
Mme Judith Penguilly

Ministère chargé de l'intérieur (brigade des stupéfiants de Paris) :

M. Dominique Bourdillat,
M. Philippe Barreau

Ministère de la justice (protection judiciaire de la jeunesse) :

Mme Magali Delinde (2007)

Liste des experts pour l'évaluation des outils

Nom	Prénom	Qualité	Liste ⁸⁶
ALRIQUET	Catherine	Infirmière – Médecine préventive	A
BEAUFILS	Grégory	Entraîneur de football	C
BELKACEMI	Meryem	Médecin chargé de la prévention	A
BLAYO	Mireille	Infirmière – Médecine préventive	A
BOUHAOUALHA	Malek	Maître de conférences STAPS	B
DAHEK	Mohamed	Sportif de haut niveau (judo)	C
DIANA	Jean-François	Maître de conférences en information et communication	B
GABASTON	Pierre	Professeur d'école spécialisée, cinéaste	B
GOUDJIL	Ahcene	Entraîneur de judo	C
HANON	Christine	Chercheur sciences du sport INSEP, ancienne sportive de haut niveau, entraîneur d'athlétisme	C
HAVARD	Ghislaine	MSJS (mise en œuvre des contrôles antidopage jusqu'en 2006)	A
JACOMET	Yves	Médecin responsable de l'AMPD de Nice	A
JOUBERT	Sébastien	Professeur agrégé d'EPS	C
LABELLE	Gérard	Professeur EPS	C
MAUFFREY	Aurélie	Professeur EPS et entraîneur d'athlétisme	C
NECKER	Sophie	Sociologue, spécialiste de la didactique	B
NORDMANN	Frédéric	Psychologue, chargé de la prévention du dopage à la Fondation Sport-Santé	A
PECCI	Vincent	Educateur sportif, ancien SHN natation	C
ROBERT	Isabelle	Chargée de prévention et de formation au CIRDD PACA	A
RIGOT	Huguette	Maître de conférences en sciences humaines	B
SHANKLAND	Rébecca	Docteur en psychologie, formatrice en santé	A
VERAY	Laurent	Maître de conférences sur les médias	B
VERRE	Christophe	Professeur de gestion, éducateur dans le cyclisme	C

⁸⁶ Experts des champs

- de la lutte anti-dopage ou en prévention santé [A]
- de la communication, de la médiation ou de l'intervention [B]
- sportif [C]

Liste des outils recensés :

Outils d'intervention ou de formation :

- Mallette « Le sport pour la santé » (CNOSF - Fondation Sport Santé)
- Brochure « Clean » (CDOS 18)
- Dossier Athlète de haut niveau (Fédération française de Natation)
- La Carte du Mental (UNESCO)
- Conduite sportive (Union nationale sportive Léo Lagrange)
- CD-Rom interactif « dopage » (CDOS 18)
- CD-Rom « Le sport pour la santé » (CNOSF - Fondation Sport Santé)
- Dépliants « Le sport pour la santé » (CNOSF - Fondation Sport Santé)
- Lutte contre le dopage - les métiers du sport (DDJS 91)
- Trivial Prévention Dopage (SEDAP -DRDJS Bourgogne)
- Jeu de cartes « Sport Net Challenge » (CNOSF - Fondation Sport Santé)
- CD-Rom L'attitude santé (USEP)
- Film « Prévenir pour progresser » (100 % Sport Pur)
- Non au Dopage (100 % Sport Pur)
- Exposition « Le Sport pour la santé » (CNOSF - Fondation Sport Santé)
- Jeu de l'esprit sportif (Union nationale sportive Léo Lagrange)
- Mallette Sport Net (CNOSF - Fondation Sport Santé)
- Kit : « Oui à l'esprit sportif » (Union nationale sportive Léo Lagrange)
- Dopé et dupé (Comité français Pierre de Coubertin)
- Athlètes de haut niveau, ce que vous devez savoir (CNOSF - Fondation Sport Santé)
- Sports, dépendance et bien-être social (office des sports de Ronchin)
- Performance & santé (DRDJS PACA)
- Brochure « Sport Santé : les fruits de la passion » (IRBMS Nord Pas de Calais)
- Dépliant Sport et dopage du collège Sainte Foy (Institution Sainte Foy Agen)
- Exposition et dépliants (DRDJS 14)
- Et toi le dopage (CPLD)
- Stop au dopage (Société Française de Médecine du Sport)
- Exposition dopage et produits dopants (DRDJS et AMPD des Pays de la Loire)
- Eventail Parcours sans faute (CNOSF - Fondation Sport Santé)
- Dépliant « dopage, pas dopage » (DRDJS et CROS Basse Normandie)
- Exposition Le Dopage (UFOLEP, USEP 45)
- Livret (Fédération Française d'Athlétisme)
- La Performance (CNOSF - Fondation Sport Santé)
- Film « Le Piège » (CNOSF)
- Film Carton Rouge (ISPA Lausanne)
- Kit « Bouge-toi pour le sport » (Union Nationale Sportive Léo Lagrange et DRDJS Ile de France)

Sites internet :

- Site Internet Esprit sportif (Union nationale sportive Léo Lagrange)
- Site internet « <http://www.irbms.com> » ou « <http://www.medecinedusport.fr> » (IRBMS Nord-Pas de Calais)
- Site internet <http://www.santesport.gouv.fr> (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative)
- Site internet « <http://www.afld.fr> » (module prévention dopage)
- Site internet <http://www.dop-sante.net> (AMPD des Pays de la Loire)
- Site internet <http://www.vivre-sport.com> (Association Vivre Sport)
- Site internet (Ligue du Languedoc Roussillon de Volley Ball)
- Site internet <http://www.dopage.com> (Association Vivre Sport)

Diaporamas :

- PowerPoint (DRDJS Bretagne)
- Diaporama sur le dopage (AMPD Orléans)
- Présentation PowerPoint (Fédération française de Basket-ball)
- Présentation PowerPoint J.P. Lemaire (DRDJS Picardie)
- Présentation PowerPoint Francis Desmettre (AMPD Auvergne)

- Présentation PowerPoint (J.L. Daussin)
- Diaporama conférenciers du 49 (DDJS Angers)
- Diaporama dopage, conduite dopante et sport (AMPD Nord-Pas-de-Calais)
- Diaporama personnel G. Laporte (Fédération française Pelote)
- Diaporama personnel H. Jacquin (AMPD 25)
- Présentation PowerPoint P. IZARD (CREPS Toulouse)
- Diaporama Personnel M. GUINOT (AMPD Rhône Alpes)
- Diaporama « dopage, dopage » (DDJS du Var)
- Jeu « Dopage-Hygiène de vie » (AMPD Poitou-Charentes)
- Diaporama évolutif (AMPD Poitou-Charentes)
- Diaporama Y. Jacomet (AMPD Nice)
- Dopage, conduites dopantes et sport (AMPD Nord-Pas de Calais)
- Diaporama Personnel A-M ANDRE (AMPD Bretagne)
- Diaporama Dopage et Cœur (Club des Cardiologues du Sport)
- Diaporama J. Corre (Ministère de l'Intérieur)
- Outils personnels (V. Bezold)

Divers :

- Brochure Lutte contre le dopage (AMPD)
- Athlete Location Form (Fédération Internationale de Natation)
- Demande d'AUT (Fédération française de Natation)
- Sketch-formation (DRDJS Bretagne)
- Conférences/débats (DRDJS 69)
- Animations (DRDJS 69)
- Photolangage et vidéolangage (B. Blanchard)
- Prise en charge personnalisée (B. Blanchard)
- Articles de la revue de la Fédération française de Boules
- Super-quizz Sport Santé (DDJS Aisne)
- Le trophée de l'esprit sportif (Union nationale sportive Léo Lagrange)
- Médaille de l'esprit sportif (Union nationale sportive Léo Lagrange)
- Spectacle Conduite Sportive (Union nationale sportive Léo Lagrange)
- La Lutte antidopage en France (CNOSF)
- Photolangages (CODES 49)
- Jeu de rôle (DDJS Guadeloupe)
- Dictionnaire du dopage (De Mondenard)
- Newsletter (AMPD du Languedoc –Roussillon)
- Flyer (Ecoute Dopage)
- Le dopage, une aliénation (Fédération Française de Course d'Orientation)
- ETR Santé Champagne
- Questionnaire consommation et hygiène de vie (Association S.P.O.R.T.)
- Conférence diététique / hydratation du sportif (Association S.P.O.R.T.)
- Conférences M-A. VERKRUSSE (Association S.P.O.R.T.)
- DOP ' Image (AMPD des Pays de la Loire)
- Jeu (COVESS)
- Jeu (Mairie d'Olonne sur Mer)
- Prévention chez les jeunes sportifs aveyronnais (CDOS Aveyron et CREFI-T)
- Jeu de rôle Fr. D. de LAMOTTE (Fédération Française de Vol Libre)
- Carte d'info (Ecoute dopage)
- Flyer d'information "Dopage" (CRIPS)
- Guide d'informations (AFLD)
- Revue (Fédération française de tir à l'arc)
- Interventions (M. Ulmet Gendarmerie Nationale)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS, A LA JEUNESSE ET A LA VIE ASSOCIATIVE

RECENSEMENT DES OUTILS DE PREVENTION DES CONDUITES DOPANTES

La première édition du guide à l'attention des acteurs de prévention des conduites dopantes a été publiée en 2008. Afin d'apporter aux acteurs une information actualisée sur les outils à leur disposition, nous vous remercions de renvoyer une fiche renseignée pour tout nouvel outil, ou toute mise à jour d'un outil déjà évalué antérieurement (une fiche par outil).

Vous pourrez vous procurer une nouvelle fiche et consulter une version mise à jour de ce guide à l'adresse suivante :

www.santesport.gouv.fr

Nom de l'outil :

Promoteur :

Thématique (s) :

Public (s) visé (s) :

Mode d'emploi :

Outil (cocher) : de formation d'intervention

Comment se le procurer ? (adresse complète)

Qui êtes-vous ? utilisateur de l'outil concepteur de l'outil
Pour quelle structure œuvrez-vous ?
 service jeunesse et sports autre administration (préciser)
 structure d'éducation pour la santé structure sportive
 antenne médicale de prévention du dopage / N° Vert Ecoute dopage
 autre (préciser)

Avez-vous des remarques ?

Nous vous remercions d'avoir passé quelques minutes à renseigner et renvoyer cette fiche.

Questionnaire à retourner :

Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Secrétariat d'Etat aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
Bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage
95, avenue de France – 75013 Paris
Fax : 01 40 45 97 56 Courriel : ds.b2@jeunesse-sports.gouv.fr



Référentiel de formation

Dans le cadre de la politique publique de prévention du dopage dans le sport, dont la Loi du 5 avril 2006, codifiée dans le code du sport, lui attribue le rôle de coordination, le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports se fixe comme objectif général de promouvoir une pratique physique et sportive de qualité, favorable à la santé et conforme à l'éthique.

Afin de préserver la santé et d'améliorer la cohérence des messages de prévention, il est apparu indispensable de ne pas limiter le champ d'action au seul dopage sportif, mais de prendre en compte les conduites dopantes au cours de la pratique sportive (en identifiant, prévenant et prenant en charge les conduites dopantes et leurs conséquences dommageables).

L'état des lieux des formations réalisées en 2005 et en 2006 a fait apparaître le besoin de développer un cadre de formation partagé et structuré. Ce référentiel constitue le cadre permettant aux acteurs d'acquérir une culture commune, les connaissances et les compétences qui leur sont nécessaires pour agir ou pour former dans cette thématique – et les faire évoluer.⁸⁷

Il s'adresse aux structures qui souhaiteront investir la prévention des conduites dopantes en commanditant ou en réalisant des formations d'acteurs dans ce champ. Les commanditaires devront rédiger un cahier des charges respectant les principes de ce référentiel et précisant leurs attentes (déclinaison opérationnelle). Les organismes mettant en place les formations auront à respecter le cahier des charges pour élaborer le contenu des formations.

Les principes éthiques des formations doivent être respectés.

CHAMP DE LA FORMATION

Ce référentiel définit les principes généraux qui devront être adaptés à des contextes, à des publics, lors de la rédaction du cahier des charges.

Il décrit les catégories de connaissances et de compétences à faire acquérir ou à renforcer auprès des acteurs de prévention des conduites dopantes, ainsi que les indicateurs pour évaluer leur acquisition (état final attendu).

Ces acteurs de prévention sont :

- ✓ Formateurs : toute personne chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une formation auprès des animateurs de prévention collective et/ou des acteurs de prévention individuelle ;
- ✓ Animateurs de prévention collective : toute personne chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une action collective de prévention des conduites dopantes ;
- ✓ Acteurs de prévention individuelle : toute personne susceptible d'avoir, au cours de son activité quotidienne (en face à face ou relation duelle), un contact avec des personnes confrontées aux conduites dopantes.

Une même personne peut occuper, si elle en a les compétences, un ou plusieurs de ces rôles à un moment donné, en fonction des circonstances.

La formation peut aborder l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires aux différents publics (formation de novo) ou se présenter sous forme de modules complémentaires, permettant de prendre en compte les acquis antérieurs et les transferts possibles de compétences. Dans ce cas il conviendra d'adapter les pré-requis de manière à ce qu'après la formation toutes les compétences attendues pour chaque public soient présentes.

OBJECTIFS

Les objectifs généraux de formation fédèrent et servent de guide à la définition des objectifs pédagogiques. Il s'agit, de formuler les "attendus" de la formation et de décrire ce que les participants doivent être capables de mettre en œuvre à l'issue de la formation.

⁸⁷ Il s'agit d'un référentiel de formation et non d'un référentiel métier.

Objectifs de formation	Formateur	Animateur de prévention collective	Acteur en situation de prévention individuelle
Formation	Etre capable de concevoir et de mettre en œuvre une formation (analyse comparée de différentes démarches d'élaboration de dispositifs de formation afin de pouvoir utiliser de façon pertinente les différents outils de l'ingénierie de formation en fonction des publics, des finalités des formations et des conditions matérielles et institutionnelles)	- Concevoir un dispositif pédagogique équilibré et participatif, en tenant compte des principes pédagogiques - Maîtriser la démarche de projet (jusqu'aux étapes évaluatives)	Néant
Objectifs de formation	Formateur	Animateur de prévention collective	Acteur en situation de prévention individuelle
Thématique conduites dopantes	Etre capable de mobiliser les partenariats spécifiques + compétences de l'animateur de prévention collective	- Etre capable d'identifier les sources fiables d'information et les ressources disponibles - Avoir la connaissance et la compréhension des conduites dopantes et de ses enjeux : 1) réglementaires, 2) organisation du sport [compétitions, filières et pratique sportive intensive, environnement, place dans la société], 3) institutions et stratégies (dont alternatives), 4) sanitaires, produits et modes d'action, 5) économiques, 6) facteurs favorisants et de protection, aspects désirables, déterminants, échec, performance, modalités d'approche, complexité du phénomène [éclairages, ouverture], analyse de pratiques, 7) ressources (outils...)	- Etre capable de repérer une situation à risque, d'accompagner individuellement et d'orienter le sportif + compétences de l'animateur de prévention collective
Education pour la santé	Idem compétences de l'animateur de prévention collective	Etre capable de développer auprès du public les compétences permettant de faire des choix éclairés et responsables (passer de la transmission de savoirs à l'éducation aux savoir-faire et savoir-être) - auto-évaluation du positionnement personnel - situer son action dans une politique globale, dans un contexte institutionnel - évaluation des représentations, attitudes et comportements des destinataires de la séance - comprendre les mécanismes d'évolution des comportements - utiliser les différents canaux de communication, - choisir, utiliser, voire concevoir des méthodes et des outils pédagogiques adaptés - évaluer les effets de l'action éducative	Idem compétences de l'animateur de prévention (sauf maîtrise des techniques pédagogiques et d'animation)

PRE-REQUIS

Les pré-requis sont les conditions préalables indispensables ou souhaitables permettant à un candidat de suivre durablement et valablement l'action de formation.

- ✓ Formateurs :
 - Compétences validées dans le domaine des formations⁸⁸
 - Expérience d'animation de séances de prévention collective
 - Avoir un projet de formation ou un terrain de stage pratique⁸⁹ (conception et mise en œuvre d'une formation)
- ✓ Animateurs de prévention collective :
 - Connaissance du milieu sportif et de son organisation⁹⁰
 - Avoir un projet d'animation ou un terrain de stage pratique⁹¹ (conception et mise en œuvre d'une séance de prévention collective)
- ✓ Acteurs de prévention individuelle :
 - Avoir un exercice professionnel habituel ou des contacts réguliers auprès de sportifs

ORGANISATION DE LA FORMATION

Cette rubrique du cahier des charges permet d'apporter des précisions concrètes et factuelles relatives au déroulement de la formation telles que :

- la durée,
- l'organisation dans le temps, le programme détaillé
- les méthodes pédagogiques,

Une alternance théorie / pratique est nécessaire afin de développer les 3 axes (savoirs, savoir-faire et savoir-être) et d'évaluer les compétences dans l'action.

La pédagogie doit être active et centrée sur la pratique (alternance de temps d'exposés et de temps de travail interactif). Elle doit combiner des situations pédagogiques variées.

Les outils utilisés devront être variés, à jour et validés. Le formateur devra en maîtriser l'utilisation.

- la qualité et la compétence des intervenants,

Les intervenants devront avoir des compétences en formation et refléter la multidisciplinarité attendue pour cette thématique. Ils devront relever de plusieurs champs (santé, psychologie, éducation, sociologie, réglementaire...) et disciplines (sciences de la vie et santé, sciences humaines et sociales...).

Dans chaque formation organisée le responsable de formation doit posséder les compétences du formateur et s'associer les compétences complémentaires d'autres intervenants (plus spécialisés sur certains des aspects abordés dans la formation). Ce responsable de formation est le garant de la qualité de la formation et dans l'idéal devrait assurer le lien entre chacune des interventions.

- la validation et l'évaluation

La formation devra être évaluée et formalisée au moins sur les deux dimensions suivantes :

- Evaluation du processus de formation
- Evaluation (en situation) des compétences acquises par les participants
 - les moyens mobilisés⁹²
 - les informations particulières

⁸⁸ Si les pré-requis ne sont pas présents, la formation mettra en place ce qui est nécessaire pour faire acquérir ces compétences

⁸⁹ Si les pré-requis ne sont pas présents, la formation mettra en place ce qui est nécessaire pour faire acquérir ces compétences

⁹⁰ Si les pré-requis ne sont pas présents, la formation mettra en place ce qui est nécessaire pour faire acquérir ces compétences

⁹¹ Si les pré-requis ne sont pas présents, la formation mettra en place ce qui est nécessaire pour faire acquérir ces compétences

⁹² Des clauses spécifiques doivent être exigées en cas de financements privés, pour garantir l'indépendance (absence de conflit d'intérêt).

Composition du groupe de travail
« Formation des acteurs de prévention des conduites dopantes »

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies (MILDT) :

M. Michel Massacret,
Mme Sylvie Vella

Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative :

Direction des sports :
Mme Sophie Chaillet (2007),
M. Jean-Pierre Bourély,
Mme Ghislaine Havard,
Dr Véronique Meyer,
Mme Dominique Lucas

Dr Patrick Laure (médecin conseiller DRDJS Lorraine)
Dr Nathalie Catajar (médecin conseiller DRDJS Bourgogne puis DRDJS Ile de France)
Dr Olivier Coste (médecin conseiller DRDJS Languedoc Roussillon)
Dr Frédéric Depiesse (médecin conseiller DRDJS Midi-Pyrénées)
Mme Caroline Binsinger (DRDJS Lorraine)
Dr Eric Jousselin (Institut national du sport et de l'éducation physique)
M. Michel Erlich (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire)

Antennes médicales de prévention du dopage :

Dr Stéphane Prétagut et M. Bertrand Guérineau (Pays de Loire),
Pr Philippe-Jean Parquet (Nord Pas de Calais)

N° Vert Ecoute Dopage :

M. Dorian Martinez

Comité national olympique et sportif français (CNOSF) :

M. Patrick Magaloff

Fédérations sportives :

M. Thierry Fauchard (fédération française d'éducation physique pour un monde moderne)

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) :

Mme Emmanuelle Hamel

Comités d'éducation pour la santé

Mme Grazia Mangin (CODES des Vosges)

CIRDD Ile de France :

M. Olivier Smadja,

Ministère chargé de l'intérieur (brigade des stupéfiants de Paris) :

M. Dominique Bourdillat et M. Philippe Barreau

Ministère de la justice (protection judiciaire de la jeunesse) :

Mme Magali Delinde (2007)

Ministère de l'éducation nationale

M. Yves Touchard (DGESCO)

Exemple de la formation interministérielle nationale de formateurs mise en place en 2008 par la direction des sports, avec le soutien de la MILDT

Responsable pédagogique : Dr Patrick Laure (médecin conseiller DRDJS Lorraine), assisté de Grazia Mangin (CODES des Vosges) et de Véronique Meyer (MSJSVA)

Pré-requis⁹³ :

- Compétences validées dans le domaine des formations
- Expérience d'animation de séances de prévention collective
- Avoir un projet de formation ou un terrain de stage pratique (conception et mise en œuvre d'une formation)

Objectifs de formation⁹⁴ :

- Situer les connaissances en matière de prévention des conduites dopantes et d'éducation pour la santé dans sa pratique professionnelle
- Concevoir et planifier un programme de formation d'animateurs de prévention des conduites dopantes
- Accompagner, sur son territoire, le développement d'actions de prévention des conduites dopantes

Contenu :

- Jour 1 : Conception et planification d'un programme de formation pour des animateurs de prévention des conduites dopantes
 - Présentation de la formation, des intervenants, des participants
 - La conception d'un projet de formation (travaux pratiques)
 - Les représentations : santé, conduites dopantes. Savoir les faire émerger dans un groupe.
 - Les définitions : santé, conduites dopantes, conduites addictives, etc
 - La planification d'un programme de formation
- Jour 2 : Objectifs de formation, objectifs pédagogiques
 - Réaliser un état des lieux. Exemple : l'épidémiologie des conduites dopantes
 - L'élaboration des objectifs : éthique du formateur
 - Les objectifs de formation d'animateurs de prévention des conduites dopantes : prendre en compte dans l'élaboration des objectifs de formation le développement des compétences psychosociales
 - Les objectifs pédagogiques pour la formation d'animateur de prévention collective : les techniques d'animation et outils d'interventions en éducation pour la santé
 - Prendre en compte dans l'élaboration des objectifs pédagogiques la planification d'un projet d'action en éducation pour la santé
 - Les objectifs pédagogiques pour la formation d'acteur de prévention individuelle : exemple de la capacité à demander de l'aide
 - La conception d'un projet de formation (travaux pratiques)
 - Table ronde : corps et performance
- Jour 3. Thème : Méthodes et évaluation
 - Les méthodes : pédagogie, techniques de communication
 - Les méthodes : gestion du groupe
 - L'évaluation (première partie)
 - La conception d'un projet de formation (travaux pratiques)
 - La logistique de la formation
 - Les ressources
- Jours 4 et 5 :
 - Conception d'un projet de formation (travaux pratiques)
 - Les méthodes : gestion du groupe (deuxième partie)
 - L'évaluation (deuxième partie)
 - Présentation de quelques outils de prévention des conduites dopantes

⁹³ Voir glossaire en annexe 3

⁹⁴ Voir glossaire en annexe 3



Annexe 1

Composition du groupe de travail national sur la prévention des conduites dopantes

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies (MILDT) :

M. Michel Massacret,
Mme Sylvie Vella

Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative :

Direction des sports :
Mme Dominique Laurent,
Mme Sophie Chaillet (2007),
M. Jean-Pierre Bourély,
Dr Véronique Meyer

M. Jean-Marie Thépot (directeur DRDJS Nord Pas de Calais)
Dr Patrick Laure (médecin conseiller DRDJS Lorraine)
Dr Nathalie Catajar (médecin conseiller DRDJS Bourgogne puis DRDJS Ile de France)
Mme Isabelle Gautheron (directrice technique nationale)

Direction générale de la santé :
Mme Isabelle Deloffre

Antennes médicales de prévention du dopage :

Dr Jean-Pierre Fouillot (Ile de France)
Dr Stéphane Prétagut (Pays de Loire),
Pr Philippe-Jean Parquet (Nord Pas de Calais)

Agence française de lutte contre le dopage :

Dr Véronique Lebar

N° Vert Ecoute Dopage :

M. Jean Bilard
M. Dorian Martinez

Comité national olympique et sportif français (CNOSF) :

M. Patrick Magaloff

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) :

M. Philippe Lamoureux
M. Bernard Basset
Mme Fabienne Lemonnier

Ministère chargé de l'intérieur (brigade des stupéfiants de Paris) :

M. Dominique Bourdillat

Ministère de la justice (protection judiciaire de la jeunesse) :

Mme Magali Delinde (2007)

Ministère de l'éducation nationale

M. Yves Touchard (DGESCO)
Mme Philomène Abi-Saab

Union nationale des médecins fédéraux

Annexe 2 :

Glossaire⁹⁵

Acteurs de prévention individuelle : toute personne susceptible d'avoir, au cours de son activité quotidienne, un contact avec des personnes confrontées aux conduites dopantes (entraîneurs, professionnels de santé...).

Addiction : envie irrésistible inhérente d'utiliser ou de consommer (dimension impulsive) avec obligation de répétition (dimension compulsive).

Animateurs de prévention collective : toute personne chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une action collective de prévention des conduites dopantes.

Compétence : capacité éprouvée à mettre en œuvre des connaissances, des savoir-faire et des comportements en situation d'exécution ; capacité éprouvée à résoudre des problèmes dans un contexte donné.

Compétences psychosociales : aptitudes d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement.

Conduite dopante : consommation de substance pour affronter un obstacle réel ou ressenti par l'utilisateur ou par son entourage, aux fins de performances.

Dépendance : perte de la liberté de s'abstenir de consommer, associée à des dommages sanitaires et / ou sociaux.

Déterminants de santé : éléments observés dont on estime qu'ils ont une influence sur la santé.

Dopage : pratique interdite, définie par la réglementation ; c'est l'utilisation, par des sportifs compétiteurs, de substances ou de méthodes interdites, figurant sur une liste établie chaque année par l'agence mondiale antidopage.

Education pour la santé : ensemble de méthodes et de démarches pédagogiques et de communication au service de la promotion de la santé et de la prévention, pour accroître l'autonomie, la capacité de faire des choix favorables à la santé, en respectant la liberté, en promouvant la responsabilité des personnes et en développant leurs connaissances et leurs compétences.

Esprit sportif : la vraie nature du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. La règle est imparfaite car elle ne peut tout codifier. Le respect des autres et de soi-même suppose le respect de la lettre mais il appartient au sportif de faire bon usage de sa liberté en décidant de se comporter dans l'esprit de la loi. Avoir l'esprit sportif, c'est décider d'un comportement conforme à la morale du sport.

Facteurs de vulnérabilité : variables qui rendent la personne vulnérable à un facteur de risque.

Facteurs de protection : variables qui contribuent à minimiser les effets de l'exposition à des facteurs de risque.

Formateurs : toute personne chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une formation auprès des animateurs de prévention collective et/ou des acteurs de prévention individuelle.

Incidence : en épidémiologie descriptive, rapport du nombre de nouveaux cas dans une période donnée sur la population exposée sur la même période.

⁹⁵ Ce glossaire a été établi à partir des références bibliographiques figurant en annexe 3, ainsi que des références suivantes :

- AFNOR FD X 50-183
- Organisation Mondiale de la Santé (préambule de la constitution)
- CNOSF
- Fischer GN. Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale. 1996, Paris: Dunod

Modules de formation : éléments de structuration d'une formation qui constituent des unités pédagogiques définis en termes de contenus et d'heures - une formation se compose de plusieurs modules divisés en séquences pédagogiques.

Objectif de formation : écart à réduire par la formation entre les compétences requises et les compétences disponibles - il est exprimé en terme de résultat observable à atteindre en situation professionnelle afin de permettre l'évaluation de l'impact de la formation sur l'amélioration des compétences - il est décliné, en situation de formation, en objectifs pédagogiques.

Outils d'intervention en éducation pour la santé : ressources à la disposition de l'intervenant pour le travail sur des savoirs, savoir-faire et savoir-être dans le champ de la santé ; l'utilisation d'outils d'intervention en éducation pour la santé implique l'interaction entre l'intervenant et le destinataire.

Pré-requis : acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée.

Prévalence : en épidémiologie descriptive, rapport du nombre de cas à un instant donné sur l'effectif de la population au même instant.

Prévention : consiste à anticiper un comportement jugé problématique par un groupe social par rapport à ses valeurs fondamentales, pour limiter l'apparition du comportement ou réduire ses conséquences négatives, par des méthodes non coercitives.

Référentiel de compétences : relevé des capacités nécessaires pour agir dans un contexte donné - formulation de ce que l'apprenant doit être capable de faire en situation.

Représentation : résultat d'un processus mental de traitement d'une information, d'une perception... – conditionne les comportements.

Représentation sociale : construction sociale d'une connaissance ordinaire, élaborée à travers les valeurs et croyances d'un groupe social et donnant une vision commune des choses.

Santé : état de complet bien être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Tolérance : besoin de quantité de produit plus grande pour obtenir les mêmes effets et effet diminué pour une même quantité.

Usage : consommation de substances psycho actives n'entraînant ni complications somatiques immédiates, ni dommages inhérents.

Usage nocif : consommation répétée induisant des dommages dans les domaines somatiques, psychoaffectifs ou sociaux.

Liste des sigles

AFLD :	Agence Française de Lutte contre le Dopage
AMA :	Agence Mondiale Anti-dopage
AMPD :	Antenne Médicale de Prévention du Dopage
ANR :	Agence Nationale pour la Recherche
AUT :	Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques
BIJ:	Bureau d'Information Jeunesse
CEL :	Contrat Educatif Local
CESC :	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
CFES :	Comité Français d'Education pour la Santé
CH:	Centre Hospitalier
CHSCT:	Comité d'Hygiène et de Sécurité

CHU : Centre Hospitalier Universitaire
 CIRDD : Centre d'Information et de Ressources sur les Drogues et les Dépendances
 CNDP, CRDP, CDDP : Centre National (Régional, Départemental) de Documentation Pédagogique
 CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français
 CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
 CODES, CRES : Comité Départemental d'Education pour la Santé, Comité Régional d'Education pour la Santé
 CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 CPLD : Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage
 CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie
 CREPS : Centre d'éducation Populaire et de Sport
 CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse
 CROS, CDOS : Comité Régional Olympique et Sportif, Comité Départemental Olympique et Sportif
 DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
 DDCCRF : Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes
 DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
 DDPJJ : Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
 DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
 DRDJS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
 DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
 EPS : Education pour la santé / Education Physique et Sportive
 ESCAPAD : Enquête sur les Comportements lors de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense
 FNPEIS : Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaire
 FRAD : Formateur Relais Anti Drogues (Ministère de la défense)
 HAS : Haute Autorité de Santé
 IA : Inspection Académique
 INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
 INPES : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
 INSEP : Institut National du Sport et de l'Education Physique
 INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
 MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies
 MENESR : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 MSJSVA : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
 OCLAESP : Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique
 OCRTIS : Office Central pour la Répression du Trafic des Stupéfiants
 OFDT : Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
 OMS : Organisation Mondiale de la Santé
 PFAD : Policier Formateur Anti Drogues
 PIJ : Point Information Jeunesse
 PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
 PRAPS : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
 RIP : Reconnu d'Intérêt Pédagogique (label de l'Education Nationale pour les outils)
 SHN : Sportif de Haut Niveau
 STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
 URCAM : Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
 URML : Union Régionale des Médecins Libéraux

Annexe 3 :

Bibliographie

Activité physique et santé :

Expertise collective INSERM 2008 « Activité physique – contextes et effets sur la santé »

Dopage, conduites dopantes :

- * *Laure P. Dopage et société, Paris : Ellipses, 2000*
- * *Laure P. Histoire du dopage et des conduites dopantes, Paris : Vuibert, 2004*
- * *Rapport d'activité 2007 de l'AFLD*
- * *Rapport d'activité 2007 du N° Vert Ecoute dopage*
- * *Laure P, Binsinger C. Doping prevalence among preadolescents athletes. A four-year follow-up. Br J Sports Med 2007; 41: 660-663*
- * *Laure P, Lecerf T, Friser A, Binsinger C. Drug, Recreational Drug Use and Attitudes Toward Doping of High School Athletes. Int J Sports Medicine 2004; 25:133-138*
- * *Laure P. Dopage : données épidémiologiques. Presse Med 2000; 24:1365-1372.*
- * *Beck F., Guilbert P., Gautier A. : Baromètre Santé 2005 – Ed. INPES 2007, 593 p.*
- * *Mallette d'information « Le sport pour la santé » CNOSF / MSJSVA / AFLD – Ed 2004 (mises à jour 2008)*
- * *Ayotte C, Lévesque JF, Cléroux M, Lajeunesse A, Goudreault D, Fakirian A. Sport nutritional supplements: quality and doping controls. Canadian Journal of Applied Physiology 2001;26 Suppl:S120-9*
- * *Baume N., Mangin, P., Saugy, M. Compléments alimentaires: phénomène de société et problématique dans le monde antidopage. Médecine & Hygiène 2004; 62: 1510-1514*
- * *Baume N, Mahler N, Kamber M, Mangin P, Saugy M. Research of stimulants and anabolic steroids in dietary supplements. Scand J Med Sci Sports. 2006;16(1):41-8*
- * *Baume, N., Hellemans, I., Saugy, M. Guide to over-the-counter sports supplements for athletes. International SportMed Journal 2007: 8 (1): 2-10*
- * *Performance et santé DRDJS PACA – N° 10, février 2007*

Conduites addictives :

- * *Livre d'information « Drogues et dépendance » - INPES 2006*
- * *Reynaud M., Parquet P. J., Lagrue G. : Les pratiques addictives : usage, usage nocif et dépendances aux substances psychoactives ; 1999, ed. Direction Générale de la Santé, 171 p.*
- * *Beck F., Legleye S. : Drogues et adolescence. Usage de drogues et contextes d'usage entre 17 et 19 ans, évolutions récentes - ESCAPAD 2002 ; 09/2003, ed. OFDT, 164 p.*
- * *Prévention des conduites addictives – guide d'intervention en milieu scolaire – MENESR / MILDT – Octobre 2005 : 125p. http://eduscol.education.fr/D0190/guide_intervention.pdf*
- * *Plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2008-2011 (MILDT)*

Education pour la santé, prévention

- * *Gordon, R. An operational classification of disease prevention. In: Steinberg JA, Silverman, MM. Preventing Mental Disorders, Rockville, MD: US Department of Health and Human Services, 1987.*

- * Lemonnier F., Bottéro J., Vincent I., Ferron C. : *Outils d'intervention en éducation pour la santé : critères de qualité* - Collection " Référentiels " INPES – 2006
- * Broussouloux S., Houzelle-Marchal N. : *Education à la santé en milieu scolaire – choisir, élaborer et développer un projet*, Ed. INPES 2006
- * Fontaine D., Beyragued L., Miachon C. : *L'évaluation en 9 étapes : fiches pratiques pour l'évaluation des actions et programmes santé et social* – Lyon ERSP – 2004
- * Laure P, Lecerf T. *Prévention du dopage chez les adolescents. Une piste par l'éducation pour la santé.* Arch Pediatr 1999;6:849-854.
- * Laure P, Lecerf T. *Prévention du dopage chez les adolescents. Comparaison d'une démarche éducative et d'une démarche informative.* Science et Sports 2002;17:198-201.
- * Laure P. *Une action pour prévenir le dopage chez les jeunes sportifs.* La Santé de l'Homme 2006 ; 386 :47-48.
- * Champion B. : « *L'usage de la peur dans les documents de prévention : repères méthodologiques* », Education du patient et enjeux de santé, Vol 25, n°2, 2007
- * Arwidson P., Bury J.A., Choquet M. et al : *Education pour la santé des jeunes. Démarches et méthodes.* Paris : INSERM, coll. « *Expertise collective* », 2001 : 247p. <http://ist.inserm.fr/basisrapports/educsante.html>
- * Arwidson P., Bury J.A., Choquet M. et al : *Santé des enfants et des adolescents : propositions pour la préserver.* Paris : INSERM, Coll. « *Expertise collective opérationnelle* », août 2003 : 206 p. http://www.inserm.fr/fr/questionsdesante/mediatheque/expertises/att00001953/SanteDesJeunes_final.pdf
- * *Glossaire utilitaire en éducation pour la santé – Bourgogne 2005 SREPS*
- * *Guide et outils du conseil en méthodologie - à l'usage des conseillers méthodologiques en Bourgogne-GRSP Bourgogne - Collection : La Santé en projet 2008, 82 p.*

Facteurs de vulnérabilité et de protection – compétences psychosociales :

- * Bantuelle, Demeulemeester : *Référentiel des bonnes pratiques – Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire*, Ed. INPES 2008
- * Tarter RE. *Are there behavioral traits that predispose to substance abuse?* Journal of Consulting and Clinical Psychology. 1988;56:189–196.
- * Werner EE. *Risk, resilience, and recovery: Perspectives from the Kauai Longitudinal Study.* Development and Psychopathology 1993 ;5 : 503-515
- * Weinberg NZ, Glantz MD. *Child psychopathology risk factors for drug abuse.* Journal of Clinical Child Psychology, 1999;28: 290.
- * Hawkins JD, Arthur MW, Catalano RF. *Preventing substance abuse.* In Tonry M (Ed.), *Building a safer society.* Chicago: University of Chicago Press, 1995.
- * Herman-Stahl MA, Krebs CP, Kroutil LA, Heller DC. *Risk and protective factors for nonmedical use of prescription stimulants and methamphetamine among adolescents.* Journal of Adolescent Health 2006; 39 : 374-380.
- * Rumpold G, Klingseis M, Dornauer K & al. *Psychotropic substance abuse among adolescents: a structural equation model on risk and protective factors.* Substance Use and Misuse 2006; 41: 1155-69.
- * Rutter M. *Protective factors in children's responses to stress and disadvantage.* In M. W. Kent and J. E. Rolf (Eds.), *Primary prevention in psychopathology*, Vol. 3: *Social competence in children*, (pp. 49-74). Hanover, NH: University Press of New England, 1979.
- * Garmez N. *Stress-resistant children: the search for protective factors.* In J. E. Stevenson (Ed.). *Recent research in developmental psychopathology.* Journal of Child Psychology and Psychiatry (Book Supplement, Number 4, pp.213-233). Oxford: Pergamon Press, 1985.
- * Botvin GJ, Schinke S, Epstein JA, Diaz T, Botvin E. *Effectiveness of culturally focused and generic skills training approaches to alcohol and drug abuse prevention among minority adolescents: Two year follow-up results.* Psychology of Addictive Behaviours 1995 ; 9 : 183-94.

- * Brook JS, Pahl K. *The protective role of ethnic and racial identity and aspects of an Africentric orientation against drug use among African American young adults. Journal of Genetic Psychology* 2005 ; 166 : 329-45.
- * Sanchez ZM, de Oliveira LG, Nappo SA. *Razões para o não-uso de drogas ilícitas entre jovens em situação de risco. Revista de Saúde Pública* 2005 ; 39 : 599-605.
- * Guo J, Hawkins JD, Hill KG, Abbott, RD. *Childhood and adolescent predictors of alcohol abuse and dependence in young adulthood. Journal of Studies on Alcohol*, 2001; 62 : 754-62.

Ethique :

- * Laure P. *Ethique du dopage, Paris : Ellipses, 2002*
- * Spinoza de B. *L'Ethique. Paris : Gallimard, 1954*
- * Aristote. *Éthique à Nicomaque. Paris: Vrin, 1959*
- * Lacznia G, Murphy P. *Ethical marketing decision: the higher road. Boston: Allyn and Bacon, 1993*
- * Colosse B. *De l'éthique dans la technique comptable. In : « Le phénomène éthique », Rev Ethique Affaires, n° spécial, 1997*
- * Folscheid D. *La question des valeurs. In : Folscheid D, Feuillet-Le Mintier B, Mattei JF. Philosophie, éthique et droit de la médecine. Paris : PUF, 1997 ; 70-77*
- * Goffman E. *Stigmate. Les usages sociaux du handicap. Paris : Editions de minuit, 1975*
- * Habermas J. *Morale et communication. Paris : Flammarion, 1999*
- * Nietzsche F. *Par-delà le bien et le mal. Hachette : Paris, 2004*

Annexe 5 :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS, A LA JEUNESSE ET A LA VIE ASSOCIATIVE

RECENSEMENT DES OUTILS DE PREVENTION DES CONDUITES DOPANTES

La première édition du guide à l'attention des acteurs de prévention des conduites dopantes a été publiée en 2008. Afin d'apporter aux acteurs une information actualisée sur les outils à leur disposition, nous vous remercions de renvoyer une fiche renseignée pour tout nouvel outil, ou toute mise à jour d'un outil déjà évalué antérieurement (une fiche par outil).

Vous pourrez vous procurer une nouvelle fiche et consulter une version mise à jour de ce guide à l'adresse suivante :

www.santesport.gouv.fr

Nom de l'outil :
.....

Promoteur :
.....

Thématique (s) :
.....

Public (s) visé (s) :
.....

Mode d'emploi :

Outil (cocher) : <input type="checkbox"/> de formation <input type="checkbox"/> d'intervention

Comment se le procurer ? (adresse complète)
.....

Qui êtes-vous ? <input type="checkbox"/> utilisateur de l'outil <input type="checkbox"/> concepteur de l'outil
Pour quelle structure œuvrez-vous ?
<input type="checkbox"/> service jeunesse et sports <input type="checkbox"/> autre administration (préciser)
<input type="checkbox"/> structure d'éducation pour la santé <input type="checkbox"/> structure sportive
<input type="checkbox"/> antenne médicale de prévention du dopage / N° Vert Ecoute dopage
<input type="checkbox"/> autre (préciser)

Avez-vous des remarques ?
.....

Nous vous remercions d'avoir passé quelques minutes à renseigner et renvoyer cette fiche.

Questionnaire à retourner :

Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Secrétariat d'Etat aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
Bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage
95, avenue de France – 75013 Paris
Fax : 01 40 45 97 56 Courriel : ds.b2@jeunesse-sports.gouv.fr

Annexe 6 :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS, A LA JEUNESSE ET A LA VIE ASSOCIATIVE

EVALUATION DU GUIDE

La première édition du guide à l'attention des acteurs de prévention des conduites dopantes a été publiée en 2008. Afin que nous puissions vous apporter une information adaptée à vos besoins et attentes, nous vous remercions de renvoyer cette fiche renseignée.

Vous pourrez vous procurer une version électronique de cette fiche à l'adresse suivante :

www.santesport.gouv.fr

Le contenu du guide vous apporte-t-il une aide dans la prévention des conduites dopantes ? (Préciser en quoi)

Oui

Non

Quels sont les champs qui mériteraient d'être développés davantage ?

Existe-t-il des champs absents du guide que vous souhaiteriez voir développer ?)

Oui

Lesquels ?.....

Non

Avez-vous des remarques complémentaires ?

Qui êtes-vous ?

Pour quelle structure œuvrez-vous ?

service jeunesse et sports

autre administration (préciser)

structure d'éducation pour la santé

structure sportive

antenne médicale de prévention du dopage / N° Vert Ecoute dopage

autre (préciser)

Exercez-vous une fonction dans la prévention des conduites dopantes ?

Oui

Laquelle ?.....

Non

Vos coordonnées (facultatif)

Nous vous remercions d'avoir passé quelques minutes à renseigner et renvoyer cette fiche.

Questionnaire à retourner :

Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Secrétariat d'Etat aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
Bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage
95, avenue de France – 75013 Paris
Fax : 01 40 45 97 56
Courriel : ds.b2@jeunesse-sports.gouv.fr

Remerciements

Rédaction :

Dr Patrick Laure, médecin conseiller DRDJS Lorraine
Grazia Mangin, directrice du CODES des Vosges
Dr Véronique Meyer, médecin au bureau DSB2 (Direction des Sports)

Graphisme :

Dominique Couturier

Contributions de :

Dr Nathalie Catajar, médecin conseiller DRDJS Ile de France
Dr Marguerite Dupéchat, médecin conseiller DRDJS Auvergne
Dr Jean-Luc Grillon, médecin conseiller DRDJS Champagne Ardenne
Bertrand Guérineau, AMPD Pays de Loire
Ghislaine Havard, bureau DSB2 (Direction des Sports)
Dr Nathalie Lauer, médecin conseiller DRDJS Bourgogne
Dr Martine Roegel, médecin conseiller DRDJS Alsace

Remerciements aux membres des groupes de travail :

Représentants de la Direction des Sports (Jean-Pierre Bourély, Sophie Chaillet, Dr Gilles Einsargueix, Dr Sondès Elfeki-Mhiri, Jean-Marc Julien, Annette Perrissoud, Isabelle Gautheron, Laurent de Felice, Dominique Lucas, Renée Ayma)
Représentants des services déconcentrés et établissements du Ministère chargé des sports (Jean-Marie Thépot, Dr Olivier Coste, Dr Jacques Pruvost, Dr François Renaudie, Caroline Binsinger, Dr Frédéric Depiesse, Dr Aziz Allal, Valéry Bourgeois, Claude Cayrac)
Représentants de l'INSEP (Dr Eric Jousselin et Dr Jean-François Toussaint)
Représentants de l'INJEP (Michel Erlich)
Représentants de la Direction générale de la Santé (Isabelle Deloffre, Dr Jacques Raimondeau, Séverine-Fleur Jay, Daniëlle Metzgen-Ivars, Dr Nicolas Prisse, Anne-Marie Servant)
Représentants de la DJEP (Dominique Billet, Soraya Berichi)
Représentants de la MILDT (Michel Massacret, Sylvie Vella)
Représentants du Ministère de l'intérieur et de la brigade des stupéfiants de Paris (Philippe Barreau, Dominique Bourdillat, Patrick Grégoire, Philippe Sevère)
Représentants du Ministère de la défense (Jean-François Pechabrier, Pascal Torrecillas, Jean-François Chevailler, Vincent Blériot, Michel Planchette, Jean Compagnie)
Représentants du Ministère de la justice (Magali Delinde, Sylvie Mouchel, Dr Mireille Fontaine, Dr Michel Botbol)
Représentants du Ministère de l'Education Nationale (Philomène Abi-Saab, Yves Touchard, Nadine Neulat)
Représentants du Ministère de l'Enseignement supérieur (Sonia Denot-Ledunois)
Représentants du Ministère de l'agriculture (Marc Chauchard, Eve Le Quang, Marie-Françoise Catala)
Représentants du Ministère de l'Economie, des finances et de l'Industrie (Guillaume Cousyn)
Représentants du mouvement sportif (Patrick Magaloff, Dr François Duchene de Lamotte, Dr Roland Questel, Thierry Fauchard)
Représentants du CIRDD Ile de France (Olivier Smadja, Béatrice Delpéch, Judith Penguilly)
Représentants de l'INPES (Philippe Lamoureux, Bernard Basset, Fabienne Lemonnier, Emmanuelle Hamel, Pierre Arwidson)
Représentants de l'OFDT (Carine Mutayati)
Représentants du N° Vert Ecoute Dopage (Pr Jean Bilard, Dorian Martinez)
Représentants de l'AFLD (Dr Véronique Lebar)
Représentants des AMPD (Dr Stéphane Prétagut, Pr Philippe-Jean Parquet, Dr Jean-Pierre Fouillot, Dr Michel Guinot, Dr Yves Jacomet, Dr Eric Mangon)
Représentants de l'INSEP (Dr Eric Jousselin et Dr Jean-François Toussaint)
Représentants de l'INJEP (Michel Erlich)
Représentants de la Société française de médecine du sport (Dr Bruno Sesboué)
Irène Lenfant (animation de groupe « réseaux »)
Pr Michel Audran, Dr Emmanuel Rusch, Isabelle Tolleener, Albanne Andrieu, Philippe Liotard

Le Ministère remercie tous ceux qui ont contribué à ce travail, que ce soit en répondant aux enquêtes, en diffusant les informations et mobilisant les réseaux (jeunesse et sports, mouvement sportif, réseau d'éducation pour la santé, PFAD et FRAD, Education nationale, assurance maladie, collectivités territoriales, CIRDD...), en organisant et participant à l'expertise des outils (laboratoire « sport et culture » Paris X Nanterre, experts et comité de pilotage « outils »).

